



Étude d'impact - Pièce B1-7D

Évaluation des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE PASSEL À AUBENCHEUL-AU-BAC

DU PK 117,30 AU PK 205,97

OCTOBRE 2023

PLACE DE LA PIÈCE DANS LE DAE

	Guide de lecture
	Note de présentation non technique du dossier
A. Présentation de la demande d'autorisation environnementale	A1 – Présentation générale du CSNE A2 - Objet et présentation de la demande
B. Pièce de l'autorisation environnementale à l'échelle du CSNE	B1 - Étude d'impact globale du CSNE
C. Pièces spécifiques de l'autorisation environnementale	C1 - Volet « <i>Eaux et milieux aquatiques</i> »
	C2 - Volet « <i>Dérogation à la protection des espèces et des habitats d'espèces protégées</i> »
	C3 – Volet « <i>Défrichement</i> »
	C4 - Incidences Natura 2000
	C5 - Programme intégré de compensation
D. Pièces transversales complémentaires	D1 – Schéma d'alimentation en eau du CSNE
	D2 - Objectifs de qualité des eaux du CSNE
	D3 - Moyens de surveillance et d'entretien
	D4 - Pré-étude de dangers



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

Étude d'impact PIÈCE 7D

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

SOMMAIRE

1 PROJETS PRIS EN COMPTE DANS L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES.....4

1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DEFINITION DES TERMES 4

1.2 PROJETS PRIS EN COMPTE DANS L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES 4

2 PRESENTATION DES PROJETS CONCERNES PAR L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES.....30

2.1 PROJET D'AIRE DE STATIONNEMENT DU CANAL DE LA SENSEE A L'AVANT DE L'ECLUSE DE GŒULZIN (59)..... 30

2.2 RECALIBRAGE DE LA LYS MITOYENNE ENTRE DEULEMONT ET HALLUIN (59) 31

2.3 LE PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE - UHC N°6..... 31

2.4 PROJET DE CREATION D'UN ECOPOLE DE VALORISATION DE DECHETS ET DE MATURATION DES MACHEFERS 32

2.5 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE A TILLOY-LEZ-CAMBRAI 32

2.6 PROJET D'EXTENSION DE POSTE ELECTRIQUE AVEC DEPLACEMENT DE CLOTURE DE LATENA A ÉCUVILLY (60) 32

2.7 MISE AU GABARIT EUROPEEN DE L'OISE (MAGEO) ENTRE COMPIEGNE ET CREIL (60) 33

2.8 PROJET DE CREATION D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE, COMPRENANT UN DEFRICHEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PIMPRESZ (60)..... 34

2.9 PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU CAMP DES SABLONS A COMPIEGNE (60) 34

2.10 PROJET DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU MONT RENAUD SUR LES COMMUNES DE NOYON ET PASSEL (60)..... 35

2.11 PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE D'EPANDAGE DES EXCEDENTS DE DIGESTATS GENERES PAR LE PROCEDE DE METHANISATION DES DECHETS ORGANIQUES DU SITE BIONERVAL A PASSEL (60) 36

2.12 PROJET DE CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ECO QUARTIER DE LA GARE DE COMPIEGNE/MARGNY-LES-COMPIEGNE SUR LES COMMUNES DE MARGNY-LES-COMPIEGNE ET COMPIEGNE (60) 36

2.13 PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE SUR LA SCARPE SUPERIEURE (62) 37

2.14 PROJET EOLIEN DES PAQUERETTES A BARASTRE ET HAPLINCOURT (62) 37

2.15 PROJET DE PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE LEBUCQUIERE, HAPLINCOURT, BERTINCOURT ET VELU (62) 38

2.16 PROJET DE CREATION DU PARC EOLIEN FERME EOLIENNE DES 10 NESLOISES 38

2.17 PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE LES SABLIERES DU SANTERRE A LICOURT..... 38

2.18 PROJET DE DEVIATION DE CANALISATION DE GAZ AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE NESLE (80) 39

2.19 PROJET EOLIEN DE HOMBLEUX (80) 39



ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

2.20	PROJET DE PARC EOLIEN DE SOLE DE FOURS SUR LES COMMUNES D'ASSEVILLERS, FLAUCOURT ET DOMPIERRE-BECQUINCOURT (80) ..	40
2.21	PROJET D'EXTENSION DE L'UNITE DE PRODUCTION DE PROTEINES D'INSECTES INNOVAFEED SUR LA COMMUNE DE NESLE (80)	41
2.22	PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DE FALVIEUX SUR LA COMMUNE DE CRESSY-OMENCOURT (80)	41
2.23	PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DU DOUCHE DE LA SOCIETE PARC EOLIEN NORDEX XXXI SUR LES COMMUNES D'EQUANCOURT, FINS, HEUDICOURT (80) ET NEUVILLE-BOURJONVAL (62)	42
2.24	PROJET DE PARC EOLIEN DE LA SOCIETE LICOURT ENERGIES SUR LES COMMUNES DE LICOURT ET MORCHAIN (80)	42
3	ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET CANAL SEINE- NORD EUROPE AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS	43
3.1	TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULES POTENTIELS DANS LE NORD	44
3.2	TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULES POTENTIELS DANS L'OISE.....	50
3.3	TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULES POTENTIELS DANS LE PAS DE CALAIS.....	62
3.4	TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULES POTENTIELS DANS LA SOMME.....	68

Table des illustrations

Figure 1 : Carte des projets connus.....	19
Figure 2 : Projet global de liaison fluvial Seine-Escaut.....	30
Figure 3 : Plan de situation du projet d'entrepôt logistique Chemin Vert (Source : étude d'impact, 2017)	31
Figure 4 : Périmètre du projet MAGEO (Source : plaquette de présentation du projet MAGEO, 2012).....	33
Figure 5 : Localisation du projet de carrière alluvionnaire à Pimprez (Source : Etude d'impact)	34
Figure 6 : localisation du projet de ZAC du Camps des Sablons à Compiègne (Source : étude d'impact, 2016).....	35
Figure 7 : Implantation des éoliennes du parc éolien des Pâquerettes (Source : étude d'impact, 2016)	37
Figure 8 : Schéma de principe du projet de déviation des canalisations (Source : Plaquette de présentation du projet, GRTGaz).....	39
Figure 9 : Implantation des éoliennes du parc éolien d'Hombleux (Source : étude d'impact, 2016)	40

Table des tableaux

Tableau 1 : Liste des projets connus (dernière mise à jour : mars 2021)	18
---	----



1 PROJETS PRIS EN COMPTE DANS L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES

1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DEFINITION DES TERMES

L'article R.122-5 du code de l'environnement (rubrique 2, point 5.e), modifié par Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 - art. 3, impose d'intégrer à l'étude d'impact une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres, du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ⇒ ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ⇒ ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

L'analyse des effets cumulés porte donc à la fois sur les projets ayant fait l'objet d'une étude d'incidences et d'une enquête publique et sur les projets qui ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

1.2 PROJETS PRIS EN COMPTE DANS L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES

1.2.1 Méthodologie

1.2.1.1 Sources

Pour les projets soumis à étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et qui ont fait l'objet d'une enquête publique, les autorités environnementales compétentes sont au niveau du périmètre du projet, les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) :

- DDTM du Nord,
- DDT de l'Oise,
- DDTM du Pas-de-Calais,
- DDTM de la Somme.

Les projets pris en compte sont ceux consultés sur les sites internet des préfectures en février 2022.

Pour les projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale publié, les autorités environnementales compétentes au niveau du périmètre du projet sont les suivantes :

- la DREAL Hauts de France,
- la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) des Hauts de France, formation du Conseil Général de l'Environnement et de Développement Durable à l'échelle régionale,
- le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), pour les projets pour lesquels le ministre en charge de l'environnement est impliqué dans la décision.

Le site internet de la DREAL permet d'accéder aux avis de l'autorité environnementale rendus avant la création de la région Hauts de France (mi 2016). Les sites des préfectures du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme permettent l'accès aux avis de l'autorité environnementale concernant les projets ICPE.

Depuis la création de la région des Hauts de France, les décisions et avis de l'Autorité Environnementale se trouvent sur le site internet de la DREAL et sur le site de la MRAe. Le site du CGEDD répertorie lui les avis des projets pour lesquels le ministre en charge de l'environnement est impliqué dans la décision.

Site internet	Date de visite	Date de mise à jour du site
CGEDD	23/02/2021	10/02/2021
MRAe Hauts de France	23/02/2021	18/02/2021
DREAL Hauts de France	23/02/2021	19/06/2018
Préfecture du Nord (59)	23/02/2021	23/02/2021
Préfecture de l'Oise (60)	23/02/2021	20/06/2018
Préfecture du Pas de Calais (62)	23/02/2021	01/02/2019
Préfecture de la Somme (80)	23/02/2021	13/04/2016

1.2.1.2 Méthode de sélection des projets à prendre en compte

La réglementation conseille de dresser la liste des projets qui sont situés dans un périmètre cohérent, c'est-à-dire dans la zone d'influence du projet. Le périmètre géographique de prise en compte des projets connus est également fixé en fonction des impacts potentiels du projet et des enjeux propres à la zone concernée. De plus, les projets présentant des impacts de même type et sur le même milieu que celui du projet doivent être analysés prioritairement.

La sélection des projets pour l'analyse des effets cumulés est donc issue d'une appréciation intégrant à la fois la proximité relative avec l'aire d'étude large (6km de large, soit 3 km de part et d'autre du projet) et une estimation à priori des effets potentiels du fait notamment de l'emprise des projets ou de leur situation vis-à-vis des zones à enjeux.

1.2.2 Projets connus soumis à étude d'incidence environnementale

L'article L. 181-1 du code de l'environnement (partie législative) fixe le champ d'application de l'autorisation environnementale. Il précise ainsi que le régime de l'autorisation environnementale s'applique aux :

« 1° Installations, ouvrages, travaux et activités mentionnés au I de l'article L. 214-3, y compris les prélèvements d'eau pour l'irrigation en faveur d'un organisme unique en application du 6° du II de l'article L. 211-3

2° Installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 512-1.

Elle est également applicable aux projets mentionnés au deuxième alinéa du II de l'article L. 122-1-1 lorsque l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation est le préfet, ainsi qu'aux projets mentionnés au troisième alinéa de ce II.

L'autorisation environnementale inclut les équipements, installations et activités figurant dans le projet du pétitionnaire que leur connexité rend nécessaires à ces activités, installations, ouvrages et travaux ou dont la proximité est de nature à en modifier notablement les dangers ou inconvénients. »

Par ailleurs, le paragraphe I de l'article L. 214-3 indique que :

« Sont soumis à autorisation de l'autorité administrative les installations, ouvrages, travaux et activités susceptibles de présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique, de nuire au libre écoulement des eaux, de réduire la ressource en eau, d'accroître notablement le risque d'inondation, de porter gravement atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique, notamment aux peuplements piscicoles.

Cette autorisation est l'autorisation environnementale régie par les dispositions du chapitre unique du titre VIII du livre Ier, sans préjudice de l'application des dispositions du présent titre. »

De la même façon, l'article L.511-1 auquel renvoie l'article L.512-1 relatif aux ICPE précise que :

« Sont soumis aux dispositions du présent titre les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

Les dispositions du présent titre sont également applicables aux exploitations de carrières au sens des articles L. 100-2 et L. 311-1 du code minier. »

L'enquête publique est régie par les articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement (partie législative, titre II, chapitre III).

1.2.3 Projets connus soumis à évaluation environnementale avec avis de l'autorité environnementale rendu public

L'étude d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements est régie par les articles L. 122-1 et suivants du code de l'environnement (titre II relatif à l'information et à la participation des citoyens, chapitre II relatif à l'évaluation environnementale).

« Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas effectué par l'autorité environnementale.

(...)

Lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet. »



Étude d'impact

Les projets soumis à étude d'impact pour lesquels l'avis de l'autorité environnementale a été rendu public ont été recherchés dans les bases de données du CGEDD, de la MRAe des Hauts de France, de la DREAL des Hauts de France et des préfectures du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Le tableau suivant répertorie l'ensemble des projets susceptibles de générer des effets cumulés avec le projet CSNE. Ces projets sont classés selon la source d'information (CGEDD, MRAe, DREAL, DDT ou DDTM). La dernière colonne permet de statuer sur la prise en compte de chaque projet pour la présente analyse.

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
CGEDD						
Projet de canalisation de gaz naturel entre Ressons-sur-Matz (60) et Chilly (80) – Artère du Santerre	Pose d'une canalisation de DN900 mm sur une longueur d'environ 33 km	Le tracé traverse la région Picardie sur deux départements (l'Oise avec 7 communes traversées et la Somme avec 15 communes traversées)	GRT Gaz	23/07/2014	Hors de l'aire d'étude large, à environ 18 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car projet situé trop loin de l'aire d'étude large et aucune interaction possible.
Projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Cuvilly (Oise), Dierrey-Saint-Julien (Aube) et Voisines (Haute-Marne), dit « Arc de Dierrey ».	309 km dont 188 sont prévus en tracé nouveau.	Le projet s'étend au sein du Bassin parisien en traversant trois régions (Picardie, Ile-de-France et Champagne-Ardenne), cinq départements et 113 communes. Le fuseau d'étude s'étend aussi très partiellement sur la Bourgogne (Côte d'Or).	GRT Gaz	29/08/2012	Hors de l'aire d'étude large, à environ 25 km de l'axe du projet	Pris en compte car à l'échelle du projet
Aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF) de Catenoy et Nointel, avec extension sur Breuil-le-sec, Épineuse et Sacy-Le-Grand (60)	Projet de restauration du parcellaire agricole pour remédier aux dommages engendrés par la déviation de la RN31 (surface totale de 1 134 ha)	Catenoy, Nointel, Breuil-le-sec, Épineuse et Sacy-Le-Grand	Département de l'Oise	22/02/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 25 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Déviation de canalisations de gaz à Longueil-Sainte-Marie, Rhuis et Verberie (60)	Implantation plus profonde de 2 canalisations de gaz pour permettre la réalisation du projet de mise au gabarit européen de l'Oise (Mageo)	Longueil-Sainte-Marie, Rhuis et Verberie	GRTGaz	21/03/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 17 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Déviation de huit canalisations de gaz pour la construction du canal Seine nord Europe dans la Somme (80)	Implantation plus profonde de 8 canalisations de gaz pour permettre la réalisation du projet de canal Seine-Nord Europe (7,3 km de canalisation)	Nestle, Languevoisin-Quiquy, Rouy-le-Petit et Hombleux	GRTGaz	25/04/2018	Intercepte le projet	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude
Mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil (60)	Approfondissement du chenal de navigation par dragage afin de permettre un mouillage de 4 m, avec modification du tracé actuel dans certains secteurs (linéaire total du projet : 42 km). Projet directement relié au canal Seine-Nord Europe au niveau de Compiègne	22 communes du département de l'Oise, de Compiègne à Creil	Voies Navigables de France (VNF)	13/09/2017	En continuité avec le projet	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude
Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) - UHC n°8 - Scarpe Supérieure (62)	Plan concernant les opérations d'entretiens réguliers de la Scarpe supérieure (rivière canalisée) entre Arras et Corbehem	13 communes, entre Arras et Corbehem	Voies Navigables de France (VNF)	13/06/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pris en compte car projet d'envergure sur le milieu fluvial, interaction possible entre le projet et l'aire d'étude globale



Étude d'impact

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
Projet d'électrification de l'axe ferroviaire Amiens - Abbeville - Rang-du-Fliers (62, 80)	Electrification de la ligne ferroviaire Amiens – Rang-du-Fliers (83 km) Aujourd'hui exploitée en traction thermique	39 communes des départements de la Somme et du Pas-de-Calais	SNCF Réseau	12/07/2017	Hors de l'aire d'étude large, à plus de 40 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'aire de stationnement du canal de la Sensée à l'aval de l'écluse de Gœulzin (59)	Création d'une aire de stationnement des navires empruntant le canal dans le cadre du projet de restauration des berges à l'aval de l'écluse de Gœulzin	Férin et Courchelettes	Voies Navigables de France (VNF)	22/03/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 10 km de l'axe du projet	Pris en compte car projet d'envergure sur le milieu fluvial, interaction possible entre le projet et l'aire d'étude globale
Projet de modification de l'échangeur n° 7 de l'autoroute A23 (59)	Dédoublage de la bretelle de sortie de l'A23 dans le sens Valenciennes-Lille afin de permettre une meilleure desserte des différentes zones du pôle économique et commerciale, et rénovation de la passerelle piétonne franchissant l'autoroute	Petite-Forêt	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole	24/06/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 27 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deûlémont et Halluin (France - 59, Belgique)	Augmentation du gabarit de la voie d'eau (élargissement et approfondissement) de la Lys moyenne (16.5 km sur le territoire français), s'inscrivant dans le cadre de la liaison fluviale européenne Seine-Escaut, dont fait également partie le projet de canal Seine-Nord Europe	En France : Deûlémont, Warneton, Comines, Wervicq-Sud, Bousbecque, Halluin	Voies Navigables de France (VNF)	25/10/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 55 km de l'axe du projet	Pris en compte car projet d'envergure sur le milieu fluvial, interaction possible entre le projet et l'aire d'étude globale
Reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Avelin (59) et Gavrelle (62)	Reconstruction à 2 circuits de la ligne électrique aérienne de 400 000 volts entre les postes d'Avelin et de Gavrelle (30 km), avec extension du poste de 400 000 volts de Gavrelle	10 communes du département du Nord et 9 communes du département du Pas-de-Calais	RTE	02/12/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 17 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage [2020-2029] - UHC n°3, direction territoriale Nord - Pas-de-Calais de Voies navigables de France (59-62)	Plan concernant les opérations d'entretiens réguliers de tronçons du canal de Neufossé, du canal d'Aire et du canal de Beuvry entre Cuinchy et Arques (62)	21 communes, entre Cuinchy et Arques dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais	Voies Navigables de France (VNF)	11/07/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 36 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage - UHC n°6, direction territoriale Nord - Pas-de-Calais de Voies navigables de France (59-62)	Plan concernant les opérations d'entretiens réguliers de tronçons du canal de d'Aire, du canal de la Deûle, du canal de la Sensée, de l'antenne Gayant, le canal de la Haute-Deûle, la Scarpe moyenne et la dérivation de la Scarpe entre Cuinchy (62), Don et Gœulzin (59)	39 communes, entre Cuinchy, Don et Gœulzin dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais	Voies Navigables de France (VNF)	11/07/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 4,5 km de l'axe du projet	Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale
Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage - UHC n°5, direction territoriale	Plan concernant les opérations d'entretiens réguliers de tronçons du canal de la Deûle, de La Marque et de la Lys à Grand Gabarit entre Don et Menen (59)	28 communes, entre Don et Menen	Voies Navigables de France (VNF)	25/07/2018	Hors de l'aire d'étude large, à	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet.

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
Nord - Pas-de-Calais de Voies navigables de France (59)					environ 32 km de l'axe du projet	Aucune interaction possible.
Doublement de la RD 70 sur les communes de Raismes et Petite-Forêt	Aménagement à 2x2 voies de la RD70 sur une section de 2 kilomètres afin d'améliorer les conditions de circulation d'accès à l'autoroute A23 depuis Raismes et le nord de Valenciennes, et de la desserte de la zone commerciale de Petite Forêt et des parcs d'activités Lavoisier et du Plouich	Raismes et Petite-Forêt	Département du Nord	19/12/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 20 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Avelin et Gavrelle (59-62)	Reconstruction à 2 circuits de la ligne électrique aérienne de 400 000 volts entre les postes d'Avelin et de Gavrelle (30 km), avec extension du poste de 400 000 volts de Gavrelle (Demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et des réglementations relatives aux espèces protégées et aux défrichements)	10 communes du département du Nord et 9 communes du département du Pas-de-Calais	RTE	24/04/2019	Hors de l'aire d'étude large, à environ 17 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) - UHC n°14, direction territoriale Nord - Pas-de-Calais de Voies navigables de France (59)	Plan concernant les opérations d'entretiens réguliers de la Sambre (rivière canalisée) entre Landrecies et Erquelines (59)	23 communes, entre Landrecies et Erquelines	Voies Navigables de France (VNF)	06/05/2020	Hors de l'aire d'étude large, à environ 40 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Liaison Roissy-Picardie (60, 80, 95)	Projet de liaison ferroviaire entre le réseau des lignes à grande vitesse et la ligne classique entre Paris et Amiens par Creil, permettant de faire circuler à la fois des trains régionaux et des trains à grande vitesse entre la plateforme aéroportuaire de Roissy et Amiens ou Compiègne. Le projet est constitué d'un barreau de ligne nouvelle entièrement situé dans le Val d'Oise, et d'aménagements connexes dans les départements du Val d'Oise, de l'Oise et de la Somme. Les opérations prévues dans le département de l'Oise consistent en des aménagements de la gare de Chantilly-Gouvieux, une section de séparation électrique à La Chapelle-en-Serval, la réalisation d'un écopont en forêt de Chantilly à Orry-la-Ville et d'autres aménagements connexes dans ces mêmes communes	Dans l'Oise : Chantilly, Gouvieux, La Chapelle-en-Serval, Orry-la-Ville	SNCF Réseau et SNCF Gares et connexions	02/12/2020	Hors de l'aire d'étude large, à environ 35 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
MRAe Hauts de France						
Projet d'extension de la zone d'activités de la « Sècherie » à Moyvillers (60)	Création d'une zone d'aménagement concertée (emprise totale de 9,7 ha) en extension de la zone commerciale de « la Sècherie » existante	Moyvillers	Communauté de communes de la plaine d'Estrées	09/01/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 14 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.



Étude d'impact

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
Projet de parc éolien du Sentier de l'Hirondelle à Lagnicourt-Marcel et Noreuil (62)	Installation de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison	Lagnicourt-Marcel et Noreuil	Energie Lanicourt	03/04/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement sur le territoire de la commune de Pimprez (Oise)	Création et l'exploitation d'une carrière alluvionnaire et d'une installation de premier traitement de matériaux minéraux par criblage et lavage sur le territoire de la commune de Pimprez (Oise). Le projet de carrière nécessite le défrichement d'un boisement alluvionnaire sur 1,92 hectare. Le projet porte sur un périmètre autorisé de 127,5 hectares avec un périmètre d'extraction de 114 hectares.	Pimprez	LAFARGE GRANULATS France	21/05/2019	Chevauchement des emprises	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec le projet
Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables sur les communes de Warluis, Bailleul-sur-Thérain et Rochy-Condé (60)	Prolongement de l'exploitation de deux carrières alluvionnaires existantes sur les communes de Warluis et de Bailleul-sur-Thérain et ouverture d'une nouvelle carrière alluvionnaire sur les communes de Warluis et de Rochy-Condé pour une durée de 25 ans. La superficie concernée est d'environ 81,7 hectares dont 30,3 hectares doivent être défrichés. Le projet d'exploitation prévoit 5 phases quinquennales de 2018 à 2042.	Warluis, Bailleul-sur-Thérain et Rochy-Condé	Société Carrière Chouvet	10/08/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 45 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'aménagement d'une zone d'expansion de crues sur le Courant de l'Hôpital sur les communes de Landas et Orchies (59)	Aménagement d'une zone d'expansion de crue sur une zone de 4,5 hectares. Le volume de rétention potentiel est de 29 000 m ³ environ, et doit permettre de protéger les zones à enjeux pour une crue d'occurrence vicennale. Le projet est situé sur une zone humide du SAGE Scarpe aval.	Landas et Orchies	Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut (SMAHVSBE)	28/08/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 25 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de création de la zone d'aménagement concerté du Mont Renaud sur les communes de Noyon et Passel (60)	Extension du parc commercial de Mont-Renaud sur 37 hectares qui comprend l'aménagement de 15 hectares pour l'implantation d'un cinéma et d'un bowling ainsi que la création d'une déviation, 12 hectares dédiés à un usage principalement commercial et 10 hectares réservés à l'implantation d'un projet de pôle aquatique ainsi qu'à des services et commerces.	Noyon et Passel	Communauté de communes du Pays Noyonnais	25/09/2018	A 100 m de l'axe du projet	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude totale
Projet d'extension du périmètre d'épandage des excédents de digestats générés par le procédé de méthanisation des déchets organiques du site Bionerval à Passel (60)	Extension du périmètre d'épandage des excédents de digestats (générés par le procédé de méthanisation des déchets organiques du site de Passel dans l'Oise) dans les trois départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme, qui concerne une surface d'épandage de 2 968 hectares répartis entre 25 exploitations agricoles et localisés sur 76 communes et ajout d'un stockage déporté de 10 000 m ³ mis à disposition sur le secteur de Barleux dans le	77 communes dans les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme	Bionerval Hauts-de-France	22/10/2018	Intercepte le projet	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec le projet

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
	département de la Somme par un entrepreneur de travaux agricoles réalisant actuellement les épandages pour le compte de la société Bionerval, également agriculteur.					
Projet de construction d'un pôle d'activités portuaires à Saint-Leu d'Esserent (60)	Construction d'un port de plaisance de 60 places, localisé au niveau du parc de la Garenne sur 1,7 hectare d'espaces naturels qui seront défrichés, ainsi qu'une halte fluviale et un centre technique fluvial sur le territoire communal.	Saint-Leu d'Esserent	Commune de Saint-Leu d'Esserent	22/10/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 40 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de création d'un port fluvial sur la commune de Aire-sur-la-Lys (62)	Réalisation d'un port fluvial s'étendant sur 16 100 m ² situé sur le bassin des 4 faces, ainsi que le long du bras de la Lys menant au canal à grand gabarit d'Aire à la Bassée. Les travaux d'aménagement comprennent principalement la réalisation d'équipements portuaires, la création d'une capitainerie, des aménagements de berges, le curage de sédiments non inertes et non dangereux, des aménagements extérieurs et d'espaces verts.	Aire-sur-la-Lys	Communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer	05/02/2019	Hors de l'aire d'étude large, à environ 65 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de parc éolien sur les communes de Lebuquière, Haplincourt, Bertincourt et Vélu (62)	Installation de huit aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 3,6 MW pour une hauteur de 150 mètres en bout de pale et trois postes de livraison. Le site est localisé au sein de vastes plateaux agricoles, occupés par quelques villages entourés de végétation plus ou moins dense.	Lebuquière, Haplincourt, Bertincourt et Vélu	Société EDF-EN	29/05/2019	A environ 2 km de l'axe du projet	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude totale
Projet de parc éolien de Sole de Fours sur les communes d'Assevillers, Flaucourt et Dompierre-Becquincourt (80)	Installation de 8 aérogénérateurs et 4 postes de livraison. Les éoliennes seront d'une puissance unitaire de 3,9 MW et d'une hauteur de 180 m en bout de pale.	Assevillers, Flaucourt et Dompierre-Becquincourt	Société WP France 24	16/07/2019	Hors de l'aire d'étude large, à environ 3 km de l'axe du projet	Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale
Projet d'extension de l'unité de production de protéines d'insectes Innovafeed sur la commune de Nesle (80)	Extension d'un atelier d'élevage de larves d'insectes. Le projet comprend un bâtiment principal de 13 500 m ² , d'une hauteur maximale de 18,8 mètres.	Nesle	Société Innovafeed	10/09/2019	A environ 2,5 km de l'axe du projet	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude totale
Projet d'aménagement de la route départementale 642 entre Hazebrouck et Renescure (59-62)	Mise à 2 fois 2 voies de la route départementale 642 entre Hazebrouck et Renescure sur une longueur de 14 km.	Hazebrouck et Renescure	Conseil départemental du Nord	10/09/2019	Hors de l'aire d'étude large, à environ 65 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'extension du parc éolien de Falvieux sur la commune de Cressy-Omencourt (80)	Extension du parc éolien de Falvieux prévoit la construction d'un poste de livraison et de 2 éoliennes (E07 et E08) de puissance 4,5 MW et d'une hauteur de 184 mètres.	Cressy-Omencourt	Société « Centrale éolienne de Falvieux »	19/09/2019	A environ 2,7 km de l'axe du projet	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude totale



Étude d'impact

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
Projet d'extension, de renouvellement et d'approfondissement de la carrière de la société Secab à Bellignies (59)	Extension, renouvellement et approfondissement d'une carrière de calcaire. Il est prévu un approfondissement de 27 m portant la profondeur totale de 170 mètres et des activités complémentaires de recyclage de matériaux inertes de 50 000 tonnes par an et d'accueil d'un volume de 300 000 m ³ de déchets inertes en fond de carrière.	Bellignies	Société SECAB	26/11/2019	Hors de l'aire d'étude large, à environ 40 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'extension du parc éolien du Douiche de la société Parc éolien Nordex XXXI sur les communes d'Equancourt, Fins, Heudicourt (80) et Neuville-Bourjonval (62)	Création de 9 éoliennes et 4 postes de livraisons en extension du parc éolien de la Douiche, mis en service en 2019.	Equancourt, Fins, Heudicourt dans le département de la Somme et Neuville-Bourjonval dans le département du Pas-de-Calais	Société Parc Eolien Nordex XXXI	06/02/2020	A environ 1 km de l'axe du projet	Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale
Projet d'aménagement de deux ouvrages écrêteurs de crue de la Verse sur les communes de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt (60)	Réalisation de deux ouvrages écrêteurs de crues dans le cadre d'un programme d'aménagements pour lutter contre les débordements de la rivière la Verse, affluent de l'Oise. Les ouvrages, dimensionnés pour une crue de période de retour de 100 ans, mesurent entre 200 et 315 mètres de longueur et entre 10 mètres et 30 mètres de largeur, pour une hauteur maximale de 4,50 mètres à partir de la cote de terrain naturel.	Beaugies-sous-Bois et Berlancourt	Entente Oise-Aisne	07/04/2020	Hors de l'aire d'étude large, à environ 8 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de Saint-Maximin (60)	Renouvellement et extension de l'exploitation d'une carrière de matériaux calcaires. Après mise en œuvre du projet, la superficie totale de la carrière sera de 66,6 hectares dont 24,1 hectares en extension.	Saint-Maximin	Société BPE Lecieux	11/08/2020	Hors de l'aire d'étude large, à environ 30 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'éco quartier de la gare de Compiègne/Margny-lès-Compiègne sur les communes de Margny-lès-Compiègne et Compiègne (60)	Le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) couvre une surface d'environ 16,5 hectares. Le projet prévoit des surfaces destinées à l'habitat pour la création d'environ 400 logements, aux activités tertiaires pour une surface d'environ 15 000 m ² , la reconversion de bâti existant et des commerces et services sur 2 500 m ² .	Margny-lès-Compiègne et Compiègne	Agglomération de la Région de Compiègne	03/09/2020	A environ 600 m de l'axe du projet	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude totale
Projet de prolongation d'exploitation de la carrière de la société « Matériaux Routiers Modernes » sur la commune de Lihons (80)	Prolongation de l'extraction de sables, argiles et craies pour une durée de 30 ans. L'emprise globale du site est de 9,86 hectares. La surface d'exploitation est de 8,98 hectares.	Lihons	Société Matériaux Routiers Modernes	06/10/2020	Hors de l'aire d'étude large, à environ 12 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de parc éolien de la société Licourt Energies sur les communes de Licourt et Morchain (80)	Création d'un parc éolien composé de 9 éoliennes, réparties sur les communes de Saint-Christ-Briost (5 éoliennes), de Licourt (3 éoliennes) et de Morchain (1 éolienne), pour une puissance totale installée de 18 mégawatts (MW).	Licourt, Morchain	Société Licourt Energies	07/09/2021		Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude totale

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
DREAL Hauts de France						
Projet bâtiment logistique ICPE Sin-le-Noble	Construction d'un bâtiment logistique de stockage de produits combustibles d'une surface de 24 170 m ² comprenant 4 cellules d'entrepôts, 1 zone de bureaux et locaux sociaux et des locaux techniques	Sin-le-Noble	SIMASTOCK	05/12/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 12 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de construction d'un bâtiment logistique à Lambres-lez-Douai	Construction de 3 entités logistiques sur la ZAC de Lambres-Cuincy.	Lambres-lez-Douai	Goodman France	04/11/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 13 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de parc éolien des Pâquerettes	Installation de 13 aérogénérateurs et de 4 postes de livraison	Barastre et Hapincourt	Parc éolien des Pâquerettes	27/12/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 3.7 km de l'axe du projet	Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale
Projet de reconstruction de la STEP de Lallaing	Création d'une station d'épuration à boues activées d'une capacité de 20 049 Equivalents-Habitants (EH) qui traitera à termes les effluents de Lallaing, Montigny-en-Ostrevent, Anthiers et Raches	Flines-lez-Raches	Noréade	05/01/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 15 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de régularisation administrative de la société Daussy à Sin-le-Noble	Régularisation administrative pour l'exploitation d'une l'installation d'application de peinture à base de solvants par pulvérisation manuelle	Sin-le-Noble	Constructions métalliques Daussy	21/02/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de régularisation et d'extension d'un élevage bovin	Régularisation et extension d'un élevage de bovins de 460 places à 870 places	Hamblain-les-Prés	SARL des Tilleuls	06/07/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 14.5 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet demande autorisation exploitation collecte de produits agro-alimentaire Avesnes-lès-Bapaume	Création d'une unité de collecte de produits agro-alimentaires et d'une unité de fabrication de semences sur une emprise foncière de 70 510 m ²	Société Coopérative Agricole UNEAL	Avesnes-lès-Bapaume	20/05/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 13 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'exploitation d'une unité de compostage et production de bois énergie à Vitry-en-Artois	Demande d'autorisation d'exploitation d'une unité de compostage et production de bois énergie à partir de déchets végétaux	SYMEVAD	Vitry-en-Artois	10/11/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 15 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'extension d'entrepôt ICPE à Chaulnes	Extension d'un entrepôt existant (création de 2 nouvelles cellules de stockages) relevant du régime d'autorisation ICPE	Chaulnes	SOGIDEF	03/03/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 9 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet.



Étude d'impact

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
						Aucune interaction possible.
Projet ICPE Gallo Sin-le-Noble	Demande d'autorisation d'exploitation d'une ICPE dans le cadre de la réorganisation des activités du site : récupération, stockage, découpe et revente de métaux, dépollution de véhicules hors d'usage, installation d'une métallerie destinée à la réception des matières apportées par divers fournisseurs	Sin-le-Noble	GALLOO France	16/06/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE HES Logistique St Quentin	Construction et exploitation d'un entrepôt logistique d'un volume de 900 000 m ³ sur le parc d'activités des Autoroutes, destiné à recevoir des produits combustibles, aérosols et liquides inflammables	Saint-Quentin	HES Logistique	27/11/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 22 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien de Hombleux	Installation de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison	Hombleux	SARL Hombleux Energies	01/12/2017	Environ 2 km	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude
Projet parc éolien du Santerre - Vents des Champs	Installation de 4 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison. Projet correspondant à la seconde phase d'un projet global comportant 10 éoliennes sur Maucourt et Fouquescourt	Fouquescourt	Parc éolien du Santerre - Vents des Champs	11/07/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 14 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien Ferme éolienne du Bois Madame	Installation de 10 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison	Méharicourt, Rouvroy-en-Santerre et Warvillers	Ferme éolienne du Bois Madame	22/01/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 15 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien Ferme éolienne du Lindier	Installation de 6 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison	Favreuil et Beugnâtre	Ferme éolienne du Lindier SAS	05/08/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien La ferme éolienne Voie d'Artois	Installation de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison	Lagnicourt-Marcel et Morchies	Ferme éolienne la Voie d'Artois	03/04/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 8.5 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien Lihons	Installation de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison	Lihons et Vermandovillers	MSE Les Rosières	21/10/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien Nordex LXV à Mory	Installation de 9 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison	Mory et Ecoust-Saint-Mein	Parc éolien Nordex LXV	25/08/2016	Hors de l'aire d'étude large, à	Pas de prise en compte car trop

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
					environ 14 km de l'axe du projet	éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet parc éolien su Sud-Osartis	Installation de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison	Riencourt-lès-Cagnicourt et Noreuil	Eolis les Quatre Chemins	02/06/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 10 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ZAC Camps des Sablons à Compiègne	Création d'une zone d'aménagement concerté sur une superficie de 35 ha constituée de : 60 maisons de ville, 75 maisons individuelles, 370 logements collectifs, des commerces et services, un lycée, un institut médicoéducatif, un institut thérapeutique, 2 terrains à vocation d'équipements ou tertiaire et une nouvelle voie de contournement urbaine	Compiègne	Communauté d'agglomération de la région de Compiègne	21/03/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 3.7 km de l'axe du projet	Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale
DREAL PICARDIE						
Construction d'une unité de méthanisation	Demande d'autorisation d'exploiter pour la construction d'une unité de méthanisation sur la commune d'Eppeville. Le site est situé à proximité directe des parcelles d'épandage.	Eppeville	Centrale du Biogaz du Vermandois	16/04/2014	Hors de l'aire d'étude large, à environ 9 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'implantation d'un parc éolien « Ferme éolienne des 10 Nesloises »	Demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Epénancourt, Pargny et Morchain	La ferme Eolienne des 10 Nesloises	27/02/2015	Environ 500m	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude
Exploitation une carrière alluvionnaire (les Sablières du Santerre)	Demande d'exploitation d'une parcelle de 8 ha 24a 17ca (82417m ²) en bordure de l'autoroute A29 et sur l'extraction de 492 000 m ³ de sable sur 25 ans. La limite d'emprise de la carrière se situe à 250m du fuseau déclaré d'utilité publique du projet de canal Seine Nord Europe, affiné lors des travaux sur l'autoroute A29.	Lieu-dit "La Sablière du chemin de Saint-Christ Licourt	Les sablières du Santerre	16/05/2014	Environ 1,5km	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude
Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena	L'extension de la plate-forme du poste avec déplacement de la clôture sera réalisée sur environ 0,4 ha, sur de terrains engazonnés appartenant à RTE.	Ecuvilly	RTE	25/09/2014	Environ 2km	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude.
Projet de parc éolien de la Boule Bleue	Installation de 6 aérogénérateurs et d'un poste de livraison.	Roisel Tincourt-Boucly Marquais Longavesnes	Parc éolien de la boule bleue	16/01/2015	Environ 11 km	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
DDAE Loi sur l'eau - Captages F4 et F5 à Rethondes	Captage F1 sera comblé pour le projet du Canal Seine Nord Europe. Création des captages F4 et F5. Le prélèvement annuel sur les deux captages sera de 205 000 m ³ par an. La réalisation d'une usine de	Réthondes	Syndicat des eaux de Choisy-au-Bac, Clairoix, Janville,	26/11/2014	Environ 8 km	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet.



Étude d'impact

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
	traitement des eaux pompées est prévue à proximité du forage F4 pour le traitement du fer ainsi que pour une désinfection de l'eau par chlore gazeux.		Rethondes et Vieux-Moulin			Aucune interaction possible.
Création d'une station d'épuration sur la commune de Rémy (60)	Le rejet de la future station de traitement des eaux se fera dans l'Aronde dans des zones à dominantes humide. Les réseaux de collecte des eaux traverseront en sept points le cours d'eau la Payelle. Le site du projet ainsi que le point de rejet des eaux traitées sont situés dans les aires d'alimentation de deux captages destinés à l'alimentation en eau potable - prioritaires dits "Grenelle" - situés sur la commune de Baugy, en dehors des périmètres de protection.	Rémy et Baugy	Syndicat Intercommunal d'Assainissement Payelle-Aronde	15/07/2014	Hors de l'aire d'étude large, à environ 10 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de création d'un Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Création d'une zone de valorisation de déchets sur une surface de 14,4 ha	Clairoix	SITA Région île de France et Oise	20/10/2014	Intercepte le projet	Pris en compte car le périmètre du projet interfère avec l'aire d'étude
DREAL NORD PAS DE CALAIS						
Projet éolien ICPE le Seuil du Cambrésis	Installation de 13 aérogénérateurs d'une hauteur totale de 150 m sur les communes de Ribécourt-la-Tour, Cantaing-sur-l'Escaut et Noyelles-sur-Escaut	Ribécourt-la-tour, Cantaing-sur-l'Escaut et Noyelles-sur-Escaut	les Vents du Cambrésis S.A.S	28/04/2015 - Préfet	Environ 5 km	Pas pris en compte car projet situé trop loin de l'aire d'étude large.
Projet Eolien ICPE de l'Arbre Chaud	Projet d'installation de 5 aérogénérateurs dans le Parc éolien de l'Arbre Chaud"	Inchy-en-Artois	Société "Parc Eolien de l'Arbre Chaud SASU", filiale du groupe Eurowatt	23/02/2015 - Préfet	Environ 5 km	Pas pris en compte car projet situé trop loin de l'aire d'étude large
DDTM Nord						
Projet de construction d'un bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	Construction d'un entrepôt logistique sur le parc d'activité Écopôle de l'autoroute A2. Activité de stockage, conditionnement et distribution de produits combustibles, aérosols et liquides inflammables sur un terrain de 87 224 m ² environ	Tilloy-lez-Cambrai	HES Logistique	30/03/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 6.5 km de l'axe du projet	Pris en compte car une interaction est possible entre le projet et l'aire d'étude globale
Projet éolien de l'Extension Plaine de l'Escrebieux à Flers-en-Escrebieux (59), Courcelles-lès-Lens (62), Esquerchin (59) et Noyelles-Godault (62)	Installation de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison	Flers-en-Escrebieux (59), Courcelles-lès-Lens, Esquerchin et Noyelles-Godault	Les Vents de l'Est-Artois SAS	13/03/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 19 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet éolien des Moulins - Dechy, Roucourt et Cantin (59)	Installation de 6 aérogénérateurs	Dechy, Roucourt et Cantin	Energie 08	16/09/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 7.5 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet éolien Le chemin d'Avesnes à Iwuy	Installation de 11 aérogénérateurs	Avesnes-le-Sec et Iwuy	Energie Avesnes	25/09/2015	Hors de l'aire d'étude large, à	Pas de prise en compte car trop

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
					environ 16 km de l'axe du projet	éloigné du projet. Aucune interaction possible.
DDT Oise						
Parc éolien de « Cœur de Picardie » MSE LA SABLIERE, Brouchy (80), Golancourt (60) et Villeselve (60)	Installation de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison, en extension du parc éolien existant à Villeselve-Bouchy (5éoliennes)	Brouchy, Golancourt et Villeselve	MSE La Sablière	19/09/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 9.5 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de parc éolien SEPE LES HAYETTES, Lassigny	Installation de 3 aérogénérateurs et d'1 poste de livraison	Lassigny	Société d'exploitation du parc éolien des Hayettes	24/03/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 7.5 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de renouvellement et d'extension de la carrière Antrope à Chevincourt	Renouvellement et extension d'une carrière de calcaires, avec un volume d'activité moyen de 120 000 t/an pour un maximum sollicité de 360 000 t/an.	Chevincourt	ANTROP SNC	-	Hors de l'aire d'étude large, à environ 8 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE AGORA à Roye sur Matz	Déconstruction d'une partie des bâtiments existants, construction d'un silo vertical métallique d'une capacité de 25 659 m ³ et reconstruction à neuf de certaines activités	Roye-sur-Matz	SCA Agora	05/02/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 13 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE ANTROPE à Bitry	Exploitation d'une carrière de granulats alluvionnaires (sables et graviers) d'une emprise globale de 37.34 ha. Volume d'activité sollicité de 250 000 t/an maximum sur 12 ans, soit 3 M t au total, pour un volume d'activité moyenne, estimé à 130 000 t/an.	Bitry	ANTROP SNC	22/12/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 16 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE CORNEC à Longueil-Sainte-Marie	Régularisation administrative des activités de collecte et broyage de DEEE ¹ et de GEM ² hors froid, de traitement par broyage de résidus métalliques d'aluminium et de récupération, stockage et traitement des déchets de métaux et d'alliages de résidus métalliques	Longueil-Sainte-Marie	SAS Cornec	14/10/2016	Hors de l'aire d'étude large, à environ 14 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE FERTI NRJ à Passel, extension périmètre d'épandage	Demande d'autorisation pour un nouveau périmètre d'épandage couvrant une surface de 1 616.02 ha et concernant 19 exploitations agricoles (26 612 tonnes de produits épandables)	30 communes du département de l'Oise	Ferti NRJ	09/02/2015	-	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.

¹ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

² Gros Electro-Ménager



Étude d'impact

Intitulé du projet	Description	Localisation	Maître d'ouvrage	Date de l'avis de l'AE	Distance au projet	Raisons pour lesquelles ces projets sont retenus ou non pour l'analyse des impacts cumulés avec le projet CSNE
Projet ICPE WECS MAT BETON	Demande d'autorisation afin d'augmenter la production de mâts éolien de la société WECS MAT BETON : passage de 2 à 3 mâts par semaine à 4 mâts par semaine. Aucune extension de bâtiments ni de création de nouveaux locaux	Longueil-Sainte-Marie	WECS MAT BETON	31/08/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 15.6 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet Régularisation élevage canin LA FUTAIE DES AMIS à Compiègne	Régularisation administrative d'un élevage de chiens de chasse à courre, sur un site de 2.1 ha comprenant 410 m ² de bâtiments et surfaces couvertes au cœur de la forêt domaniale de Compiègne. Activité de pension avec une capacité de 125 chiens et 10 chevaux	Compiègne	Association « La Futaie des Amis »	07/05/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 3.7 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
DDTM Pas de Calais						
Aucun avis concerné par le projet CSNE						
DDTM Somme						
Projet de création de la ZAC "Zone d'activité Nord" à St Martin Longueau et Bazicourt (60)	Création d'une zone d'aménagement concertée destinée à accueillir des activités artisanales, des petites et moyennes entreprises, des industries et des plates-formes sur une emprise d'environ 30 hectares	Saint-Martin-Longueau et Bazicourt	Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte	23/09/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 19 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet de parc éolien des Tilleuls à Bapaume (62), Ligny-Thillois (62) et Gueudecourt (80)	Installation de 11 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison	Bapaume, Ligny-Thillois et Gueudecourt	Ferme Eolienne des Tilleuls	07/08/2015	Hors de l'aire d'étude large, à environ 11 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet d'exploitation d'une carrière de craie à FRESNES-MAZANCOURT	Prolongation de l'autorisation d'exploitation d'une carrière de craie existante, avec une production maximale annuelle de 12 000 t/an	Fresnes-Mazancourt	SARL CSABC	20/02/2018	Hors de l'aire d'étude large, à environ 3.7 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car pas de modification de la carrière. Aucune interaction possible.
Projet d'extension du périmètre d'épandage du Calcifield sur 351 communes des départements de l'Aisne (02) et de l'Oise (60)	Extension du périmètre d'épandage de Calcifield (boues issues du processus de fabrication de la pâte à papier) sur des parcelles agricoles de 350 communes de l'Aisne et de l'Oise, associé à une augmentation du tonnage de boues à épandre (80 000 t au total)	351 communes des départements de l'Aisne et de l'Oise	Greenfield SAS	25/0/2015	-	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.
Projet ICPE SOGIDEF à Chaulnes	Extension d'un entrepôt existant (création de deux nouvelles cellules de stockage, d'un local de charge et d'un nouveau bâtiment de bureau)	Chaulnes	SOGIDEF	03/03/2017	Hors de l'aire d'étude large, à environ 9 km de l'axe du projet	Pas de prise en compte car trop éloigné du projet. Aucune interaction possible.

Tableau 1 : Liste des projets connus (dernière mise à jour : mars 2021)

En conclusion, sur les 41 projets connus, seule 25 sont d'intérêt dans l'analyse des effets cumulés, ils sont listés ci-après :

Dans le Nord

- le projet d'aire de stationnement du canal de la Sensée à l'aval de l'écluse de Gœulzin (59),
- le recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deûlémont et Halluin (59),
- le projet de parc commercial sur la commune de Bugnicourt (59)

Dans l'Oise

- l'extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuilly (60),
- le projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Cuvilly (Oise), Dierrey-Saint-Julien (Aube) et Voisines (Haute-Marne), dit « Arc de Dierrey » par GRT Gaz (60),
- la mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil (60),
- le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) de Camp des Sablons à Compiègne (60),
- le projet de création d'un Écopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers à Clairoux (60),
- le projet de création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement sur le territoire de la commune de Pimprez (60),
- le projet de création de la zone d'aménagement concerté du Mont Renaud sur les communes de Noyon et Passel (60),
- le projet d'extension du périmètre d'épandage des excédents de digestats générés par le procédé de méthanisation des déchets organiques du site Bionerval à Passel (60),
- le projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'éco quartier de la gare de Compiègne/Margny-lès-Compiègne sur les communes de Margny-lès-Compiègne et Compiègne (60)

Dans le Pas de Calais

- le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage sur la Scarpe Supérieure (62),
- le projet éolien des Pâquerettes à Barastre et Haplincourt (62),
- le projet de parc éolien sur les communes de Lebuquière, Haplincourt, Bertincourt et Vélou (62)
- le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage – UHC n°6, direction territoriale Nord – Pas-de-Calais de Voies navigables de France (59-62)

Dans la Somme

- le projet d'implantation d'un parc éolien « Ferme éolienne des 10 Nesloises » sur les communes d'Épénancourt, Pargny et Morchain (80),
- l'exploitation d'une carrière alluvionnaire (les Sablières du Santerre) à Licourt (80),
- le projet de déviation de canalisation de gaz au niveau de la commune de Nesle (80),
- le projet éolien de Hombleux (80),
- le projet de parc éolien de Sole de Fours sur les communes d'Assevillers, Flaucourt et Dompierre-Becquincourt (80),

- le projet d'extension de l'unité de production de protéines d'insectes Innovafeed sur la commune de Nesle (80),
- le projet d'extension du parc éolien de Falvieux sur la commune de Cressy-Omencourt (80),
- le projet d'extension du parc éolien du Douiche de la société Parc éolien Nordex XXXI sur les communes d'Equancourt, Fins, Heudicourt (80) et Neuville-Bourjonval (62),
- le projet de parc éolien de la société Licourt Energies sur les communes de Licourt et Morchain (80).

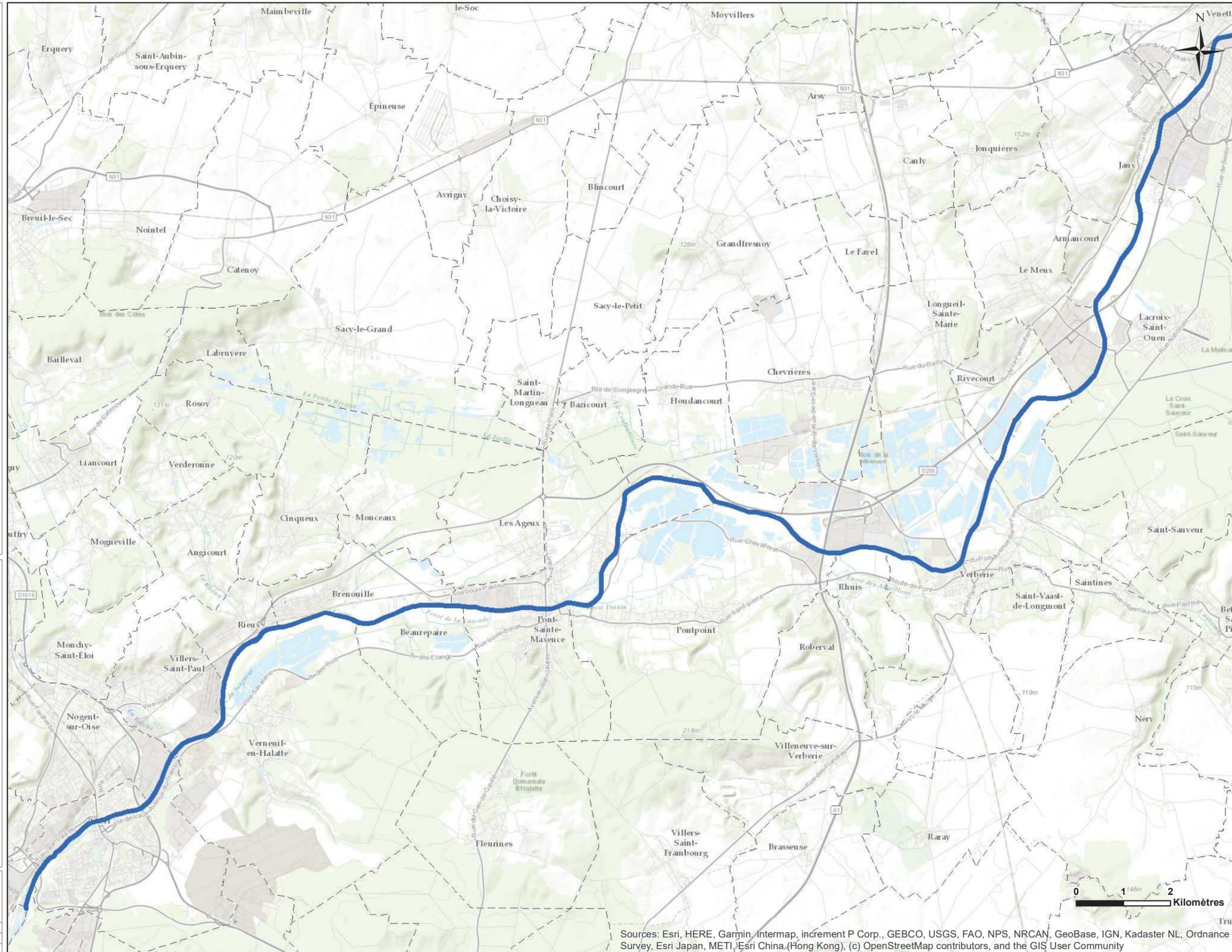
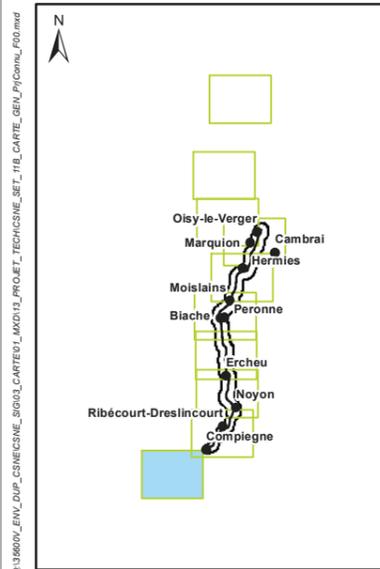
Figure 1 : Carte des projets connus

LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet
- Projets connus**
-  Mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil (60)

Source : Setec International, IGN, VNF

Planche n° 1/10



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community



Date : mars 2022

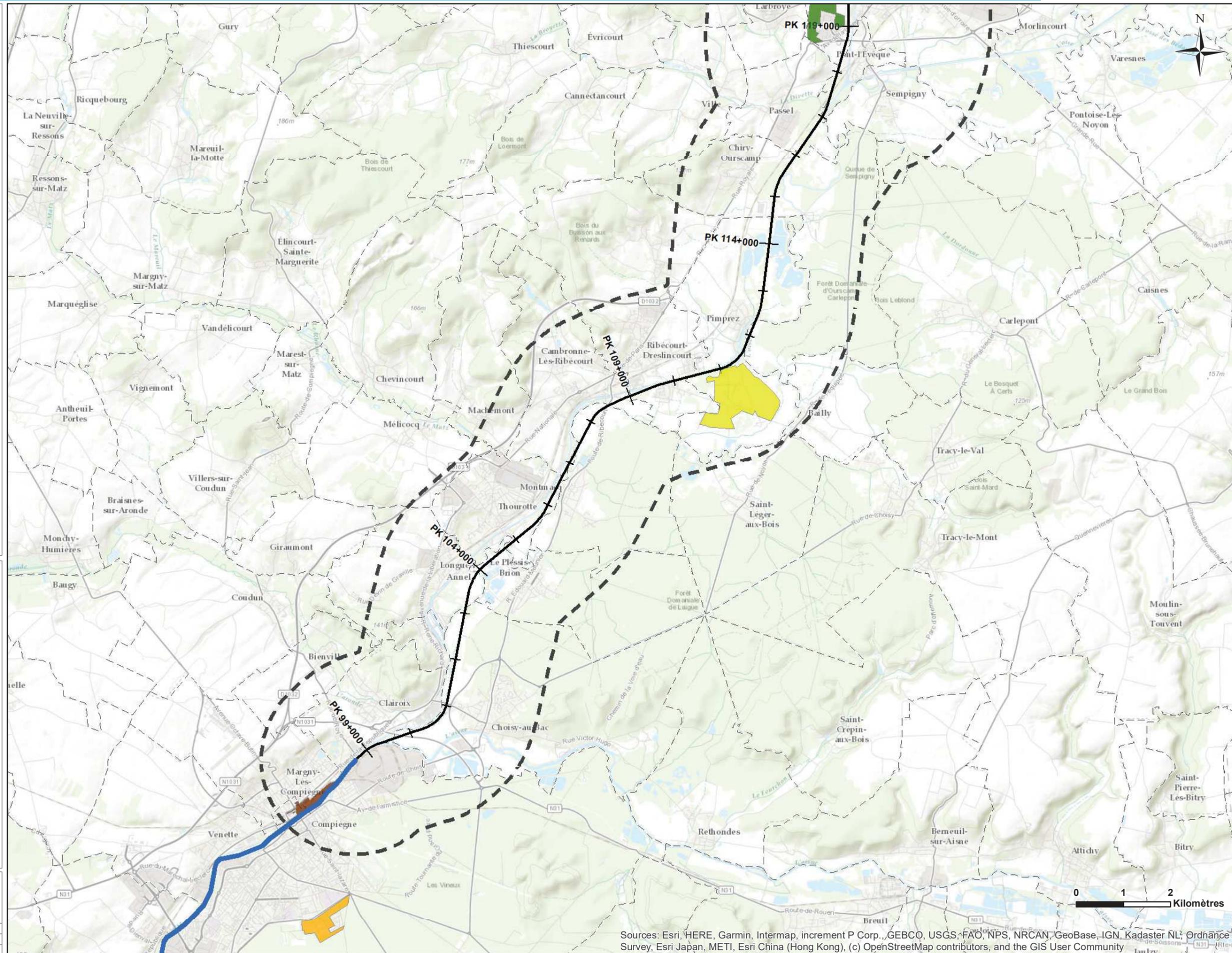
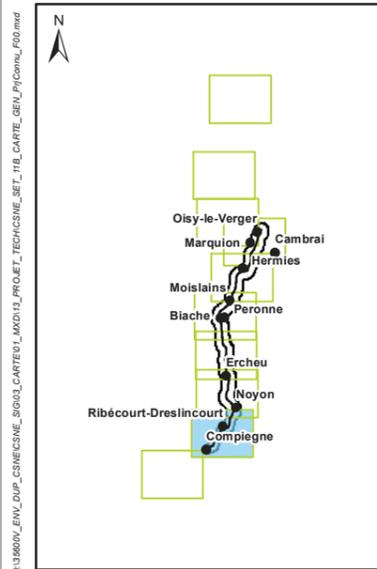
CSNE	SET	11B	CARTE	GEN	PrjConnu	F00
affaire	émetteur	niveau	type document	domaine	libre	indice
1	2	3	4	5	6	7

LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet
- Projets connus**
-  Mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil (60)
-  Création de la zone d'aménagement concerté du Mont Renaud à Noyon et Passel
-  Création d'une ZAC de l'éco quartier de la gare de Compiègne/Margny-lès-Compiègne
-  Création d'une carrière alluvionnaire à Pimprez
-  ZAC Camps des Sablons à Compiègne

Source : Setec International, IGN, VNF

Planche n° 2/10



	Voies navigables de France					
Date : mars 2022						
CSNE	SET	11B	CARTE	GEN	PrjConnu	F00
affaire	émetteur	niveau	type document	domaine	libre	indice
1	2	3	4	5	6	7

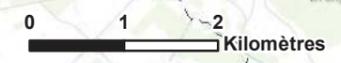
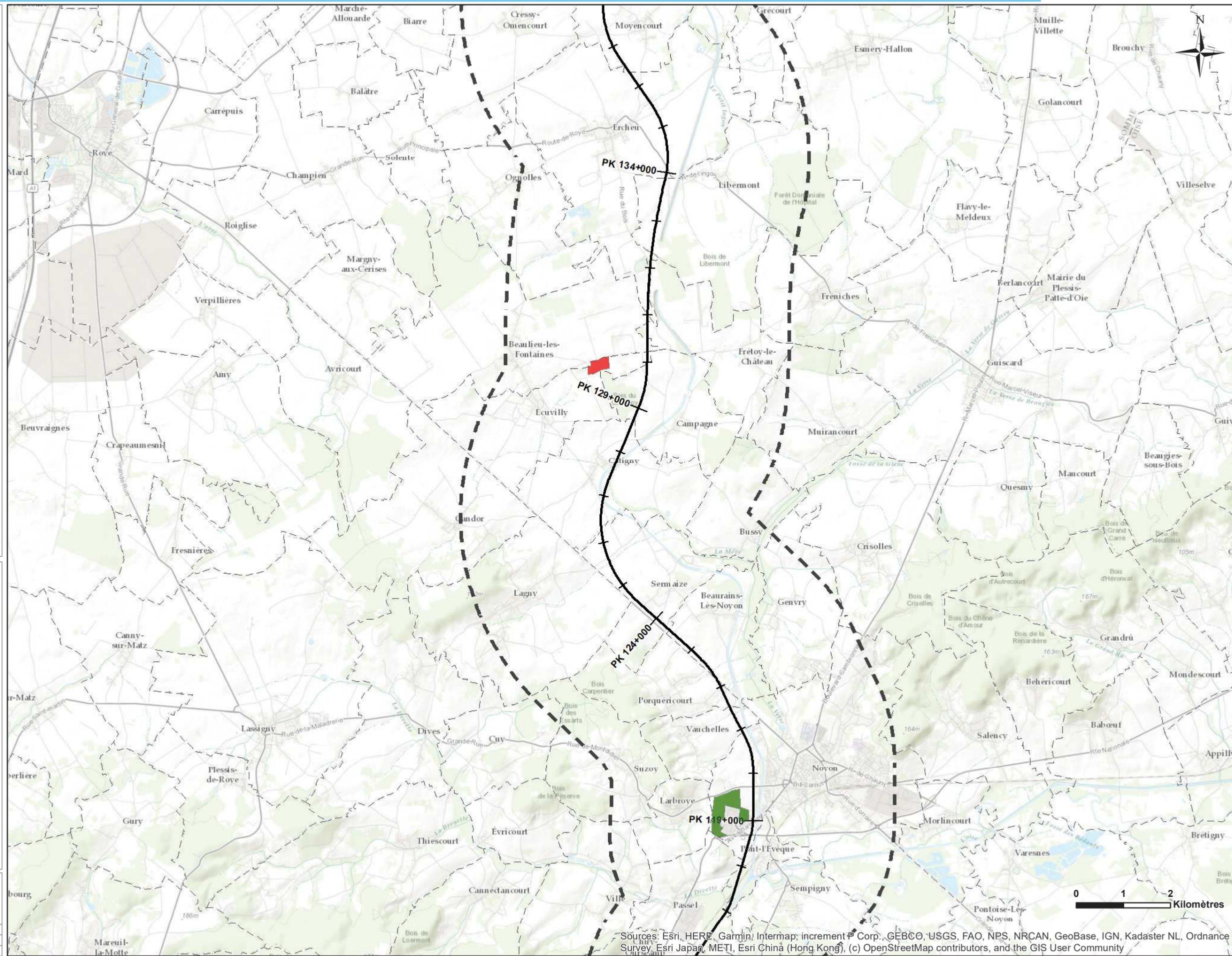
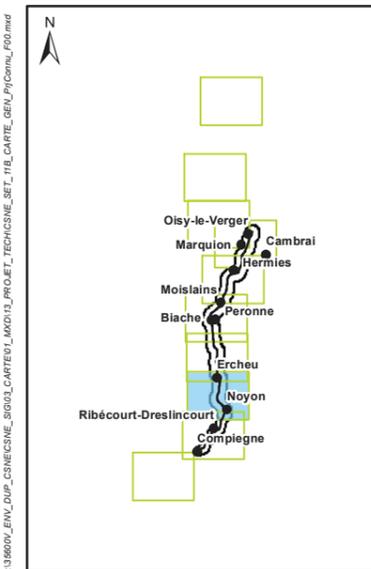
Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet
- Projets connus**
-  Création de la zone d'aménagement concerté du Mont Renaud à Noyon et Passel
-  Extension du poste 225 000/400 000 Volts de Laténa

Source : Setec International, IGN, VNF

Planche n° 3/10



						
Voies navigables de France						
Date : mars 2022						
CSNE	SET	11B	CARTE	GEN	PrjConnu	F00
affaire	émetteur	niveau	type document	domaine	libre	indice
1	2	3	4	5	6	7

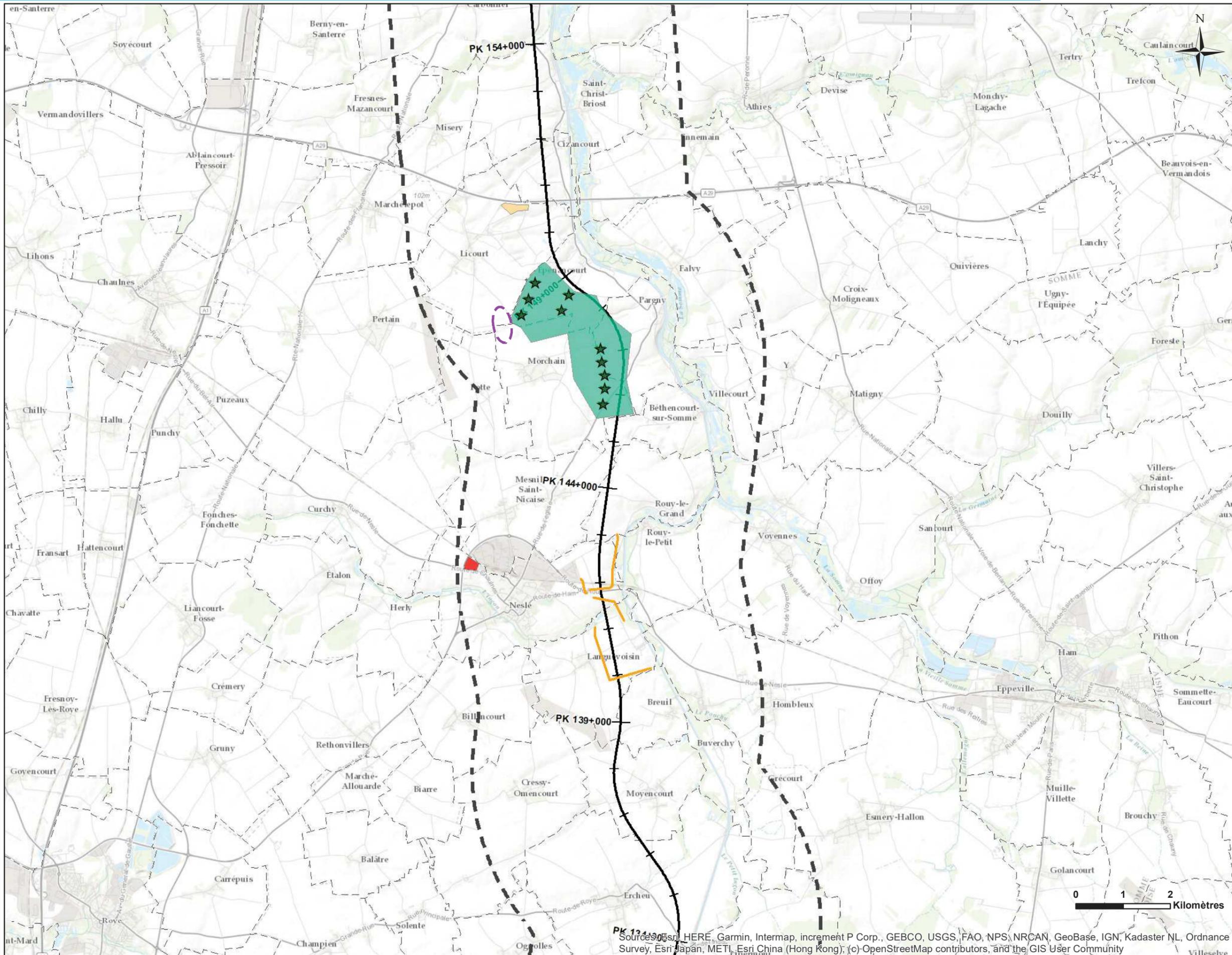
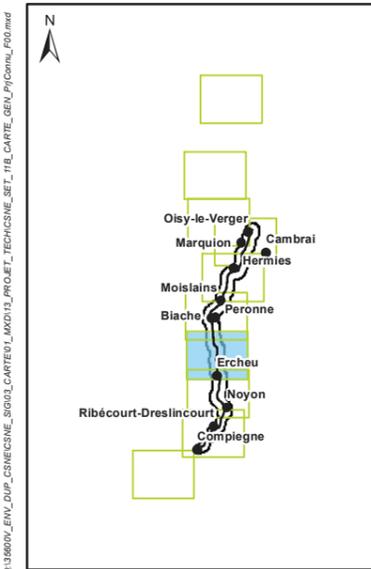
Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet
- Projets connus**
-  Déviation de huit canalisations de gaz pour la construction du canal Seine nord Europe dans la Somme (80)
-  Extension de l'unité de production de protéines d'insectes Innovafeed à Nesle
-  SAS "Les Sablières du Santerre"
- Projet de parc éolien de la société Licourt Energies sur les communes de Licourt et Morchain**
-  Zone de développement éolien (ZDE) supposée
- Ferme éolienne des 10 Nesloises**
-  Zone de développement éolien (ZDE)
-  Eolienne

Source : Setec International, IGN, VNF

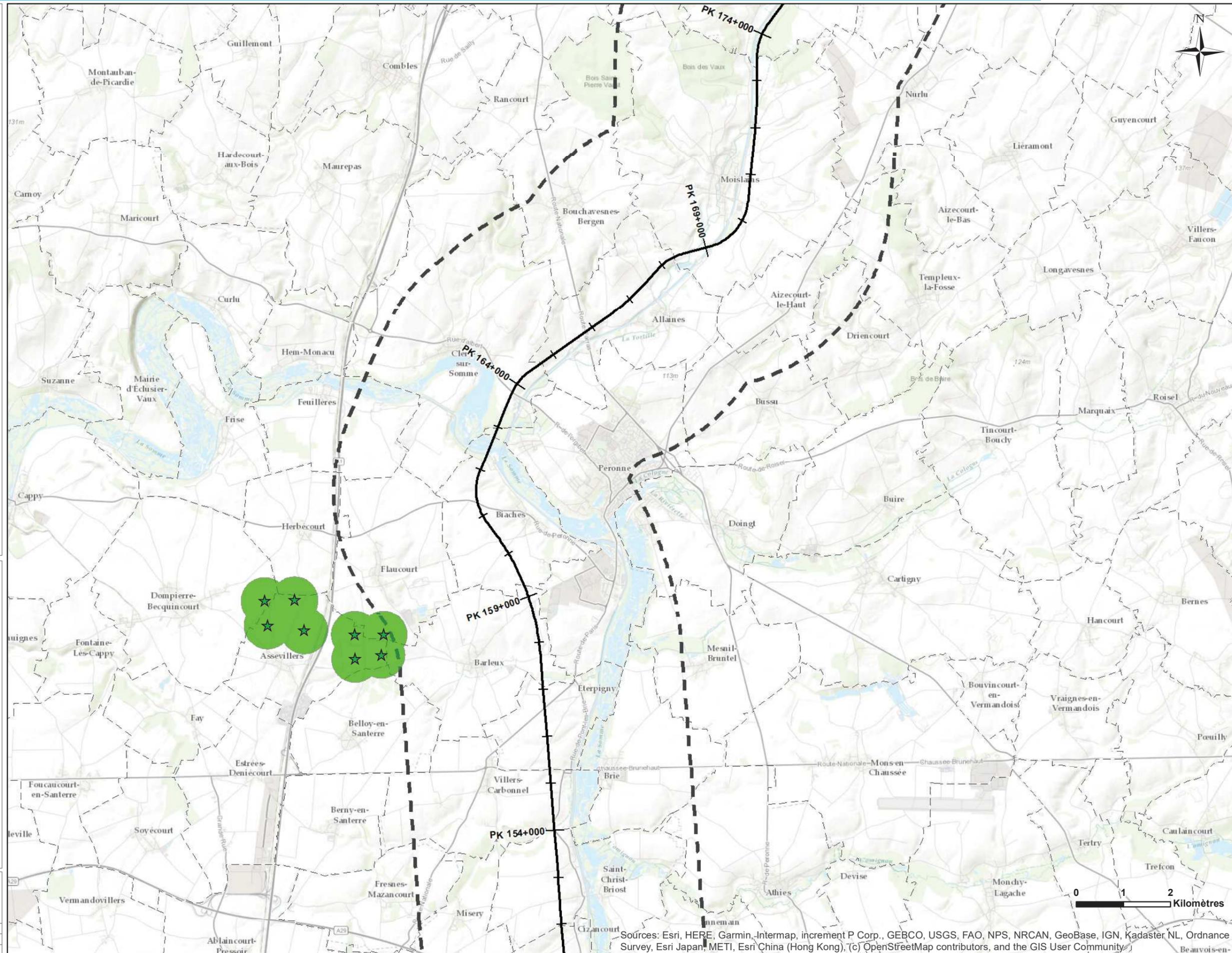
Planche n° 4/10



	Voies navigables de France					
Date : mars 2022						
CSNE	SET	11B	CARTE	GEN	PrjConnu	F00
affaire	émetteur	niveau	type document	domaine	libre	indice
1	2	3	4	5	6	7

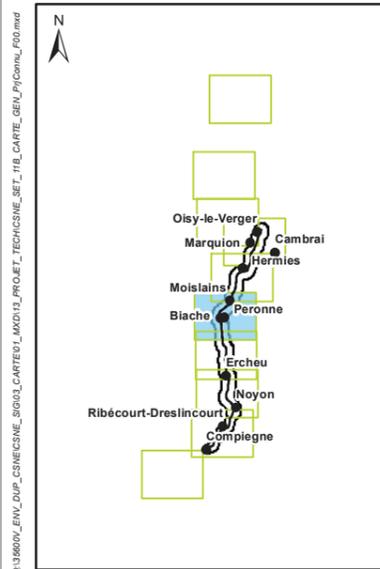
LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet
- Projets connus**
- Parc éolien de Sole de Fours**
-  Zone de développement éolien (ZDE)
-  Eolienne



Source : Setec International, IGN, VNF

Planche n° 5/10



Date : mars 2022

CSNE	SET	11B	CARTE	GEN	PrjConnu	F00
affaire	émetteur	niveau	type document	domaine	libre	indice
1	2	3	4	5	6	7

Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community.

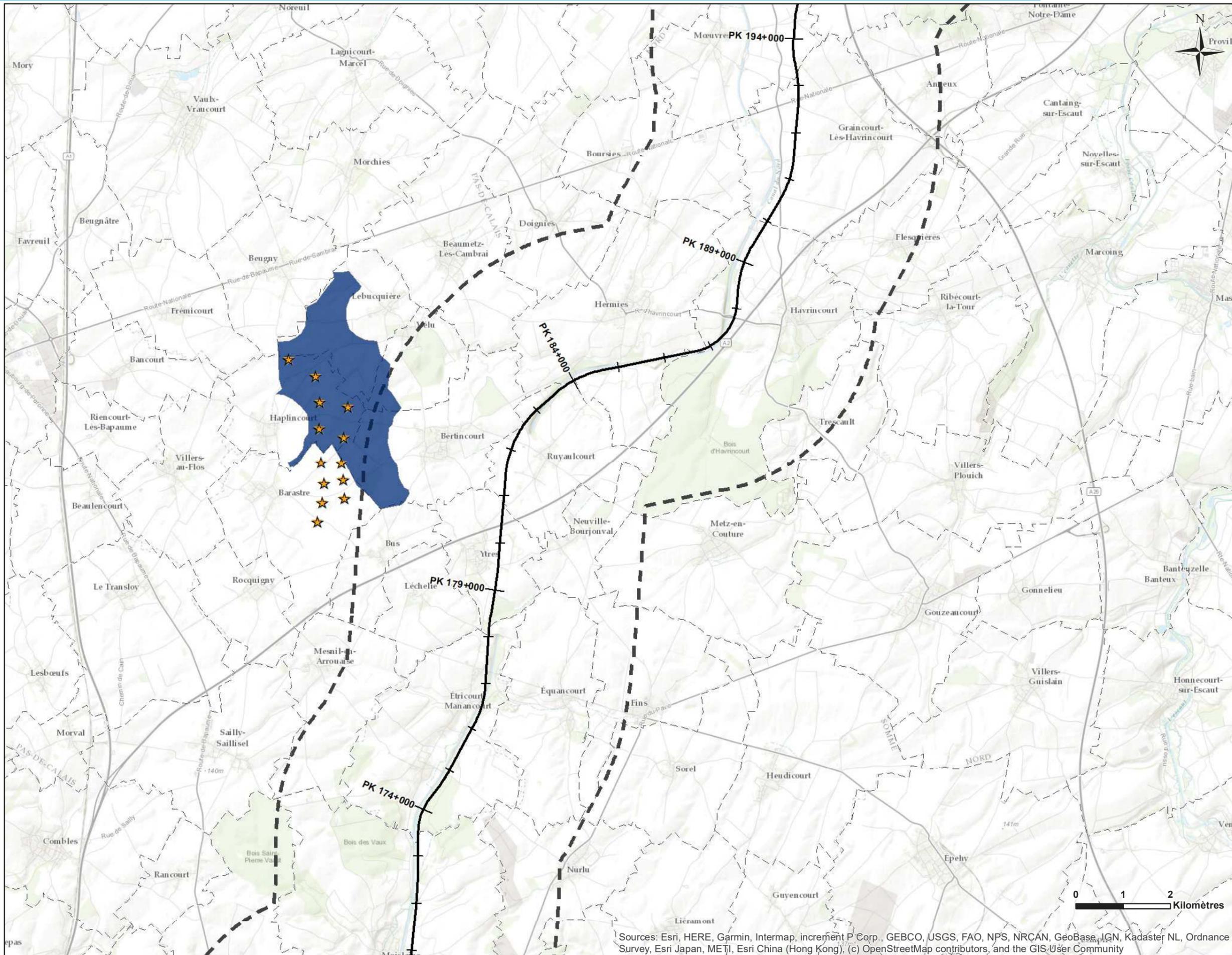
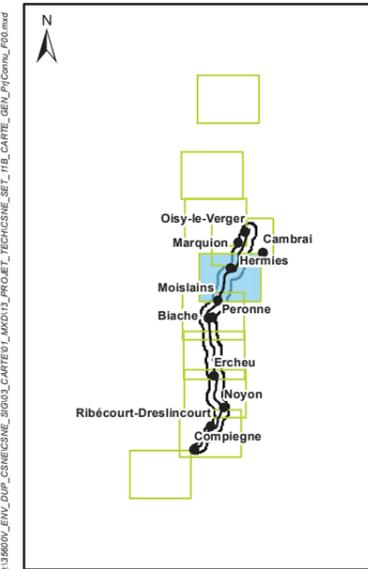


LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet
- Projets connus**
-  Parc éolien sur les communes de Lebuquière, Haplincourt, Bertincourt et Vêlu
- Parc éolien des Pâquerettes**
-  Eolienne

Source : Setec International, IGN, VNF

Planche n° 6/10



		Date : mars 2022				
CSNE	SET	11B	CARTE	GEN	PrjConnu	F00
affaire	émetteur	niveau	type document	domaine	libre	indice
1	2	3	4	5	6	7

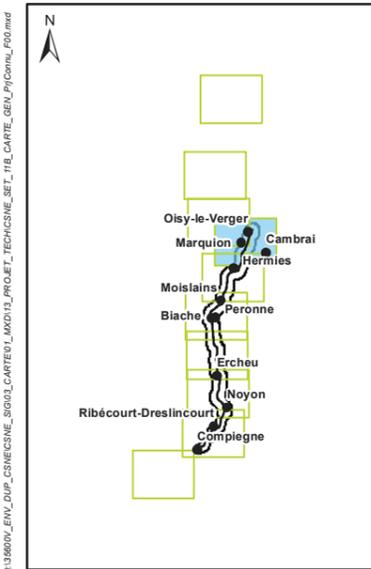
Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet
- Projets connus**
-  Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) - UHC n°8 - Scarpe Supérieure (62)

Source : Setec International, IGN, VNF

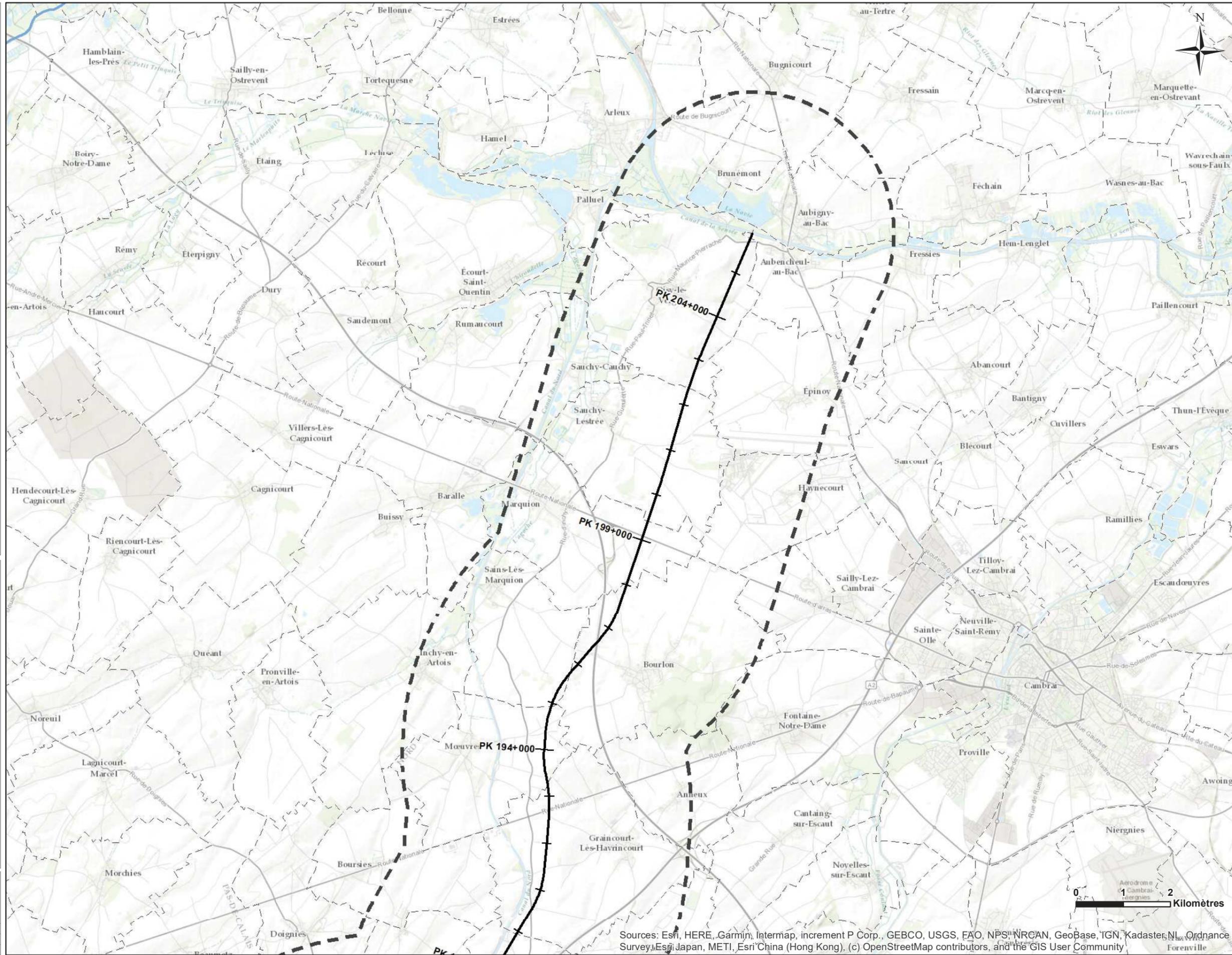
Planche n° 7/10



vnf
Voies navigables de France

Date : mars 2022

CSNE	SET	11B	CARTE	GEN	PrjConnu	F00
affaire	émetteur	niveau	type document	domaine	libre	indice
1	2	3	4	5	6	7



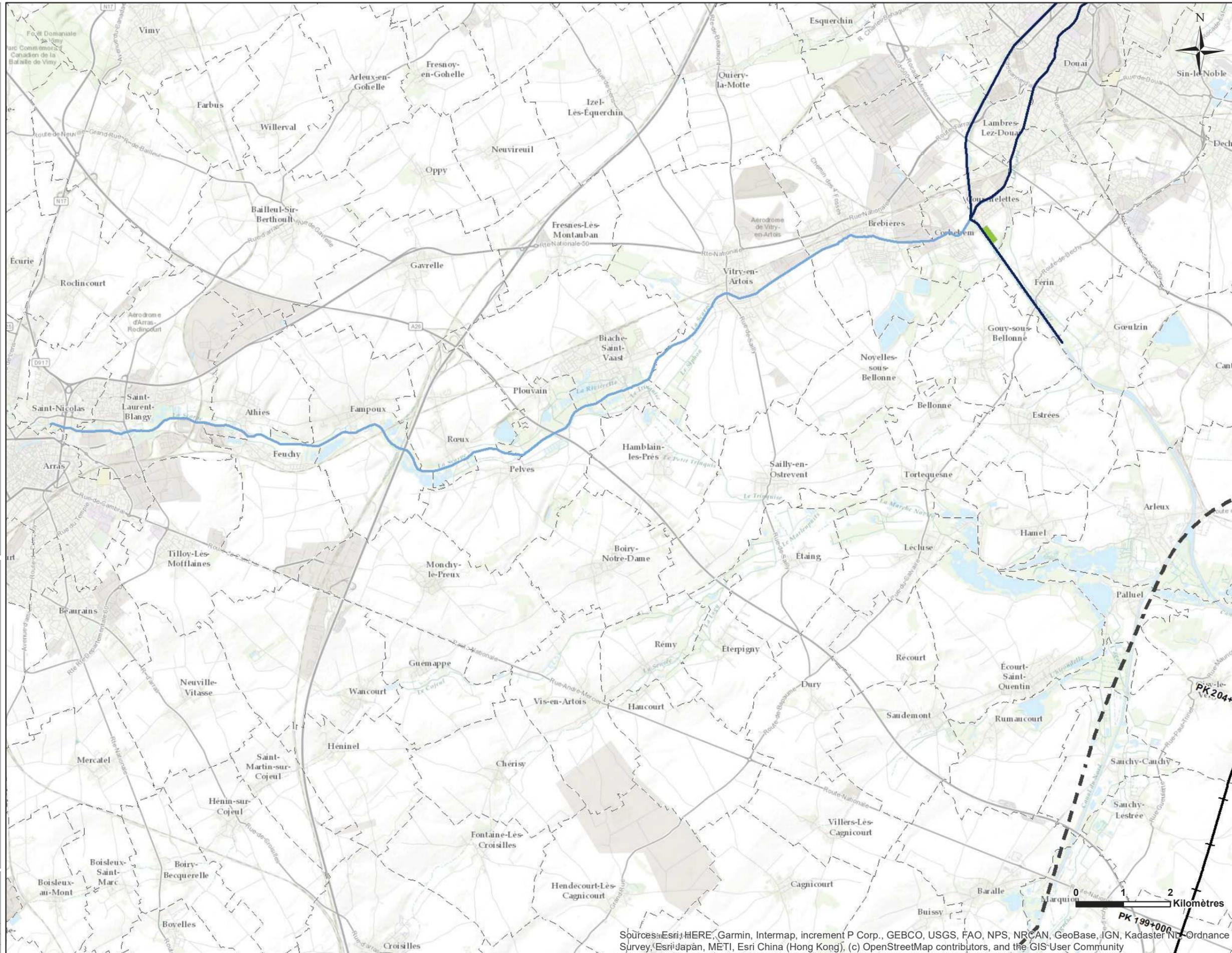
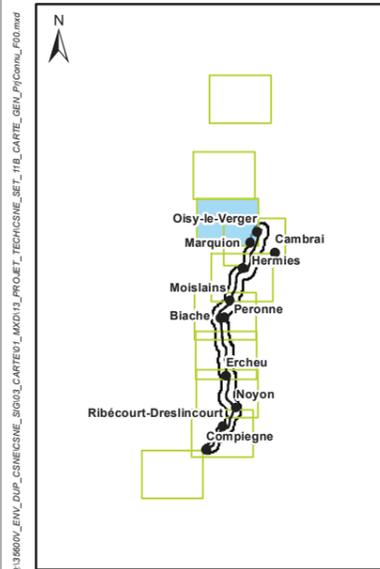
Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster, NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet
- Projets connus**
-  Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) - UHC n°8 - Scarpe Supérieure (62)
-  Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage - UHC n°6, direction territoriale Nord - Pas-de-Calais (59-62)
-  Aire de stationnement du canal de la Sensée à l'aval de l'écluse de Gœulzin

Source : Setec International, IGN, VNF

Planche n° 8/10



		Date : mars 2022				
CSNE	SET	11B	CARTE	GEN	PrjConnu	F00
affaire	émetteur	niveau	type document	domaine	libre	indice
1	2	3	4	5	6	7

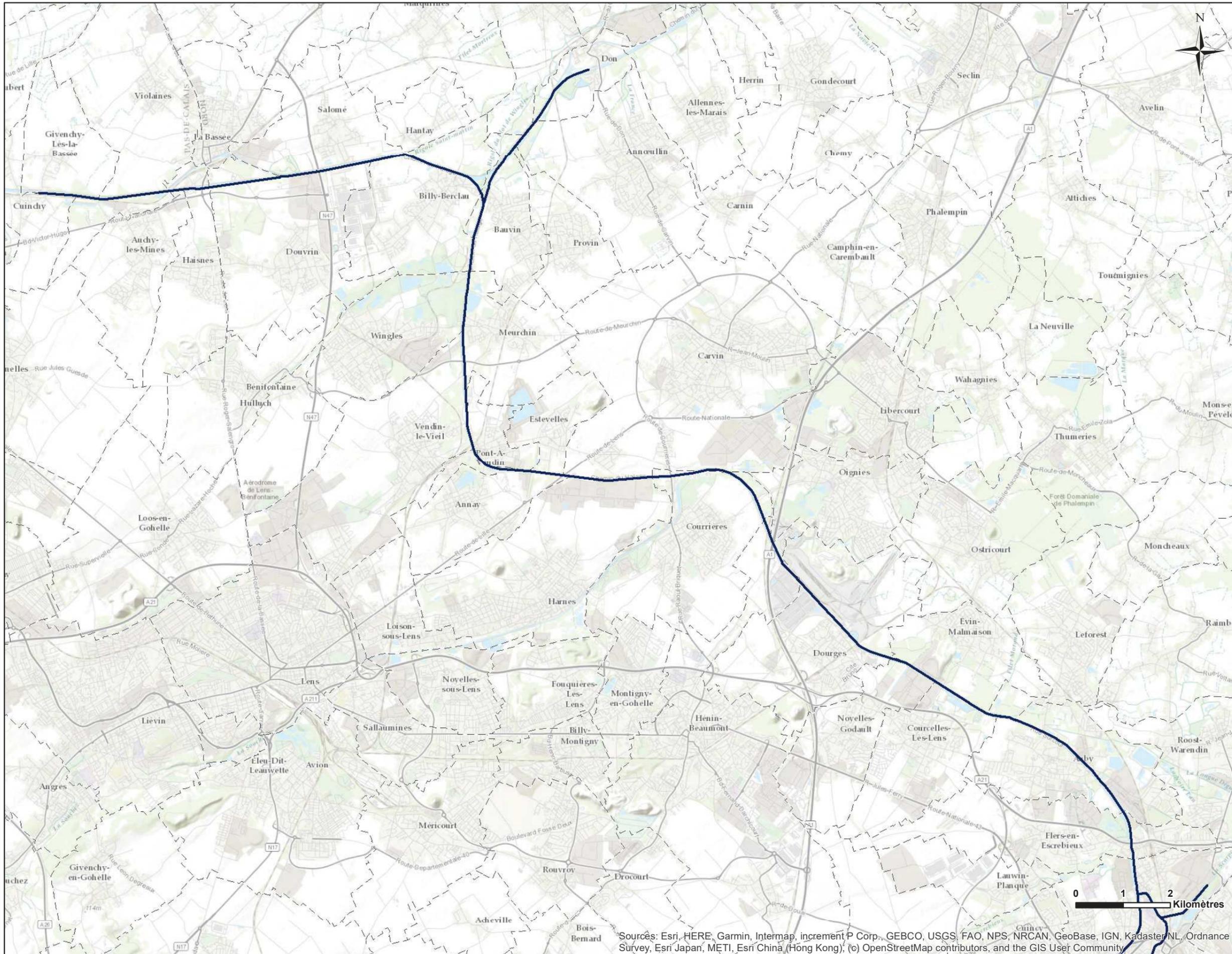
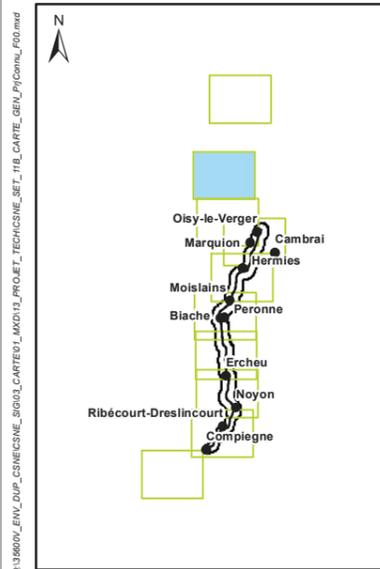
Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet
- Projets connus**
Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage - UHC n°6, direction territoriale Nord - Pas-de-Calais (59-62)

Source : Setec International, IGN, VNF

Planche n° 9/10



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

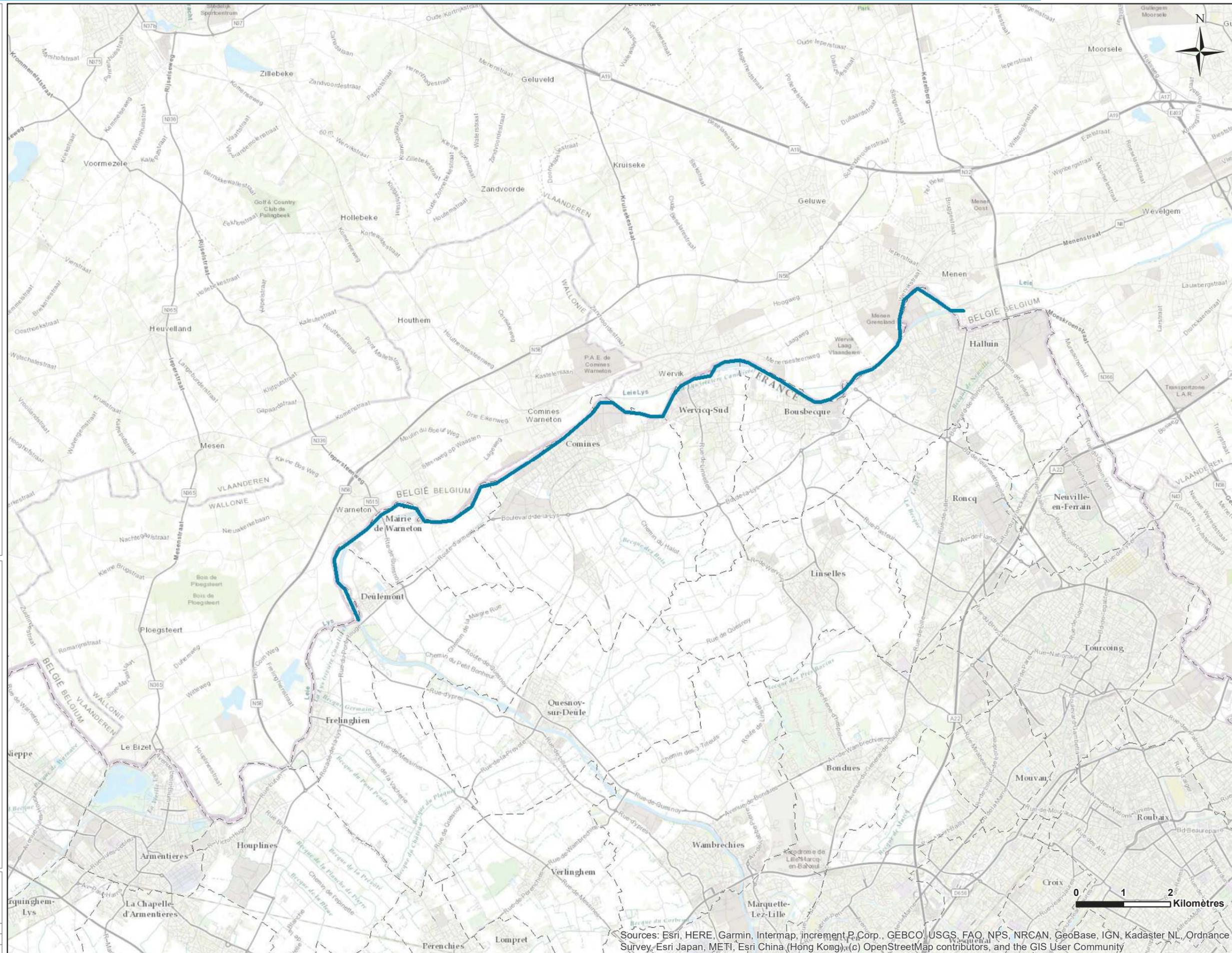
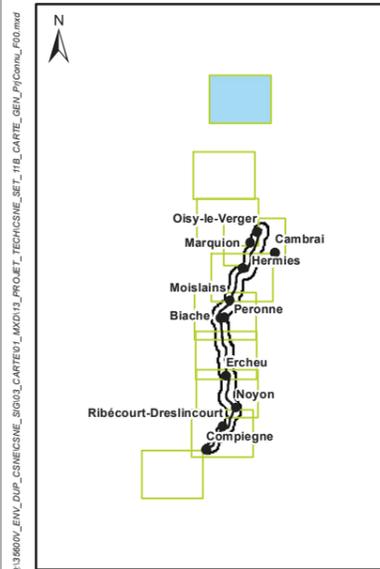
						
Voies navigables de France						
Date : mars 2022						
CSNE	SET	11B	CARTE	GEN	PrjConnu	F00
affaire	émetteur	niveau	type document	domaine	libre	indice
1	2	3	4	5	6	7

LEGENDE:

-  Limite communale
-  Aire d'étude large
-  Axe du projet
- Projets connus**
-  Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deülémont et Halluin (France - 59, Belgique)

Source : Setec International, IGN, VNF

Planche n° 10/10



	Voies navigables de France					
Date : mars 2022						
CSNE	SET	11B	CARTE	GEN	PrjConnu	F00
affaire	émetteur	niveau	type document	domaine	libre	indice
1	2	3	4	5	6	7

Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

2 PRESENTATION DES PROJETS CONCERNES PAR L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES

2.1 PROJET D'AIRE DE STATIONNEMENT DU CANAL DE LA SENSÉE A L'AVAL DE L'ECLUSE DE GŒULZIN (59)

Situé sur les communes de Férin et Courchelettes (59), à une quinzaine de kilomètres au sud de Douai, cette aire de stationnement s'inscrit dans le projet de restauration des berges du canal de la Sensée, sous maîtrise d'ouvrage VNF. L'implantation de l'aire de stationnement est prévue entre les PK 22.705 et 23.155, soit une longueur de 450m, ce qui lui permettra d'accueillir des péniches de 3000 tonnes. Soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, le projet fait l'objet d'une étude d'impact. L'avis de l'Autorité Environnementale associée date du 22/03/2017.

Les principaux impacts du projet sur l'environnement sont les suivants :

- ⇒ le bruit et les vibrations liés aux travaux d'aménagement des berges, le site étant situé à proximité immédiate d'habitation : centres des communes de Férin, Courchelettes et Corbehem, dont l'ambiance sonore actuelle est indiquée comme calme du fait de leur éloignement des infrastructures routières.
- ⇒ la pollution des eaux pendant les travaux, notamment par la mise en suspension de matériaux : la Sensée présente un potentiel écologique médiocre (objectif d'atteinte du bon état pour 2027), et le site se situe au droit de l'aquifère « nappe de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée » ; réservoir d'eau souterraine le plus important du nord de la France, en mauvais état chimique (objectif d'atteinte du bon état pour 2027). A noter que le canal est directement concerné par les périmètres de protection des 6 captages d'eau potable de Férin.
- ⇒ sur la thématique écologie, aucun espace naturel protégé n'est identifié dans l'aire d'étude. La faune et la flore présentes sont relativement banales compte tenu de l'anthropisation du secteur. Le SDAGE faisant apparaître une « zone à dominante humide » sur le secteur, des études de caractérisation avec sondage pédologique ont été menés et ont conclu qu'aucun caractère de zone humide n'a été mis en évidence.



Figure 2 : Projet global de liaison fluvial Seine-Escaut

2.2 RECALIBRAGE DE LA LYS MITOYENNE ENTRE DEULEMONT ET HALLUIN (59)

Projet également porté par VNF, le recalibrage de la Lys s'étend sur un linéaire d'environ 16.5km entre Deûlémont (59) en France et Halluin (59, France) / Menin (Belgique). Présenté comme un maillon central de la liaison fluviale européenne Seine-Escaut, le projet consiste essentiellement en une augmentation du gabarit de la voie d'eau par élargissement et approfondissement. Des consultations ultérieures des autorités belges sont prévues lors de la déclaration d'utilité publique du projet.

La liste ci-après décrit les principaux impacts environnementaux du projet :

- ⇒ Concernant la morphologie du cours d'eau, le projet ne modifie pas la sinuosité actuelle, et les impacts géomorphologiques sont négligeables, du fait notamment que le cours d'eau est déjà largement canalisé.
- ⇒ l'impact sur le milieu aquatique est également négligeable : pas de captage d'eau potable à proximité, pas de modification de la relation entre la nappe et le cours d'eau, pas d'effets négatifs sur l'inondabilité au niveau de la zone d'étude. Les aménagements sont susceptibles d'avoir des effets positifs liés au retrait de sédiments pollués, mais aussi des effets négatifs (bien que peu significatifs) : accentuation du phénomène d'eutrophisation par réduction des vitesses d'écoulement. En phase travaux, une pollution par remise en suspension des sédiments est possible.
- ⇒ concernant la problématique de gestion des matériaux, le volume de matériaux « excédentaires » à extraire (sédiments et terres franches issues des berges), est estimé à 1.35 millions de m³ au total (sur les sections françaises et belges), dont 330 000 m³ sur la section française parmi lesquels 100 000 m³ considérés comme inertes.
- ⇒ les impacts résiduels sur les milieux naturels après application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation concernent 0.75 ha de zones humides et 72 ha de milieux aquatiques liés au canal
- ⇒ sur la thématique climat, le projet permet un report modal du transport de marchandises qui est susceptible de minimiser les effets négatifs de la pollution de l'air et d'émission de gaz à effet de serre.



Figure 3 : Plan de situation du projet d'entrepôt logistique Chemin Vert (Source : étude d'impact, 2017)

2.3 LE PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE - UHC N°6

Le projet porté par la direction territoriale nord - Pas-de-Calais de voies navigables de France (VNF) vise à réviser le plan de dragage des sédiments de l'Unité Hydrographique Cohérente (UHC) n°6 qui représente un linéaire de 55,13 km. Ce plan prévoit le dragage d'environ 400 000 m³ de sédiments entre 2020 et 2029. Ce dragage vise à retirer une partie des sédiments accumulés dans plusieurs tronçons pour rétablir les conditions de circulations et à enlever les sédiments qui s'accumuleront sur la période d'après les résultats d'une modélisation.

Les principaux enjeux liés à ce projet sont :

- ⇒ Sur la qualité de l'eau : l'état physico-chimique et biologique des masses d'eau à proximité est qualifié de moyen à médiocre. Or, les sédiments à curer sont pollués par des métaux comme l'antimoine, le cadmium, le plomb ou le zinc qui risquent de se diffuser lors du dragage. La remise en suspension de sédiments qui pourrait dégrader la qualité de l'eau est également un enjeu fort lors de ces opérations. Le risque de pollution des nappes de la Craie du Crétacé est fort car la nappe affleure par endroit,

Étude d'impact

54 captages AEP qui alimentent le secteur de la métropole de Lille dépendent de cette nappe.

- ⇒ Sur la qualité des sols : les sédiments risquent de polluer les sols à proximité des zones de curage. Ils devront être traités comme des déchets non inertes, non dangereux ou dangereux selon les zones. La limitation des volumes de matières extraites est un enjeu.
- ⇒ Ecologiques : l'UHC est un fort couloir de migration pour l'avifaune et dix-sept ZNIEFF sont présentes sur le périmètre, la pollution de l'eau et des berges par les sédiments aurait des impacts pour la biodiversité. Même si le milieu aquatique est globalement sans intérêt écologique majeur à cause de la nature artificielle des berges, l'UHC n°6 est mentionnée dans l'arrêté préfectoral portant inventaire relatif aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ; le projet représente donc une menace pour la faune piscicole.

2.4 PROJET DE CREATION D'UN ECOPOLE DE VALORISATION DE DECHETS ET DE MATURATION DES MACHEFERS

Le projet est composé d'un centre de collecte, de tri, de recyclage et de valorisation des déchets. L'ecopole gérée par la société SITA s'étend sur 14.66 ha dans le territoire communal de Clairoix.

Les principaux enjeux liés à ce projet sont :

- ⇒ Le site ne s'inscrit pas dans un périmètre de protection réglementaire. Toutefois, les enjeux écologiques sont considérés comme forts de par la présence des zones Natura 2000 : « Forêt Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps » et Massif de Compiègne, Laigue ». L'analyse des impacts sur les sites Natura 2000, montre un impact négligeable.
- ⇒ Les impacts sur l'eau sont limités de par l'absence d'interaction du projet avec : un captage d'eau potable, la nappe, les cours d'eau et les exceptions des crues. En outre, la gestion des eaux se fait en circuit fermé.
- ⇒ Les principaux rejets atmosphériques sont constitués de poussière. Aussi les aménagements présentés ci-après réduisent les émissions : capotage des équipements, système d'aspiration des particules fines et aspersion en cas de besoins.

2.5 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE A TILLOY-LEZ-CAMBRAI

La société Houtch a développé un centre logistique 42 000 m² sur la commune de Tilloy-lez-Cambrai. Ce dépôt logistique situé dans le parc d'activité Actipole à proximité de l'A2. Ce centre accueille un entrepôt de stockage, 4 zones de bureaux et locaux sociaux. Il a été

soumis à autorisation dans le cadre d'un classement ICPE conformément aux 6 rubriques suivantes : 1436, 1510, 1530, 2662, 2663 et 4331. Ce site n'est pas soumis à la réglementation SEVESO.

Le site est implanté dans une friche dont les études naturalistes réalisées en avril 2016 ont conduit à un intérêt floristique et faunistique faible. Toutefois, deux recommandations ont été effectuées pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

- L'adaptation de la période de suppression des végétations afin d'éviter un impact sur les oiseaux nicheurs
- le respect de précautions destinées à éviter une dissémination de la Renouée du Japon.

2.6 PROJET D'EXTENSION DE POSTE ELECTRIQUE AVEC DEPLACEMENT DE CLOTURE DE LATENA A ÉCUVILLY (60)

L'extension du poste électrique de 225000/400000 volts de Laténa est présentée par Réseau de Transport d'Électricité (RTE). Le poste électrique de Laténa est situé au nord-est du département de l'Oise sur le territoire de la commune d'Écuvilly (60).

Il consiste en l'installation de 2 batteries de condensateurs et la création de leur cellule de raccordement dans le prolongement des installations existantes. L'extension de la plateforme du poste avec déplacement de la clôture sera réalisée sur environ 0,4 ha, sur des terrains engazonnés appartenant à RTE. Il ne nécessite pas d'acquisitions de terres agricoles.

Les principaux impacts du projet d'extension de poste électrique Laténa sur l'environnement sont les suivants :

- ⇒ sur la thématique **écologie**, l'intense mise en culture des sols rend le milieu naturel sans enjeu écologique sauf concernant le bois du Quesnoy. Le poste est en dehors des zonages d'inventaire hydrologique, écologique ou paysagers. 5 ZNIEFF de type 1 sont présentes à 1 km de la zone d'étude. Les sites Natura 2000 les plus proches sont à environ 15 km. Les impacts seront limités et liés à la période de chantier d'une durée estimée à 9 mois. Étant l'extension d'un poste existant, le projet préserve les terres agricoles. De ce fait, les enjeux environnementaux sont essentiellement la santé et la sécurité publique.
- ⇒ sur la thématique **patrimoine paysager et culturel**, l'installation des nouveaux équipements étant prévue en continuité de l'installation actuelle, dans l'emprise RTE, l'incidence sur le paysage sera faible. La présence de boisements limite l'impact depuis la RD76.
- ⇒ sur la thématique **bruit**, une simulation acoustique a été réalisée en octobre 2012. Les résultats concluent à l'absence de dépassement des émergences réglementaires pour la période diurne et nocturne.

- ⇒ sur la thématique **climat**, un poste électrique n'a pas d'influence sur le climat tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation.

2.7 MISE AU GABARIT EUROPEEN DE L'OISE (MAGEO) ENTRE COMPIEGNE ET CREIL (60)

Sous maîtrise d'ouvrage VNF, le projet MAGEO (42 km de long à travers 22 communes de l'Oise) s'inscrit dans le cadre de la liaison fluviale à gabarit européen Seine-Escaut. Il consiste en l'approfondissement du chenal de navigation par dragage et la modification du tracé du cours d'eau actuel (rescindement) dans certains secteurs afin d'aménager un chenal compatible avec les navires attendus (gabarit européen Vb : bateaux de 180 m de long, 11.40 m de large, capacité de transport de 4 400 t et enfoncement de 3 m). Le projet inclut également la réalisation d'un site d'écrêtement des crues de l'Oise à Verneuil-en-Halatte.

Les principaux enjeux environnementaux du projet sont :

- ⇒ Le risque d'inondation, notamment en aval du projet : C'est l'un des enjeux majeurs. Sans le site d'écrêtement des crues évoqué ci-avant, le projet conduirait à une diminution de la ligne d'eau sur le linéaire du projet, et à une augmentation de la ligne d'eau en aval. Dans tous les cas le projet aura un impact sur les écoulements de l'Oise, et est susceptible d'entraîner des inondations supplémentaires en aval de Creil, d'où la nécessité de mise en place d'un site de compensation de crue. L'interaction entre le projet CSNE et le projet MAGEO est primordiale sur cette problématique.
- ⇒ La préservation de la ressource en eau : les analyses menées concernant l'impact du projet sur les captages (qualité et quantité des eaux, pollutions saisonnières et accidentelles,) concluent à un impact limité.
- ⇒ La préservation des milieux naturels à forte valeur patrimoniale : de tels milieux ont notamment été identifiés au niveau du site d'écrêtement des crues (zones humides principalement), ainsi que des espèces (animales et végétales) protégées. Le projet affecte notamment 42 ha d'habitats naturels patrimoniaux, 3 îles (suppression), 1 espèce végétale protégée, 16 espèces patrimoniales, 187 ha d'habitats favorables aux oiseaux, 58 ha favorables aux chiroptères, 15 ha favorables aux amphibiens, 6 ha favorables aux groupes d'insectes patrimoniaux, 1 ha de frayères avérées et 26 ha de zones humides. A noter qu'il est prévu le réaménagement de 50 ha de zones humides, 24 ha de mégaphorbiaies et 29 ha de boisements alluviaux.
- ⇒ La protection des berges : le rescindement induit des impacts importants sur les berges. Au total, environ 30 km de berges (soit 35 % du linéaire du projet) seront affectés et réaménagés.
- ⇒ La gestion des matériaux sédimentaires extraits, et les impacts liés à leur traitement, stockage, transport, élimination et valorisation : les matériaux extraits seront, selon leur qualité, traités puis valorisés ultérieurement, valorisés directement en tant que remblais de carrière ou bien redistribués dans le lit mineur de l'Oise (comblement de chenal, reconstitution des berges, etc.).

- ⇒ La préservation du paysage et du patrimoine : la destruction de l'îlots aux Rats au cœur de Compiègne est une préoccupation majeure issue de la concertation. La reconstitution d'îlots de nature artificiels est proposée dans le projet.
- ⇒ La consommation de terres agricoles : 67 ha de terres agricoles, incluant les délaissés, sur 28 exploitations, seront impactés.
- ⇒ Les nuisances sonores liés aux travaux et à l'augmentation du trafic, directement liées à l'interaction entre le projet CSNE et le projet MAGEO.
- ⇒ Les problématiques de trafics et changement climatique : le projet va engendrer une augmentation du flux de marchandise entraînant une hausse des émissions de GES de 809 t_{éq}CO₂. Cependant, pour un transport de marchandise équivalent en transport routier, les émissions seraient de 1 699 t_{éq}CO₂, ce qui indique donc que le projet à un impact positif sur les émissions de GES grâce au report modal engendré.

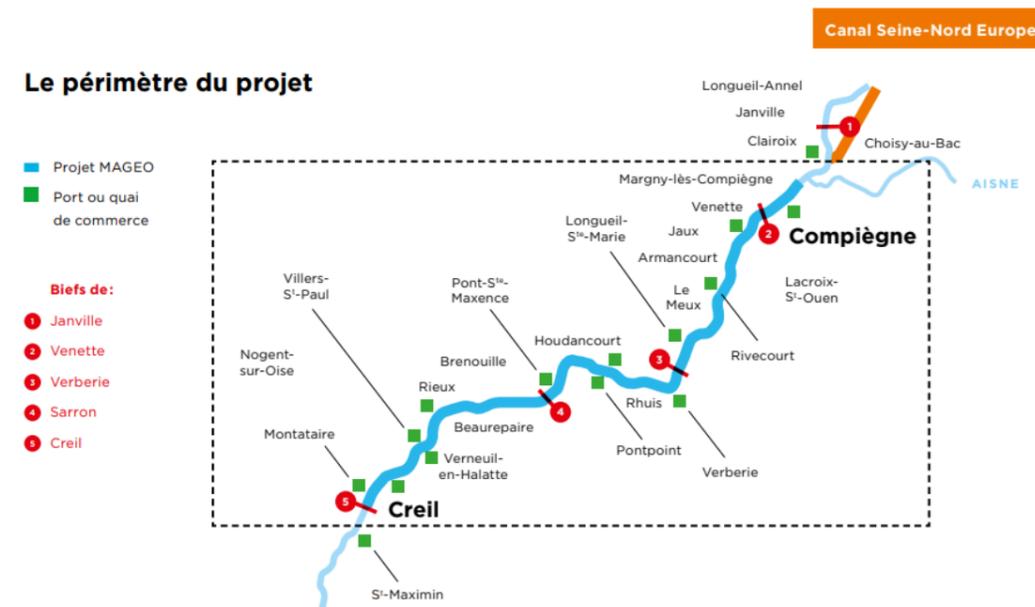


Figure 4 : Périmètre du projet MAGEO (Source : plaquette de présentation du projet MAGEO, 2012)

2.8 PROJET DE CREATION D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE, COMPRENANT UN DEFRICHEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PIMPREZ (60)

Le projet de la société LAFARGE GRANULATS France consiste en la création et l'exploitation d'une carrière alluvionnaire et d'une installation de premier traitement de matériaux minéraux par criblage et lavage sur le territoire de la commune de Pimprez (Oise). Le projet de carrière nécessite le défrichage d'un boisement alluvionnaire sur 1,92 hectare (la surface à défricher au niveau du boisement situé au nord du site a été réduite afin de préserver le corridor écologique existant, passant de 3,15 hectares à 1,92 hectare).

Le projet porte sur un périmètre autorisé de 127,5 hectares avec un périmètre d'extraction de 114 hectares. L'exploitation du site est envisagée pour une durée de 15 ans et un volume prévisible à extraire de 3 000 000 m³, soit environ 6 000 000 de tonnes, à un rythme moyen de 600 000 tonnes par an, les cinq dernières années étant prévues pour la finalisation de la remise en état. La remise en état prévue après exploitation consistera à redonner au site son état initial de terres agricoles. En outre, une zone humide de 5,6 hectares sera recréée au même emplacement. Les matériaux extraits du site et les matériaux rapportés dans le cadre de la remise en état seront majoritairement transportés par voie fluviale.

Les principaux impacts du projet sur l'environnement concernent :

- ⇒ Milieux naturels et biodiversité : Destruction de 5 spécimens de Cerisier à grappes, espèce patrimoniale peu commune déterminante de ZNIEFF. Les effets sur les zones humides identifiées dans l'état initial sont la destruction de zones humides sur une surface d'environ 5,6 ha pendant la phase d'exploitation sur les 8,1 ha qui ont été mis en évidence. Les 2,5 ha restants sont des zones humides naturelles non cultivées. Cependant, 9,6 ha de zone humides seront recréés lors de la remise en état du site.
- ⇒ Le paysage : compte tenu de la nature de l'exploitation, l'impact majeur de la transformation du paysage concerne la période d'exploitation. Le projet porte atteinte au boisement Nord, à la zone humide et aux terres agricoles existantes. Il est toutefois prévu des reconstitutions morphologiques et d'occupation du sol similaires à l'existant.



Figure 5 : Localisation du projet de carrière alluvionnaire à Pimprez (Source : Etude d'impact)

2.9 PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU CAMP DES SABLONS A COMPIEGNE (60)

Le projet de création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) du Camp des Sablons, déposé par la communauté d'agglomération de la région de Compiègne, consiste à réaliser sur une superficie de 35 ha (friche militaire) des logements collectifs et individuels, des commerces et services, un lycée, des équipements médicoéducatif, des terrains à vocation d'équipements ou tertiaires, ainsi qu'une nouvelle voie de contournement urbaine. Le projet se situe en milieu ouvert en lisière de la forêt domaniale de Compiègne, 3^{ème} forêt domaniale française par sa taille, labellisée Forêt d'Exception.

Les principaux impacts du projet sur l'environnement concernent :

- ⇒ Sur la thématique paysage et patrimoine : le projet entraîne l'urbanisation d'espaces semi-naturels (friches militaires déjà construites partiellement mais de manière peu dense), modifiant la perception du secteur, à proximité immédiate de la forêt de Compiègne, espace à haute valeur patrimoniale

- ⇒ Sur la thématique milieux naturels et biodiversité : le projet engendre un impact modéré sur les habitats naturel en détruisant une partie de l'habitat naturel d'intérêt communautaire présent sur la zone de projet. L'impact sur la flore est faible compte-tenu qu'aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'a été observée sur la zone de projet. Concernant la faune, l'étude conclut à un impact modéré sur l'avifaune (présence d'espèce protégées et d'habitats de reproduction), les mammifères terrestres (présence de l'Ecureuil Roux, espèce protégée, et de son habitat) et sur les chiroptères (présence de nombreuses zones de transit et de chasse). Elle conclut à un impact faible sur les autres groupes d'espèces faunistiques.
- ⇒ Sur la thématique hydrologie : le projet induit l'imperméabilisation de terrains naturels, entraînent une augmentation du volume des eaux de ruissellements ainsi qu'une diminution de l'infiltration des eaux de pluie vers la nappe
- ⇒ Sur la thématique bruit : le projet entraîne une augmentation du trafic de d'environ 26 % à 29 % en heure de pointe au droit du carrefour des Nations Unies. Une augmentation du niveau sonore au-dessus du seuil réglementaire de 60 dB(A) est ainsi prévue sur certains bâtiments qui feront l'objet de protection acoustiques (mise en place de merlons et traitement des façades pour les bâtiments collectifs)
- ⇒ Sur la thématique qualité de l'air : le projet n'est pas susceptible d'engendrer un risque de pollution importante de l'air

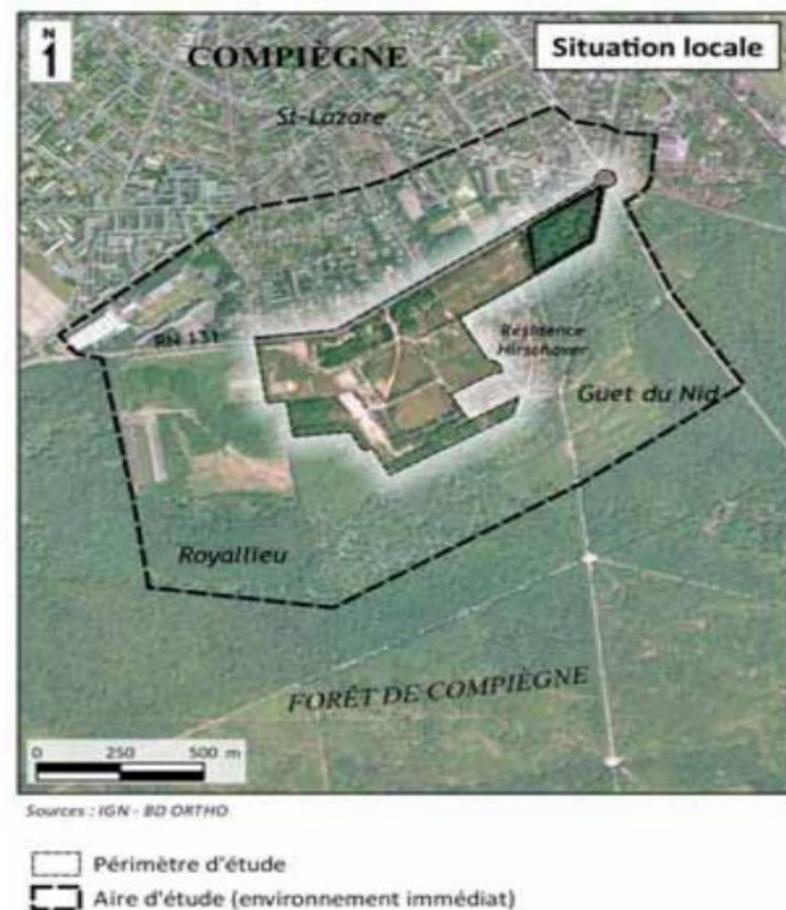


Figure 6 : localisation du projet de ZAC du Camps des Sablons à Compiègne (Source : étude d'impact, 2016)

2.10 PROJET DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU MONT RENAUD SUR LES COMMUNES DE NOYON ET PASSEL (60)

Le projet de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mont Renaud consiste en l'extension du parc commercial de Mont-Renaud sur 37 hectares. L'extension de cette zone sera réalisée en trois phases. Il prévoit l'implantation d'un cinéma et d'un bowling ainsi que la création d'une déviation à l'ouest du périmètre de la ZAC (15 hectares seront utilisés pour l'aménagement de cette phase qui durera 10 ans). Le projet comprend également l'aménagement de 12 hectares au nord-ouest du terrain, dédiés à un usage principalement commercial ainsi que l'aménagement de 10 hectares au nord, réservés à l'implantation d'un projet de pôle aquatique ainsi qu'à des services et commerces.

Le projet s'implante sur des terres agricoles et ceinture la zone commerciale existante et engendre une importante artificialisation des sols. Son périmètre longe le canal du Nord et le tracé du futur canal Seine-Nord Europe (CSNE).

Les impacts majeurs du projet sur l'environnement concernent :

- ⇒ La consommation d'espace : le projet a une emprise de 37 ha sur des terres agricoles dont une grande partie sera artificialisée pour construire des bâtiments et créer voiries et aires de stationnement.
- ⇒ Le paysage : le site est visible depuis des sites d'intérêt comme certains monuments historiques sur la commune de Noyon. L'autorité environnementale suggère de reprendre les prescriptions paysagères du futur CSNE pour augmenter l'intégration paysagère du projet.
- ⇒ La biodiversité : Si trois zones d'intérêt de trouvent à moins d'un kilomètre du projet, l'enjeu global pour la biodiversité est considéré comme faible. Il y a cependant un enjeu pour quelques espèces d'oiseaux et pour la chauve-souris Pipistrelle commune qui est menacée.
- ⇒ L'eau : l'artificialisation d'une grande surface de terres agricoles annihile des services écosystémiques, en particulier pour la gestion des eaux pluviales qui n'est pas développée dans l'étude d'impact. D'un point de vue qualitatif, la nappe est considérée en état médiocre par le SDAGE Seine-Normandie à cause d'une pollution aux nitrates, cependant, aucun captage d'eau potable n'est à proximité. De plus, le site est exposé à un fort risque de remontée de la nappe sub-affleurante, à proximité immédiate du tracé du CSNE. Enfin, le projet évoque la possibilité de création d'un parc aquatique avec des enjeux quantitatifs potentiellement forts sur la ressource en eau mais qui ne sont pas étudiés.
- ⇒ Le trafic routier : les axes structurant le territoire sont contigus au terrain du projet et l'accessibilité au site sera principalement routière. L'étude de trafic prévoit la réfection de certaines voiries et carrefours pour absorber l'augmentation du trafic.

2.11 PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE D'EPANDAGE DES EXCEDENTS DE DIGESTATS GENERES PAR LE PROCEDE DE METHANISATION DES DECHETS ORGANIQUES DU SITE BIONERVAL A PASSEL (60)

L'usine de méthanisation du site Bionerval de Passel produit de la chaleur et de l'électricité à partir de déchets organiques. Une partie des excédents de digestats sont valorisés par épandage sur deux périmètres définis par deux plans d'épandages qui couvrent respectivement 8 357 m³ de digestats par an sur 1 115 ha pour le premier plan d'épandage et 25 112 m³/an sur 1 848 ha pour le second. Le projet vise à ajouter un troisième périmètre d'épandage visant à épandre 30 000 m³/an et mobilise une surface de 3 291 ha dont 2 968 ha aptes à l'épandage. Cela concerne 76 communes des départements de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise. Le projet prévoit également l'installation d'un centre de stockage de 10 000 m³ sur la Commune de Barleux dans la Somme. L'avis de l'Autorité Environnementale associée date du 22/10/2018.

Les impacts majeurs du projet sur l'environnement concernent :

- ⇒ Les milieux naturels sensibles : 5 zones Natura 2000 et 18 ZNIEFF sont situées dans la zone d'épandage (dont 12 de type I et 2 de type II). Selon l'avis de l'AE, aucun impact significatif sur la faune et la flore n'est à prévoir.
- ⇒ La qualité des sols, avec notamment des risques de pollution aux métaux présents dans les boues. Un suivi de la qualité des substances épandues et un suivi agronomique sont prévus pour maintenir les teneurs en métaux sous les seuils réglementaires.
- ⇒ Le bon état des masses d'eau, en particulier des nappes, les trois départements étant situés en zone vulnérable vis-à-vis de la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Des mesures d'atténuation de ces effets sont prévues comme la surveillance de la consistance des matières épandues ou l'absence d'épandage à proximité des captages d'eau potable.
- ⇒ La présence de nuisances olfactives. Elles devraient être limitées par des mesures dont l'épandage à plus de 100m des habitation et l'application d'un traitement pour diminuer la fermentescibilité des boues.

2.12 PROJET DE CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ECO QUARTIER DE LA GARE DE COMPIEGNE/MARGNY-LES-COMPIEGNE SUR LES COMMUNES DE MARGNY-LES-COMPIEGNE ET COMPIEGNE (60)

Le projet de création de la ZAC de l'écoquartier de la gare de Compiègne vise le renouvellement de la zone principalement composés de friches urbaines et située entre la voie ferrée et la rivière Oise sur les communes de Compiègne et de Margny-Lès-Compiègne. Le programme prévoit environ 400 logements et 15 000m² de surface pour les activités tertiaires, un pôle multimodal, le tout réparti sur 16,5. La parcelle est en partie située dans le lit majeur de l'Oise et est par conséquent en zone inondable. L'avis de l'Autorité Environnementale associée date du 03/09/2020.

Les principaux enjeux de ce projet d'aménagement sont :

- ⇒ L'aspect paysager avec des monuments historiques à proximité.
- ⇒ Les milieux naturels : une campagne d'inventaires a été effectuée en 2019 et aucune espèce protégée n'a été détectée, des inventaires complémentaires sont attendus pour le confirmer. Une surface de 2565 m² a été classée en zone humide et sera pratiquement entièrement détruite ; une mesure de compensation est prévue sans aucune précision supplémentaire. Pour les chiroptères, l'enjeu est moyen mais pourrait être fort en cas d'identification d'une zone de gîte.
- ⇒ Les risques naturels et technologiques : Le PPRI est en cours de révision et le porter à connaissance montre l'existence de risques forts en cas de crues centennales. De plus, l'imperméabilisation des sols et le remblai de zones inondables pourraient accentuer le risque de crues, une étude de ces impacts serait appréciée. Pour les risques technologiques, une pollution du sol au cuivre et aux hydrocarbures a été identifiée, des mesures supplémentaires vont aider à mieux caractériser ce risque.
- ⇒ La Qualité de l'air, la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES) en lien avec les déplacements : le projet est présenté comme ayant un impact nul sur les déplacements dans l'agglomération de Compiègne, notamment grâce au report modal favorisé par le pôle d'échange et au réaménagement de certaines voiries, mais cette affirmation n'est pas démontrée.
- ⇒ Le climat : l'étude d'impact affirme que l'effet sur le climat est nul ou positif, en partie grâce à la réhabilitation de logements mais ne le démontre pas.

2.13 PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE SUR LA SCARPE SUPERIEURE (62)

Présenté par VNF, ce projet correspond aux opérations groupées d'entretien régulier de la Scarpe, rivière canalisée, entre Arras et Corbehem, jusqu'à la confluence avec le canal de la Sensée. Sur la période 2019-2029, un volume de 172 650 m³ devrait être extrait lors de opérations de dragage. Ces opérations visent à maintenir les conditions de navigation sur le cours d'eau, et seront réalisés mécaniquement, à l'aide d'une barge équipée d'un godet de curage. Il est prévu que les sédiments issus du dragage soient valorisés à terre, à priori en Belgique ou au Pays-Bas.

Les principaux impacts environnementaux du projet concernent :

- ⇒ La qualité de l'eau et des milieux aquatiques, avec un risque de pollution des eaux en phase chantier : remise en suspension des sédiments et éventuelles pollutions accidentelles.
- ⇒ Les milieux naturels liés aux berges : le déplacement des engins le long des berges peut avoir un fort impact sur les milieux concernés.
- ⇒ La thématique bruit : les nuisances sonores, limités à la durée du chantier, seront de niveau faible.

2.14 PROJET EOLIEN DES PAQUERETTES A BARASTRE ET HAPLINCOURT (62)

Le projet de parc éolien des Pâquerettes sur les communes de Barastre et Haplincourt consiste en l'installation de 13 aérogénérateurs et 4 postes de livraison, pour une puissance totale projetée de 39.6 MW et une production annuelle estimée à 118 856 MWh. Il est porté par la société « Parc éolien des Pâquerettes », filiale du groupe H2air. Le projet se situe dans le secteur Artois du Schéma Régional Eolien, au Nord de Bapaume, dans un paysage rural ouvert de plateaux agricoles déjà largement investi par l'éolien, avec plus d'une vingtaine de parc autorisés dans un rayon de 20 km.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- ⇒ Sur la thématique paysage, l'implantation du parc renforce l'omniprésence de l'éolien dans le secteur, vers un espace considéré aujourd'hui comme une zone de respiration paysagère. Il a un impact notoire vis-à-vis des silhouettes de bourgs et leurs clochers, notamment à Barastre et Haplincourt.

- ⇒ Concernant la biodiversité, le dérangement engendré par construction du projet induit un impact sur l'avifaune (Pipit farlouse et Traquet motteux notamment). Le risque de collision avec les chiroptères (Pipistrelle de Nathusius) est considéré comme faible mais existant, tout comme pour le Busard St Martin, pour lequel une zone de reproduction a été identifiée dans la zone du projet.
- ⇒ Concernant l'agriculture, le projet engendre une perte totale de surface agricole de 53 000 m².
- ⇒ Sur la thématique bruit, la rotation des éoliennes génère du bruit qui peut nuire au cadre de vie des habitants vivant à proximité. Les études acoustiques montrent un dépassement des émergences réglementaires en période nocturne. Afin de respecter la réglementation, un plan de limitation des émissions sonores en période nocturne (bridage) permettra de limiter les émissions.
- ⇒ Sur la thématique climat, ce projet d'énergie renouvelable permettra d'éviter l'émission d'au moins 26 150 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère chaque année (par comparaison à la production d'énergie par centrale thermique).

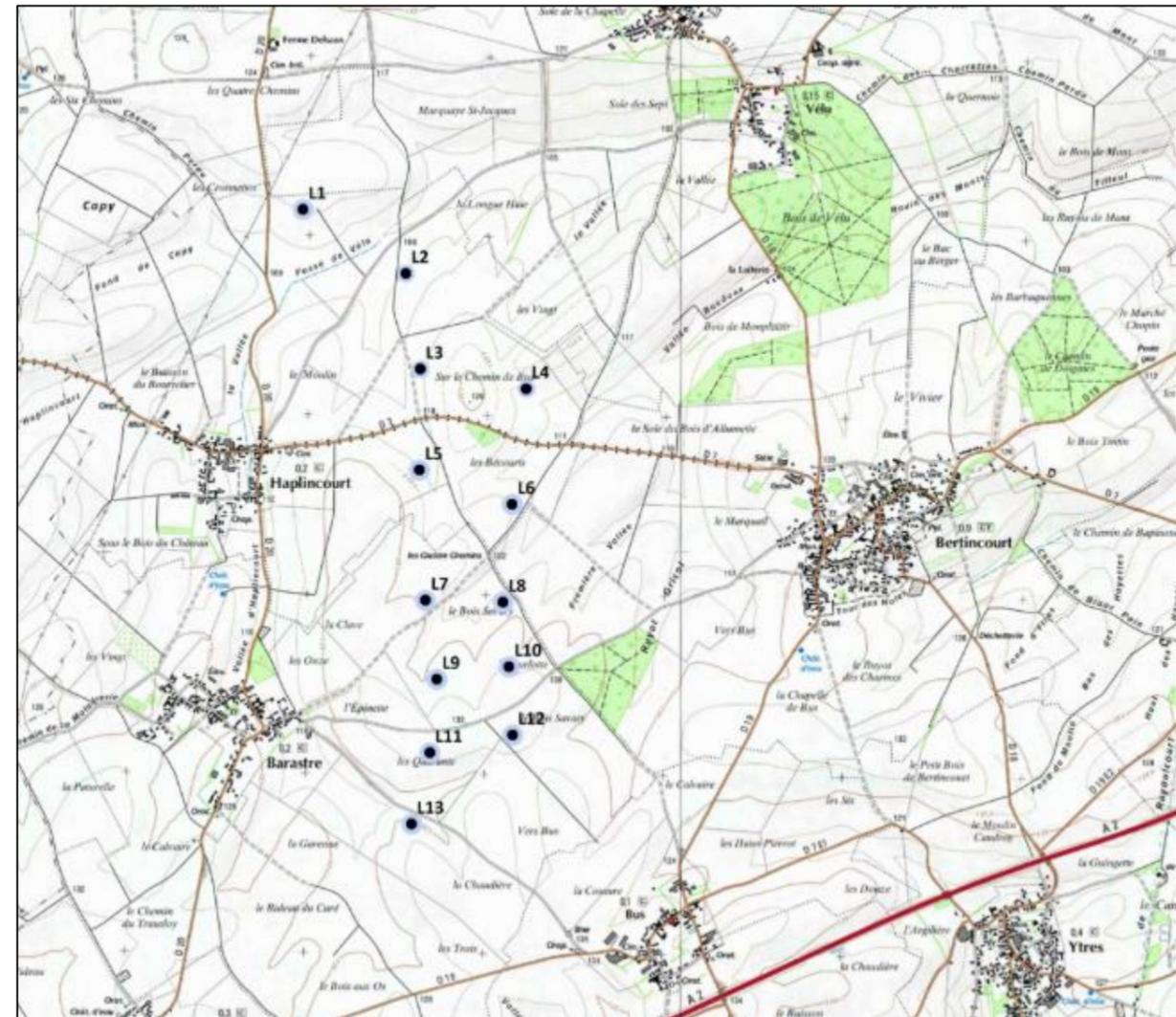


Figure 7 : Implantation des éoliennes du parc éolien des Pâquerettes (Source : étude d'impact, 2016)

Étude d'impact

2.15 PROJET DE PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE LEBUCQUIERE, HAPLINCOURT, BERTINCOURT ET VELU (62)

Le projet porté par EDF-EN vise à installer huit aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 3,6 MW et d'une hauteur totale de 150m en haut de pale ainsi que trois postes de livraison sur le territoire de Lebuquière, Haplincourt, Bertincourt et Velu situé dans le département du Pas-de-Calais.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- ⇒ Sur la thématique paysage, le projet prend place dans les plateaux artésiens qualifiés d'espace de respiration. C'est une zone déjà dense en éoliennes et le risque de saturation visuelle est fort.
- ⇒ Concernant la biodiversité, le couplage avec les autres parcs éolien risque de créer un front d'effet barrière pour l'avifaune sur environ 7 km. Certaines éoliennes sont à moins de 200m d'espaces à enjeux modérés pour les chiroptères et sont situées en bordure de zone de chasse du busard Saint-Martin.
- ⇒ Sur la thématique bruit, la rotation des éoliennes génère du bruit qui peut nuire au cadre de vie des habitants vivant à proximité. Les éoliennes sont situées à plus de 580 m des habitations mais un dépassement du seuil de 3 dB a été constaté la nuit et des mesures de bridage de machines seront nécessaires.

2.16 PROJET DE CREATION DU PARC EOLIEN FERME EOLIENNE DES 10 NESLOISES

Le projet de parc est déposé par la Société « Ferme éolienne des 10 Nesloises ». Il comprend 10 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur les communes d'Épénancourt, Pargny et Morchain. Les 10 éoliennes auront une hauteur de 125 mètres pour une puissance totale de 20 MW.

Le projet de parc éolien se situe sur la frange Est du plateau du Santerre à environ 4 km au Nord de la commune de Nesle, en bordure Ouest de la vallée de la Somme, qui sépare le plateau du Santerre du plateau de Vermandois. Le site d'étude est localisé au sein d'une vaste zone agricole de type openfield. Le chantier nécessitera le gel temporaire d'une partie des surfaces agricoles (19070 m²) lors de la phase des travaux ; la consommation de surface agricole, en phase d'exploitation sera d'environ 9680 m².

Le projet éolien s'implante dans un tissu éolien assez dense, caractérisé par plusieurs parcs construits ou dont le permis est accordé. Il est implanté en zone favorable sous condition (zone orange) du Schéma régional éolien (SRE) de Picardie approuvé en décembre 2012. Les zones orange présentent des contraintes assez fortes où l'implantation est soumise à des études particulières adaptées.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- ⇒ sur la thématique **écologie**, l'étude d'impact n'a pas mis en évidence d'effet négatif significatif du projet sur l'environnement ou la santé humaine. Le projet engendra la perte de surfaces agricoles (un peu moins de 1000 m² par éolienne). Par ailleurs, les éoliennes ont tendance à modifier localement le comportement de la faune et peuvent entraîner une perte de territoire de vie notamment pour les oiseaux.
- ⇒ A ceci, s'ajoutent des risques de collisions pour les oiseaux et chauves-souris qui entraînent une surmortalité des espèces locales mais aussi migratrices et hivernantes : la présence de deux axes principaux de migration d'oiseaux d'eau peut laisser présager un fort risque de collision. Dans l'aire d'étude du projet, on y distingue 3 ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II.
- ⇒ sur la thématique **patrimoine paysager et culturel**, la sensibilité porte essentiellement sur le paysage à petite échelle des vallées proches, en particulier la vallée de la Somme, sur la richesse écologique du secteur caractérisée par la présence de la Somme et sur les nombreux monuments historiques (église classée de Falvy) dû à la densification des parcs éoliens prévus dans l'aire d'étude du projet. Mais l'impact depuis les sites d'intérêt ont été pris en compte lors de l'implantation.

Du point de vue de l'urbanisme, les 10 éoliennes sont situées en secteurs naturel des cartes communales des communes, qui correspondent à des zones « où les constructions ne sont pas admises ». Le projet est prévu à une distance comprise entre 700 et 900 m des premières habitations.

- ⇒ sur la thématique **bruit**, la rotation des éoliennes génère du bruit qui peut nuire au cadre de vie des habitants vivant à proximité. Les habitations les plus proches sont situées à plus de 710 m. Mais les exigences acoustiques réglementaires sont respectées.
- ⇒ sur la thématique **climat**, en se substituant aux autres formes de production d'électricité, le projet des 10 Nesloises permet d'éviter le rejet de polluants dans l'air et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'impact du projet sur la qualité de l'air et le climat est donc positif.

2.17 PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE LES SABLIERES DU SANTERRE A LICOURT

La société Les Sablières du Santerre souhaite exploiter, une carrière à ciel ouvert pour finir d'extraire le gisement de sables initialement exploitée par la société BOINET sur le territoire de la commune de Licourt, au lieu-dit « La Sablière du chemin de Saint-Christ ».

L'emprise foncière porte sur l'exploitation d'une parcelle de 82 417 m² en bordure de l'autoroute A29 et sur l'extraction de 492 000 m³ de sable sur 25 ans. La limite d'emprise de la carrière se situe à 250 m du fuseau déclaré d'utilité publique du projet de canal Seine Nord Europe, affiné lors des travaux sur l'autoroute A29.

La parcelle concernée par le projet fait partie d'une ancienne carrière exploitée par la S.A. BOINET. Elle dispose d'un accès par chemin stabilisé et présente de faibles enjeux environnementaux.

2.18 PROJET DE DEVIATION DE CANALISATION DE GAZ AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE NESLE (80)

Ce projet présenté par GRTgaz consiste à implanter plus profondément qu'actuellement huit canalisations de gaz passant sous l'emprise des travaux du projet CSNE afin d'en permettre la réalisation. Sur 5.5 km les travaux seront réalisés en tranchée ouverte, nécessitant une emprise de 35 à 43 m de large pour les déplacements de l'engin de pose, la préparation des conduites de gaz, la tranchée et le dépôt des terres excavées. Sur les restes des tracés, de l'ordre de 4 km, des techniques souterraines seront utilisées.

Les principaux impacts environnementaux du projet concernent la phase travaux et sont liés à la consommation d'espace temporaire en milieu agricole et naturel.

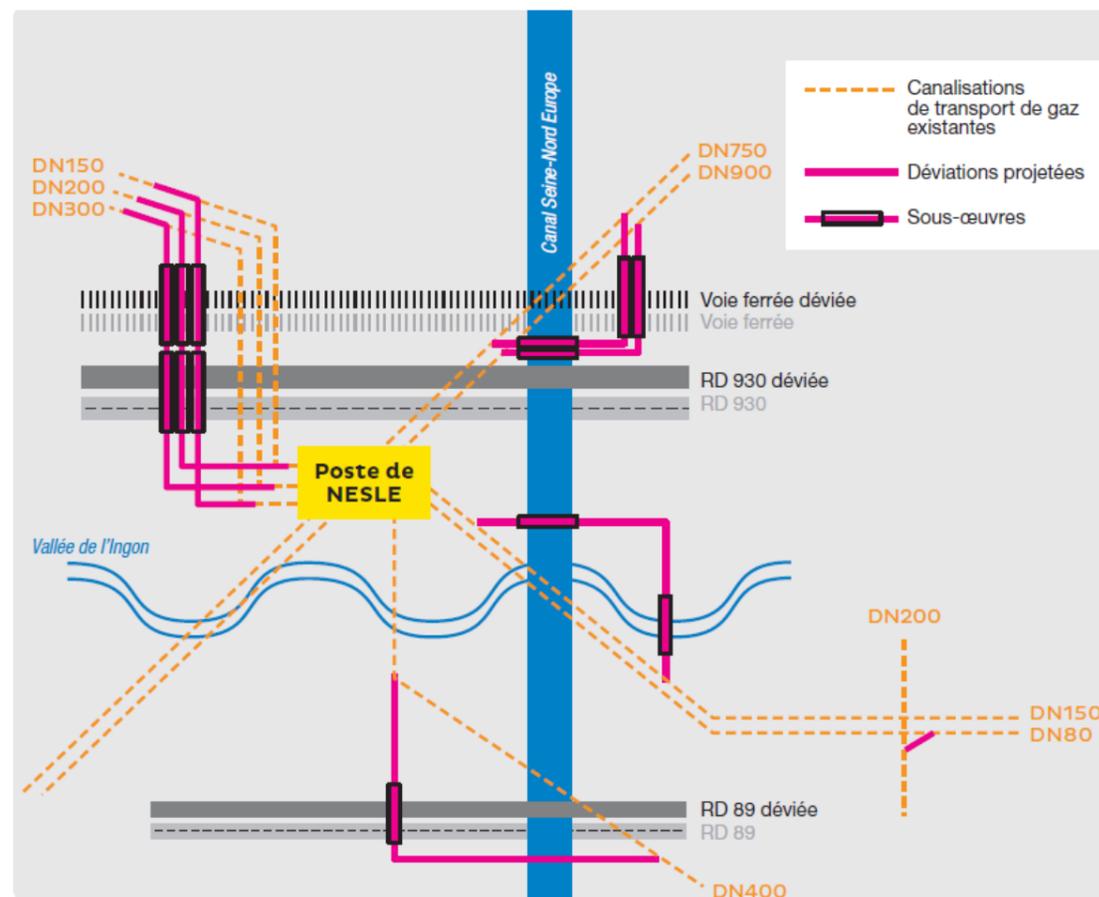


Figure 8 : Schéma de principe du projet de déviation des canalisations (Source : Plaquette de présentation du projet, GRTGaz)

2.19 PROJET EOLIEN DE HOMBLEUX (80)

Le projet de parc est déposé par la SARL Hombleux Energie, filiale du groupe VALOREM. Il comprend 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison au nord d'Hombleux. Les éoliennes auront une hauteur maximale de 150 m en bout de pâles. La puissance totale est de 9.6 MW. Le secteur retenu pour le projet est très agricole, avec un relief peu marqué et est classé zone favorable au développement éolien, ce qui explique la forte densité de projet éolien dans le secteur, avec un total de 296 éoliennes installées, autorisées ou en instruction dans un rayon de 20 km autour du projet.

Les principaux impacts du projet de parc éolien sur l'environnement sont les suivants :

- ⇒ Concernant la biodiversité, l'impact des éoliennes concerne principalement l'avifaune et les chiroptères : l'impact du projet est nul sur les habitats et les mammifères, et jusqu'à faible pour l'avifaune et les chiroptères.
- ⇒ Concernant les espaces agricoles, les fondations et plateformes d'accueil des éoliennes engendreront la consommation de 6 960 m² d'espaces agricoles. A cela s'ajoutent 1 690 m² consommés pour la création des chemins d'accès et 220 m² pour le poste de livraison
- ⇒ Concernant le bruit, les éoliennes se situent à 640 m des habitations les plus proches. Les modélisations acoustiques montrent que les seuils réglementaires ne seront pas dépassés pour ces habitations.
- ⇒ Concernant le paysage, l'étude conclut à une absence de co-visibilité vis-à-vis des sites patrimoniaux situés autour du projet. Cependant le projet vient s'ajouter aux nombreux projets éoliens dans la région, renforçant l'omniprésence des éoliennes.

Étude d'impact

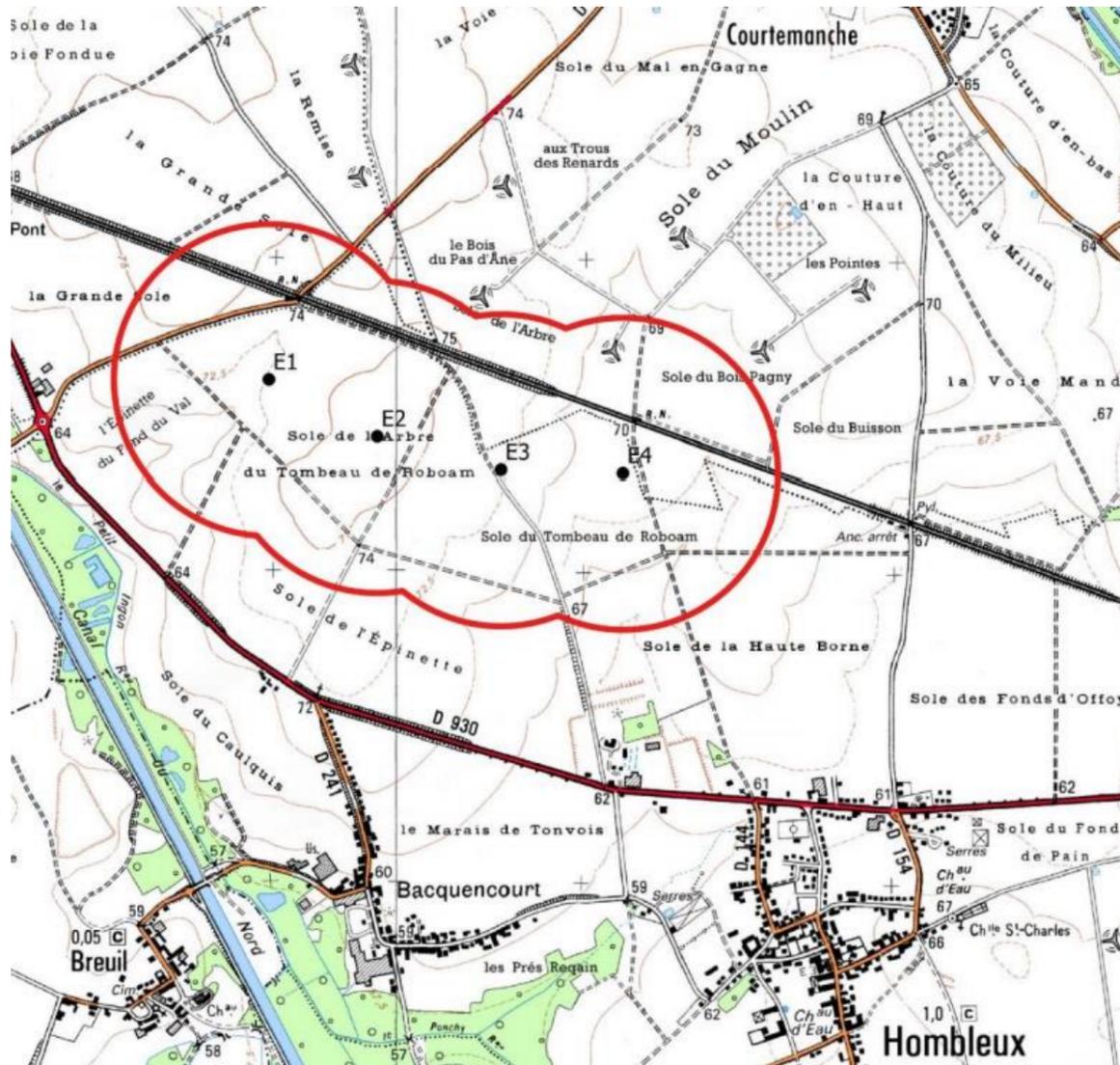


Figure 9 : Implantation des éoliennes du parc éolien d'Hombleux (Source : étude d'impact, 2016)

2.20 PROJET DE PARC EOLIEN DE SOLE DE FOURS SUR LES COMMUNES D'ASSEVILLERS, FLAUCOURT ET DOMPIERRE-BECQUINCOURT (80)

Le projet de parc éolien Sole de Fours porté par WP France 24 vise à installer 8 éoliennes d'une puissance unitaire de 3,9 MW et d'une hauteur de 180m ainsi que 4 postes de livraison sur les communes d'Assevillers, Flaucourt et Dompiere-Becquincourt dans le département de la Somme. Le projet se situe à 580 mètres des habitations les plus proches.

Les principaux enjeux liés au projet sont :

- ⇒ Paysagers : l'impact paysager du projet est fort pour le paysage du Santerre car le relief est absent causant de nombreuses covisibilités avec les villages et monuments alentours. L'enjeu est modéré pour la vallée de la Somme, car de nombreuses éoliennes parsèment déjà le territoire. Plusieurs mémoriaux de la première guerre mondiale situés à une distance comprise entre 5 et 20 km font l'objet d'une procédure d'inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.
- ⇒ L'impact est potentiellement moyen pour quelques espèces de chiroptères rares car plusieurs éoliennes sont situées à 200 m de zones ligneuses ou une activité importante a été relevée, une mesure d'atténuation serait d'écarter le lieu d'implantation des éoliennes de ces haies. Concernant l'avifaune, le site se trouve dans un couloir migratoire bien que peu de passage ait été détecté. De plus, la présence de deux espèces d'intérêt communautaire, le Busard Saint-Martin et le Pluvier doré, a été relevé à proximité du site. Des vanneaux huppés et des faucons crécerelles ont également été observés, l'autorité environnementale recommande de réévaluer les impacts pour prendre en compte les effets cumulés.
- ⇒ Les risques technologiques liés à la présence d'une conduite de gaz et d'une ligne électrique à proximité. Les enjeux sont faibles.
- ⇒ Les nuisances liées au bruit, l'étude acoustique a montré que les niveaux ne dépassent pas les exigences réglementaires.

2.21 PROJET D'EXTENSION DE L'UNITE DE PRODUCTION DE PROTEINES D'INSECTES INNOVAFEED SUR LA COMMUNE DE NESLE (80)

Le projet, situé parc d'activités du Pays Neslois, consiste en l'agrandissement d'une ferme d'élevage d'insecte et de son unité de transformation afin de produire 10 000 tonnes de farine par an contre 1 000 tonnes par an actuellement. Les bâtiments occuperont 1,8 ha des 4,9 ha du site.

Les principaux enjeux concernent :

- ⇒ La ressource en eau : le projet prévoit que les effluents industriels seront traités par la station d'épuration de la société voisine Téréos mais sans justifier qu'elle sera en mesure de les absorber sans impact supplémentaire pour le milieu. Les eaux pluviales seront traitées par infiltration après séparation des hydrocarbures. Le projet implique également une consommation d'eau potable trois fois supérieure mais l'étude d'impact n'aborde pas les conséquences pour le réseau AEP.
- ⇒ Les risques naturels et technologiques : si l'absence de zone humide sur site à été confirmée, le risque d'inondation par remontée de nappe est fort. Le risque lié à la libération accidentelle d'insecte à leur pullulement aux abords du site et la présence de pathogènes dans les éléments destinés à l'amendement des sols ne sont pas étudié dans l'étude d'impact.
- ⇒ Les nuisances sonores : malgré la présence d'autres sources de nuisances sonores, l'étude acoustique a montré qu'elles restent sous les seuils réglementaires, des mesures préventives sont proposées pour éviter les nuisances olfactives potentielles.
- ⇒ La qualité de l'air : les enjeux sont faibles, il a été montré que les limites d'émissions ne seront pas dépassées.
- ⇒ Les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie : l'empreinte environnementale liée à l'énergie sera diminuée par l'utilisation de chaleur provenant du réseau biomasse local appartenant à la société KOGEBAN. Cependant, les besoins ne sont pas précisément quantifiés et les appoints de secours seront alimentés par du fioul lourd.
- ⇒ L'augmentation du trafic routier aux abords du site sera doublée et celle sur les axes routiers D930 et D337 augmenteront de 1,6 à 6,8 % à cause de l'augmentation du trafic de poids lourds.

2.22 PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DE FALVIEUX SUR LA COMMUNE DE CRESSY-OMENCOURT (80)

Le parc éolien de Falvieux a été autorisé en août 2017 et est composé de 6 éoliennes de 184 m de hauteur et de deux postes de livraison sur les communes de Biarre, Solente, Balâtre, Cressy-Omencourt et Billancourt. Le projet prévoit d'implanter deux nouvelles éoliennes et un transformateur supplémentaire sur la commune de Cressy-Omencourt. Le modèle des machines n'est pas encore déterminé.

Les principaux enjeux liés au projet sont les suivants :

- ⇒ Concernant les enjeux paysagers : il existe un risque de saturation dans ce paysage ouvert avec peu de relief. Les études montrent que l'enjeu est faible dans la plupart des villages.
- ⇒ Concernant la biodiversité : malgré l'observation de 15 espèces patrimoniales sur la zone d'implantation potentielle en 2014 et 2018, l'enjeu est considéré comme faible. Pour les chiroptères, 11 espèces sont présentes sur site dont 7 sont considérées comme patrimoniales. Cependant, une haie abritant des espèces protégées est située à moins de 200 m en bout de pale de l'une des éoliennes.
- ⇒ Concernant les risques technologiques : un réseau de gaz et une canalisation d'eau potable passent à proximité du projet, des préconisations ont été imposées pour garantir leur intégrité.
- ⇒ Concernant le bruit : le modèle d'éolienne n'a pas été choisi et 6 ont été étudiés dans les études acoustiques, seul un modèle ne présente jamais de dépassement de bruit les autres modèles respectent la réglementation le jour mais pas la nuit et devront faire l'objet de mesures préventives.



2.23 PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DU DOUCHE DE LA SOCIETE PARC EOLIEN NORDEX XXXI SUR LES COMMUNES D'EQUANCOURT, FINS, HEUDICOURT (80) ET NEUVILLE-BOURJONVAL (62)

Le projet prévoit l'implantation de 9 éoliennes et 4 postes de livraison sur le territoire des communes d'Equancourt, Fins, Heudicourt dans le département de la Somme et Neuville-Bourjonval dans le département du Pas-de-Calais. Il se rajoute aux 20 éoliennes préexistantes et installées en 2019. Les machines choisies ont une puissance maximale de 3,6 MW pour 149,3 mètres de hauteur totale en bout de pale.

Les principaux impacts du projet sont les suivants :

- ⇒ Concernant la biodiversité : seize habitats naturels ont été identifiés dans la zone du projet dont un, constitué d'éboulis calcicoles, est à enjeu fort à cause de la présence de trois espèces florales patrimoniales. Une friche arbustive est à enjeu moyen. Une avifaune riche a été recensée avec des espèces protégées et patrimoniales mais la sensibilité faible de ces espèces à l'éolien implique un risque faible en phase d'exploitation. En revanche, une sensibilité forte pour plusieurs espèces a été relevée pour la phase de travaux. L'enjeu relatif aux chiroptères est considéré comme faible mais certaines éoliennes sont à moins de 200 mètres d'une zone d'activité des chiroptères.
- ⇒ Concernant le paysage : les enjeux identifiés sont faibles, il existe bien un risque de saturation puisque 33 parcs et projets de parcs éoliens sont recensés dans un rayon de 20km autour du projet mais le projet modifie peu la situation actuelle. Il est à noter que 6 biens inscrits à l'UNESCO sont présents dans le périmètre d'étude éloigné.
- ⇒ Concernant les risques technologiques : une canalisation d'hydrocarbure passe à proximité du site, au plus près à 217 m d'une éolienne. Le risque est considéré comme acceptable.
- ⇒ Concernant le bruit : les habitations les plus proches sont à 776 m, des mesures de bridages permettront d'éviter un dépassement des émissions nocturnes réglementaires.

2.24 PROJET DE PARC EOLIEN DE LA SOCIETE LICOURT ENERGIES SUR LES COMMUNES DE LICOURT ET MORCHAIN (80)

Ce parc éolien sera composé de 9 éoliennes, réparties sur les communes de Saint-Christ-Briost (5 éoliennes), de Licourt (3 éoliennes) et de Morchain (1 éolienne), pour une puissance totale installée de 18 mégawatts (MW).

Sa production annuelle de près de 34 020 MWh, lui permettra d'alimenter en électricité verte environ 15 500 personnes.

ENGIE Green a décidé, en partenariat avec les principales entreprises intervenantes, de modifier l'accès aux aires d'implantation de chaque éolienne initialement prévue : les engins de chantier passeront par des pistes créées spécialement pour l'occasion, reliées à la route départementale, afin de ne pas endommager les chemins ruraux qui entourent le site et qu'emprunteront les visiteurs par la suite lorsque le parc sera en exploitation.

3 ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS

Les effets cumulés (ou impacts cumulés) avec d'autres projets résultent des interactions entre les projets au sein du territoire où ils s'inscrivent.

Ces impacts cumulés peuvent être temporaires et/ou permanents. Ils conduisent, suivant les cas :

- ⇒ à une simple addition des effets des projets sur le territoire (il peut également arriver que les impacts positifs d'un projet contribuent à la réduction d'impacts négatifs d'un autre projet),
- ⇒ à une augmentation des impacts au-delà de la simple addition de leurs effets, notamment si les effets cumulés des projets conduisent à dépasser certains « seuils » de tolérance du milieu (à titre d'exemple : l'impact de chacun des projets sur les terres cultivables d'un exploitant agricole est supportable pour l'exploitant, qui peut maintenir son activité. En revanche, l'impact cumulé des deux projets génère des pertes de terres agricoles telles que la pérennité de l'exploitation est remise en cause).

Les tableaux ci-après présentent, pour chaque thématique environnementale, les effets cumulés potentiels quand ils existent, et ce pour les différents projets considérés. Un classement par département (Nord, Oise, Pas de Calais et Somme) a été effectué. En cas de risque d'effets cumulés du projet canal Seine-Nord Europe avec d'autres projets, ces risques sont détaillés à la suite du tableau par thématique.



Étude d'impact

3.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS POTENTIELS DANS LE NORD

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DU NORD					Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Aire de stationnement du canal de la Sensée	Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deülémont et Halluin	Entrepôt logistique à Sancourt	Bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	Projet de parc commercial sur la commune de Bugnicourt	
			VNF	VNF	Société Chemin Vert	HES Logistique	Société Bugnidis	
Milieu physique	Topographie	Le projet étant largement excédentaire, les matériaux seront mis en dépôts à proximité du canal (sur une hauteur pouvant aller de quelques mètres à une dizaine de mètres).	Pas d'incidence notable	Volume de matériaux à extraire estimé à 1.35 millions de m ³ , dont 330 000 m ³ sur la section française. Impact positif par retrait de sédiments pollués	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés car le projet de recalibrage de la Lys mitoyenne est suffisamment éloigné
	Sols, sous-sols	Le projet engendre le remaniement des couches superficielles des formations géologiques (loess ou limons de plateaux, colluvions de versant et alluvions de fond de vallée et de vallon).	Pas d'incidence notable		Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés car le projet de recalibrage de la Lys mitoyenne est suffisamment éloigné
	Risques naturels (hors inondation)	Le seul risque naturel, hors inondation, est le risque de mouvement de terrain. Il existe aussi un risque d'ouverture des cavités issues de la première guerre mondiale.	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés
	Eaux superficielles	Le projet est alimenté exclusivement par un prélèvement direct dans l'Oise. Ce dernier sera autorisé jusqu'à un débit en deçà duquel le canal ne pourra plus être alimenté par le cours d'eau (alors : utilisation du bassin réservoir de Louette). En termes d'impact sur la qualité de l'eau, les risques de pollution sont faibles et toutes les mesures de précaution seront prises, notamment en phase chantier, il n'y a donc pas d'impact qualitatif notable. L'impact sur l'écologie des cours d'eau est très fort : - Dérivation de l'Oise sur plusieurs km, - Recalibrage de l'Oise en aval de Montmacq, - Renforcement des ruptures de continuité piscicole par rallongement des siphons (Martz, Divette, etc...), - Dérivation des sources de la Mève, - Traversée par aqueduc du petit Ingon à Quiquery, du ruisseau de la Fontaine des Billes à Saint Christ-	La Sensée présente un potentiel écologique médiocre. Pendant les travaux, la mise en suspension de matériaux est susceptible de dégrader la qualité de l'eau.	En phase travaux, une pollution par remise en suspension des sédiments est possible (matériaux avec une faible capacité de relargage de leur pollution)	Pas d'incidence notable.	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Risque d'effets cumulés entre CSNE et les 2 autres projets fluviaux. Projets ayant un impact direct sur les cours d'eaux concernés, notamment en phase travaux. Cependant, l'éloignement des 3 projets entre eux minimise très fortement le risque de cumul

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DU NORD					Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Aire de stationnement du canal de la Sensée	Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deülémont et Halluin	Entrepôt logistique à Sancourt	Bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	Projet de parc commercial sur la commune de Bugnicourt	
			VNF	VNF	Société Chemin Vert	HES Logistique	Société Bugnidis	
		<i>Briost et de la Tortille entre Moislains et Allaines.</i>						réel des effets de chacun des projets pris individuellement
	Eaux souterraines	<p>Modification de l'équilibre actuel maintenu par le canal du Nord (drainage et alimentation de la nappe) Impact sur 4 captages AEP : sur le captage de Thourotte (forage F3) sans effet sur les usages locaux / sur les captages d'Hermies, Havrincourt, et Trescault, du fait de l'abaissement de la nappe de la craie de 0,5 à 1,5m environ lors des périodes de basses eaux Impact potentiel indirect sur 4 forages agricole au droit du bief 1 Impact direct sur 3 forages agricoles et impact indirect sur 6 sur le bief de partage (5-6) Impact indirect sur 1 forage destiné à l'industrie au niveau de Noyon Au niveau qualitatif, le risque de pollution est limité et concerne essentiellement la phase chantier. Toutes les mesures de précaution seront prises.</p>	<p>Le site est situé au droit de l'aquifère « nappe de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée », réservoir d'eau souterraine le plus important du Nord de la France, masse d'eau en mauvaise état chimique. Site concerné par les périmètres de protection des 6 captages d'eau potable de la commune de Férin.</p>	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Risque d'effets cumulés du fait de la proximité du projet d'aire de stationnement du canal de la Sensée et du projet CSNE
	Inondation	La réalisation du CSNE permet de réduire l'exposition des riverains de l'Oise au risque d'inondation sans modifier la situation en aval. L'impact est donc positif.	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés
Milieu naturel	Inventaires et zonages réglementaires	<p>6 sites Natura 2000 concernés par le projet (3 ZPS et 3 ZSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 sites traversés (ZPS « Moyenne vallée de l'Oise » et ZPS « Etangs et marais de la Somme ») - et 4 sites à proximité (85 m à 1200 m) <p>ZNIEFF traversées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 ZNIEFF de type 1 - et 3 ZNIEFF de type 2 <p>2 ENS traversées : Vallée alluviale de l'Oise (114,44 ha) et Cours de la Mève (0,22 ha)</p>	Aucun espace naturel protégé ou inventorié n'est identifié au sein de l'aire d'étude. Pas d'incidence notable	2 ZNIEFF 1 sur les rives françaises Site Natura 2000 « Vallée de la lys » en Belgique	Aucun espace naturel protégé ou inventorié n'est identifié au sein des emprises du projet. Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	6 ZNIEFF de type 1 sont présentes dans un rayon de 4 km ; 4 zones Natura 2000 sont présentes dans un rayon de 15km.	Pas de risque d'effets cumulés, le projet de recalibrage de la Lys Mitoyenne étant très éloigné du projet CSNE
	Boisements	<p>Emprise sur les boisements à vocation sylvicole clairement identifiée c'est-à-dire disposant d'un document de gestion : 38 ha Emprise sur les autres boisements dont ceux localisés sur les talus et terrains de dépôt du canal du Nord : 234,9 ha</p>	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés vu la différence d'échelle des impacts



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DU NORD					Existence potentielle d'effets cumulés								
Thèmes	Sous-thèmes		Aire de stationnement du canal de la Sensée	Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deülémont et Halluin	Entrepôt logistique à Sancourt	Bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	Projet de parc commercial sur la commune de Bugnicourt									
			VNF	VNF	Société Chemin Vert	HES Logistique	Société Bugnidis									
	Zones Humides	87,92 ha sur les habitats typiques des zones humides (ZH écologiquement fonctionnelles) 64,36 ha d'impact sur les zones humides pédologiques Impact indirect négligeable	Pas d'incidence notable	0.75 ha de zones humides impactées (après mesures ERC)	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effets cumulés vu la différence d'échelle des impacts								
	Habitats, faune et flore	Emprise sur 129,74 ha d'habitats et habitats potentielles d'espèces dont : - 82,1 ha de boisements patrimoniaux, - 4,43 ha de haies et fourrés ; - 16,78 ha de divers milieux aquatiques ; - 26,43 ha de divers milieux ouverts.	Pas d'incidence notable Présence de la Renouée du Japon sur l'aire d'étude.	Présence d'espèces exotiques envahissantes : Renouée du Japon et de l'Elodée de Nutall sur l'aire d'étude.	Projet situé sur une friche aux faibles potentialités écologiques. Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	L'incidence sur la faune et la flore est importante à cause de la présence d'espèces protégées (comme la Linotte mélodieuse et le Bruant jaune) mais est mal évaluée	Pas d'effets cumulés vu la différence d'échelle des impacts								
	Corridors écologiques/	Coupure de 3 réservoirs de biodiversité identifiés dans les SRCE dont 2 dans la vallée de l'Oise (Méandres de Sainte Croix et le Champ d'Ourscamp) Coupure de 7 corridors identifiés dans les SRCE, dont celui de la vallée de la Somme maintenu grâce au Pont canal. La vallée de l'Oise, le canal latéral à l'Oise et l'ensemble du canal du Nord étant identifiés comme des corridors dans les SRCE, leur réaménagement partiel doit se faire avec l'objectif du maintien des déplacements faunistiques longitudinaux. Reprise de la vallée de la Tortille, corridor du SRCE	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'effet cumulé								
Milieu humain	Occupation du sol et foncier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'occupation du sol</th> <th>Surface (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Zone agricole</td> <td>2420</td> </tr> <tr> <td>Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles</td> <td>292</td> </tr> <tr> <td>Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport,</td> <td>38</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Zone agricole	2420	Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles	292	Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport,	38	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Emprise au sol de 53 254 m ² sur une friche	Emprise au sol de 87 224 m ²	Artificialisation de 2,8 hectares de friches agricoles	Pas d'effets cumulés vu la différence d'échelle des impacts entre CSNE et les autres projets
Type d'occupation du sol	Surface (ha)															
Zone agricole	2420															
Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles	292															
Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport,	38															

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DU NORD					Existence potentielle d'effets cumulés							
Thèmes	Sous-thèmes	IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	Aire de stationnement du canal de la Sensée	Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deülémont et Halluin	Entrepôt logistique à Sancourt	Bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai		Projet de parc commercial sur la commune de Bugnicourt						
			VNF	VNF	Société Chemin Vert	HES Logistique		Société Bugnidis						
		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Landes marais surfaces en eau</td> <td style="text-align: center;">137</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: center;">2888</td> </tr> </table>	zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts		Landes marais surfaces en eau	137	TOTAL	2888						
zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts														
Landes marais surfaces en eau	137													
TOTAL	2888													
	Biens matériels	1 bâtiment administratif et militaire, 2 bâtiments de « Culture et loisir », 7 bâtiments industriels et 22 bâtis indifférenciés sous l'emprise actuelle du canal (stade APSM)	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Démolition de 2 maisons d'habitations non occupées	Pas d'incidence notable	Pas d'effet cumulé						
	Activités socio-économiques	Impacts globalement positifs sur les activités économiques	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Impacts globalement positifs sur les activités économiques	Impact localement positif pour les activités économiques	Effets cumulés positif						
	Agriculture	Emprise sur des parcelles agricoles (2 420 ha) et effet de coupure	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Artificialisation de 2,8 hectares de friches agricoles	Pas d'effets cumulés vu la différence d'échelle des impacts						
Milieu humain	Infrastructures et déplacements	Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale	Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale	Report modal du transport de marchandises vers les voies d'eau	Pas d'incidence notable	Augmentation négligeable du trafic sur les voies attenantes au projet	Augmentation du trafic estimée à 720 véhicules légers et 8 poids lourds par jour	Effets cumulés positifs : amélioration du report modal vers le fluvial et amélioration des conditions de circulation fluviale						
		Rétablissement des voiries principales												
Cadre de vie et santé	Environnement sonore	Aucun impact significatif d'un point de vue acoustique du trafic de bateaux sur le canal Seine-Nord Europe	Impact en phase chantier principalement, notamment lors de travaux de battage des palplanches. Pas d'impact permanents	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Augmentation négligeable du trafic sur les voies attenantes au projet. Pas d'incidence notable	Les habitations les plus proches sont à 50m mais l'impact du projet en phase d'exploitation n'est pas quantifié de façon satisfaisante	Pas d'effets cumulés						
	Qualité de l'air	L'effet du canal Seine-Nord Europe sur la qualité de l'air est globalement positif dans le sens où il permet un report modal significatif de la route vers la voie d'eau.	Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale favorisant l'utilisation de la voie	Le projet permet un report modal du transport de marchandise depuis la route	Pas d'incidence notable	Augmentation négligeable du trafic sur les voies	Augmentation du trafic sur les voies attenantes au projet.	Effets cumulés positifs : amélioration globale de la qualité de l'air lié						



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DU NORD					Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Aire de stationnement du canal de la Sensée	Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deùlémont et Halluin	Entrepôt logistique à Sancourt	Bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	Projet de parc commercial sur la commune de Bugnicourt	
			VNF	VNF	Société Chemin Vert	HES Logistique	Société Bugnidis	
			d'eau et donc un report modal susceptible de minimiser la pollution de l'air et les émissions de GES	vers le fluvial qui est susceptible de minimiser la pollution de l'air et les émissions de GES		attenant au projet. Faibles rejets atmosphériques liés aux installations de combustion Pas d'incidence notable		au report modal de la route vers le fluvial et au développement de l'éolien
	Risques technologiques	7 sites SEVESO se trouveront à moins de 50 m du tracé dont 6 sur le site industriel de Ribécourt-Dreslincourt. Le projet n'a pas d'incidence directe sur ces installations en dehors des risques accidentels décrits par ailleurs. En revanche, sa réalisation entraîne des modifications des plans de prévention des risques. Deux établissements ICPE sont directement concernés par les emprises du projet. Deux sites pollués sont également concernés par le projet. Risque lié au Transport de Matières Dangereuses relativement faible	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Risque d'incendie d'une des cellules de stockage, et propagation aux autres cellules, avec développement de fumées toxiques	Risque d'incendie d'une des cellules de stockage, et propagation aux autres cellules, avec développement de fumées toxiques	Pas d'incidence notable	Risque d'effets cumulés faible au vu de l'éloignement des 2 projets de bâtiment logistique avec le projet CSNE
Paysage et patrimoine	Contexte Paysager et architectural	Les impacts les plus forts sur le paysage se concentrent au niveau de la traversée du tissu urbanisé de Péronne, de Nesle avec l'insertion de la future plateforme, du bassin de Louette et du secteur de Bourlon et Marquion. Les situations les plus marquées se concentrent surtout au niveau des écluses mais celles-ci ne se trouvent pas forcément au droit de points de vue.	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Insertion au sein d'une zone d'activité. Pas d'incidence notable	Insertion du projet dans un cadre industriel et urbain. Pas d'impact notable	Pas d'incidence notable	Risque d'effets cumulés faible entre CSNE et les projets éoliens
	Patrimoine	4 monuments historiques inscrits ou classés concernés par le projet : - <i>Eglise de Thourotte, monument classé</i> : à 240 m du tracé ; - <i>SPR de Noyon</i> : traversée sur 2,9 km ; - <i>Chapelle et ancien cimetière de Briost</i> : à 315 m du tracé ; - <i>Château d'Happlaincourt</i> : à 350 m du tracé. Phénomène de co-visibilités potentielles entre les monuments et la nouvelle infrastructure linéaire.	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Pas d'impact notable	Pas d'incidence notable	

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DU NORD					Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Aire de stationnement du canal de la Sensée	Recalibrage de la Lys mitoyenne entre Deûlémont et Halluin	Entrepôt logistique à Sancourt	Bâtiment logistique à Tilloy-lez-Cambrai	Projet de parc commercial sur la commune de Bugnicourt	
			VNF	VNF	Société Chemin Vert	HES Logistique	Société Bugnidis	
		Franchissement de tranchées de la première guerre mondiale. Franchissement de voies romaines						



Étude d'impact

3.2 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS POTENTIELS DANS L'OISE

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE							Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuilly RTE	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers SITA Île de France - Oise	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) VNF	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez Lafarge Granulats France	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne Agglomération de la région de Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud Communauté de communes du Pays Noyonnais	Extension de la zone d'épandage des digestats Bionerval	
Milieu physique	Topographie	Le projet étant largement excédentaire, les matériaux seront mis en dépôts à proximité du canal (sur une hauteur pouvant aller de quelques mètres à une dizaine de mètres).	Pas d'impact	Pas d'impact notable	Matériaux excédentaires valorisés en remblais de carrière ou dans le lit mineur de l'Oise.	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impacts notables	Risque d'effets cumulés dans le secteur de Noyon entre le projet canal Seine-Nord Europe et le projet de liaison Noyon-Ribécourt
	Sols, sous-sols	Le projet engendre le remaniement des couches superficielles des formations géologiques (lœss ou limons de plateaux, colluvions de versant et alluvions de fond de vallée et de vallon).	Pas d'impact	Pas d'impact notable, mais sols pollués initialement	Le projet engendre le remaniement des couches superficielles des formations géologiques	Pas d'impact notable	Présence de substances polluées dans les sols du site : opération de dépollution des sols. Impact positif	Pas d'impacts notables	Potentielle pollution des sols par des métaux et composés organiques présents dans les boues	Risque d'effets cumulés dans le secteur de Compiègne entre les projets CSNE et MAGEO.
	Risques naturels (hors inondation)	Le seul risque naturel, hors inondation, est le risque de mouvement de terrain. Il existe aussi un risque d'ouverture des cavités issues de la première guerre mondiale.	Risques forts liés au retrait, gonflement des argiles. Un dimensionnement des fondations sera fait en conséquence	Pas d'impact notable	11 cavités répertoriées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Risque localisé d'effondrement sur l'île Saint-Maurice	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés, vu la localisation des projets
	Eaux superficielles	Le projet est alimenté exclusivement par un prélèvement direct dans l'Oise. Ce dernier	Pas d'impact	Pas d'impact	Risque de pollution accidentelle lors des	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Potentiels rejets d'eau pluvial dans le futur Canal Seine-Nord	Zone vulnérable vis-à-vis de la pollution des	Les risques d'effets cumulés sont identifiés entre CSNE et MAGEO

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE						Existence potentielle d'effets cumulés	
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuilly	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud	Extension de la zone d'épandage des digestats	
			RTE	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge Granulats France	Agglomération de la région de Compiègne	Communauté de communes du Pays Noyonnais	Bionerval	
		<p>sera autorisé jusqu'à un débit en deçà duquel le canal ne pourra plus être alimenté par le cours d'eau (alors : utilisation du bassin réservoir de Louette).</p> <p>En termes d'impact sur la qualité de l'eau, les risques de pollution sont faibles et toutes les mesures de précaution seront prises, notamment en phase chantier. En phase d'exploitation, La modélisation qualité a étudié l'impact du CSNE jusqu'à la confluence avec l'Aisne et a montré qu'il n'y avait pas déclassement à l'aval de l'Aisne. A l'aval de la confluence c'est l'Aisne qui est le contributeur principal des débits et de la qualité. il n'y a donc pas d'impact qualitatif notable.</p> <p>L'impact sur l'écologie des cours d'eau est très fort :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Dérivation de l'Oise sur plusieurs km,</i> - <i>Recalibrage de l'Oise en aval de Montmacq,</i> - <i>Renforcement des ruptures de</i> 			opérations de dragage			Europe, possibilité de création d'un parc aquatique avec de forts enjeux sur la ressource en eau mais l'impact sur l'environnement n'est pas étudié.	eaux par les nitrates d'origine agricole Mise en place de suivis et de mesure pour éviter la pollution des masses d'eau par ruissellement	(risque de pollution accidentelle) ; CSNE et les projets de carrières (risque de perturbation de l'hydromorphologie et de la qualité de cours d'eau) et entre CSNE et le projet d'Eco-tourisme avec un risque temporaire de pollution des étangs durant le chantier.



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE							Existence potentielle d'effets cumulés		
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuilly	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud	Extension de la zone d'épandage des digestats			
			RTE	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge Granulats France	Agglomération de la région de Compiègne	Communauté de communes du Pays Noyonnais	Bionerval			
		<p><i>continuité piscicole par rallongement des siphons (Martz, Divette, etc...),</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dérivation des sources de la Mève, - Traversée par aqueduc du petit Ingon à Quiquery, du ruisseau de la Fontaine des Billes à Saint Christ-Briost et de la Tortille entre Moislains et Allaines. 										
	Eaux souterraines	<p>Modification de l'équilibre actuel maintenu par le canal du Nord (drainage et alimentation de la nappe)</p> <p>Impact sur 4 captages AEP : sur le captage de Thourotte (forage F3) sans effet sur les usages locaux / sur les captages d'Hermies, Havrincourt, et Trescault, du fait de l'abaissement de la nappe de la craie de 0,5 à 1,5m environ lors des périodes de basses eaux</p> <p>Impact potentiel indirect sur 4 forages agricole au droit du bief 1</p>	Pas d'impact	Pas d'impact notable. Mais nappe déjà polluée par la société antérieure	Le projet MAGEO ne va pas augmenter le risque de contamination des captages étudiés en cas de pollution accidentelle de l'Oise. Dans le cas des Hospices, la vulnérabilité du captage sera même plus faible du fait de l'éloignement du chenal.	Même s'il n'y a pas d'aggravation des	Risque de pollution de la nappe alluviale liée à la vie de la carrière. Après remise en état du site, l'effet est jugé négligeable.	Diminution de l'infiltration des eaux de pluie vers la nappe par imperméabilisation des sols	Diminution de l'infiltration des eaux de pluie vers la nappe par imperméabilisation des sols ; Nappe en état médiocre selon le SDAGE Seine-Normandie	Risque très fort de remontée de nappe sub-affleurante à proximité de la bande de déclaration d'intérêt publique du canal Seine-Normandie	Plusieurs nappes identifiées dans le périmètre, notamment la nappe de la craie localement sensible Aquifères du Lutétien et Cuisien au nord de Soissons, et du Lutétien au sud sont très sensibles. Mesures préventives pour éviter la pollution des nappes, en particulier le	Risque d'effets cumulés du fait de la proximité des projets routiers (contournement de Noyon et liaison Noyon -Ribecourt) et MAGEO

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE							Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuilly	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud	Extension de la zone d'épandage des digestats	
			RTE	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge Granulats France	Agglomération de la région de Compiègne	Communauté de communes du Pays Noyonnais	Bionerval	
		Impact direct sur 3 forages agricoles et impact indirect sur 6 sur le bief de partage (5-6) Impact indirect sur 1 forage destiné à l'industrie au niveau de Noyon Au niveau qualitatif, le risque de pollution est limité et concerne essentiellement la phase chantier. Toutes les mesures de précaution seront prises.			conséquences par rapport à la situation existante, les captages ne sont pas à l'abri d'une contamination liée à une pollution accidentelle de l'Oise.				respect des distances réglementaires autour des captages AEP.	
	Inondation	La réalisation du CSNE permet de réduire l'exposition des riverains de l'Oise au risque d'inondation sans modifier la situation en aval. L'impact est donc positif.	Pas d'impact notable	Projet en Zone Inondable	Modification du risque d'inondation induit par le projet localisé en aval seulement. Effet positif en amont de Creil	L'implantation de la carrière est susceptible de perturber l'écoulement des crues. Après la remise en état du site, les impacts sur les niveaux d'eau de la crue centennale n'excèdent pas +1 centimètre.	Imperméabilisation de terrains naturels, entraînant une augmentation du volume des eaux de ruissellement ainsi qu'une diminution de l'infiltration des eaux de pluie vers la nappe	Imperméabilisation de terrains naturels, entraînant une augmentation du volume des eaux de ruissellement	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés
Milieu naturel	Inventaires et zonages réglementaires	6 sites Natura 2000 concernés par le projet (3 ZPS et 3 ZSC) : - 2 sites traversés (ZPS « Moyenne vallée de l'Oise » et ZPS « Etangs et marais de la Somme »)	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable		Plusieurs zonages d'inventaires dans et à proximité immédiate du projet : Corridor alluvial de l'Oise	Le projet intercepte : ZNIEFF I : « Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps » ZICO « Forêt de Compiègne, Laigue et Ourscamps » ENS « Champ de manœuvre de	Plusieurs zones à moins d'un kilomètre du projet : La zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux « vallée de	Le projet recouvre 5 zones Natura 2000 (27 hectares de la zone d'épandage sont situés en zone Natura	Risque d'effets cumulés



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE							Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuilly	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud	Extension de la zone d'épandage des digestats	
			RTE	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge Granulats France	Agglomération de la région de Compiègne	Communauté de communes du Pays Noyonnais	Bionerval	
		<ul style="list-style-type: none"> - et 4 sites à proximité (85 m à 1200 m) ZNIEFF traversées - 5 ZNIEFF de type 1 - et 3 ZNIEF de type 2 2 ENS traversées : Vallée alluviale de l'Oise (114,44 ha) et Cours de la Mève (0,22 ha) 				Corridor grande faune reliant les massifs forestiers de Compiègne-Laigue et Laigue-Ourscamp Site Natura 2000 ZPS « Forêts picardes : Compiègne Laigue, Ourscamps Site Natura 2000 ZICO « Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte »	Compiègne » Natura 2000 : ZSC « Massif forestier de Compiègne » ZPS « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps	l'Oise de Thourotte à Vendeuil » ; Les ZNIEFF « montagnes de Porquericourt à Suzoy, Bois des Essarts » ; Le site Natura 2000, zone de protection spéciale n°FR2210104 « moyenne vallée de l'Oise »	2000) et 18 ZNIEFF. Les impacts sont faibles compte tenu des dispositions prises	
	Boisements	<p>Emprise sur les boisements à vocation sylvicole clairement identifiée c'est-à-dire disposant d'un document de gestion : 38 ha</p> <p>Emprise sur les autres boisements dont ceux localisés sur les talus et terrains de dépôt du canal du Nord : 234,9 ha</p>	Pas d'impact notable	Faible impact étant donné la proximité de l'espace forestier du mont Ganelon		Le projet porte atteinte à la trame boisée locale : déboisement de 1.92 ha de boisement alluvionnaire. Reboisement prévu lors de la remise en état du site.	Coupe de certains arbres pour l'aménagement d'une voie de circulation.	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés
	Zones Humides	87,92 ha sur les habitats typiques des zones humides (ZH écologiquement fonctionnelles)	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Projet affectant 26 ha de zones humides	Destruction de zones humides sur une surface d'environ 5,6 ha pendant la	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés entre CSNE

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE							Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuilly	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud	Extension de la zone d'épandage des digestats	
			RTE	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge Granulats France	Agglomération de la région de Compiègne	Communauté de communes du Pays Noyonnais	Bionerval	
		64,36 ha d'impact sur les zones humides pédologiques Impact indirect négligeable				phase d'exploitation sur les 8,1 ha qui ont été mis en évidence. Les 2,5 ha restants sont des zones humides naturelles non cultivées. Cependant, 9,6 ha de zone humides seront recréés lors de la remise en état du site.				
	Habitats, faune et flore	Emprise sur 129,74 ha d'habitats et habitats potentielles d'espèces dont : - 82,1 ha de boisements patrimoniaux, - 4,43 ha de haies et fourrés ; - 16,78 ha de divers milieux aquatiques - 26,43 ha de divers milieux ouverts.	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable car réutilisation d'un site industriel	Projet affectant notamment 42 ha d'habitats naturels patrimoniaux, 3 îles (suppression), 1 espèce végétale protégée, 16 espèces patrimoniales, 187 ha d'habitats favorables aux oiseaux, 58 ha favorables aux chiroptères, 15 ha favorables aux amphibiens, 6 ha favorables aux groupes d'insectes patrimoniaux	Destruction de 5 spécimens de Cerisier à grappes, espèce patrimoniale peu commune déterminante de ZNIEFF	Destruction de l'habitat naturel d'intérêt communautaire présent sur la zone de projet (hêtraie). Pertes d'espèces floristiques communes, pertes d'axes de transit chiroptère, perte de zone de production et d'alimentation d'espèces communes (entomofaune, avifaune), perte d'habitat propice à l'Ecureuil Roux	Impacts faibles	Impacts faibles mais présence d'une prairie mésophile d'intérêt, présence d'espèces invasives qui nécessitent la mise en place de mesures de limitation de leur dispersion qui ne sont pas précisées.	Risque d'effets cumulés



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE							Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud	Extension de la zone d'épandage des digestats	
			RTE	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge Granulats France	Agglomération de la région de Compiègne	Communauté de communes du Pays Noyonnais	Bionerval	
					et 1 ha de frayères avérées					
	Corridors écologiques/	<p>Coupure de 3 réservoirs de biodiversité identifiés dans les SRCE dont 2 dans la vallée de l'Oise (Méandres de Sainte Croix et le Champ d'Ourscamp)</p> <p>Coupure de 7 corridors identifiés dans les SRCE, dont celui de la vallée de la Somme maintenu grâce au Pont canal.</p> <p>La vallée de l'Oise, le canal latéral à l'Oise et l'ensemble du canal du Nord étant identifiés comme des corridors dans les SRCE, leur réaménagement partiel doit se faire avec l'objectif du maintien des déplacements faunistiques longitudinaux.</p> <p>Reprise de la vallée de la Tortille, corridor du SRCE</p>	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable		Projet porte atteinte à la trame boisée locale et à sa fonction de corridor écologique. Aménagements de passages faune prévus pour la phase d'exploitation.	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés
Milieu humain	Occupation du sol et foncier	<p>Zone agricole : 2 420 ha</p> <p>Espaces boisés : 292 ha</p> <p>Zones construites : 38 ha</p>	0,4 ha, sur des terrains engazonnés appartenant à RTE	Destruction des bâtiments sur la partie nord de la parcelle,	Terres agricoles : 67 ha	L'impact total sur les terres agricoles représente environ 64,1 ha.	Acquisition de 3 ha appartenant à l'Etat, et 1 ha appartenant à l'ONF	37 hectares de terres agricoles consommées	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE							Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud	Extension de la zone d'épandage des digestats	
			RTE	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge Granulats France	Agglomération de la région de Compiègne	Communauté de communes du Pays Noyonnais	Bionerval	
		Landes – marais – surfaces en eau : 137 ha TOTAL : 2 888 ha		rénovation d'autres		La consommation d'espace agricole sera momentanée et progressera en fonction de l'avancement de l'exploitation et de la remise en état.				
	Biens matériels	1 bâtiment administratif et militaire, 2 bâtiments de « Culture et loisir », 7 bâtiments industriels et 22 bâtis indifférenciés sous l'emprise actuelle du canal (stade APSM)	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	5 bâtiments d'habitations	Pas d'impact notable	Impact positif : création de nouveaux équipements : pôle d'enseignement, institut thérapeutique, éducatif et médico-psychologique	Impact positif : création de nouveaux équipements (cinéma, bowling, zone commerciale, parc aquatique)	Pas d'impact notable	Pas d'effet cumulé
	Activités socio-économiques	Impacts globalement positifs sur les activités économiques	Impact positif	Le projet permet la reconversion d'un site industriel	Impacts globalement positifs sur les activités économiques	Impact positif : création d'emplois et participation à l'économie locale, dynamisme économique dans le secteur lié notamment au lien direct du projet de carrière et du projet du Canal Seine Nord Europe	Impact positif. Redynamisation du quartier, pôle commercial et d'activité, création d'emplois	Impact positif : création d'emplois et participation à l'économie locale	Revalorisation locale de déchets	Effets cumulés positif
	Agriculture	Emprise sur des parcelles agricoles (2 420 ha) et effet de coupure	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	67 ha de terres agricoles consommées sur 28	L'impact total représente environ 64,1 ha. La	Pas d'impact notable	37 hectares de terres agricoles consommées	Diminution des apports en engrais synthétiques	Pas d'effets cumulés vu la différence d'échelle des impacts



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE							Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuivilly	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud	Extension de la zone d'épandage des digestats	
			RTE	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge Granulats France	Agglomération de la région de Compiègne	Communauté de communes du Pays Noyonnais	Bionerval	
					exploitations agricoles	consommation d'espace agricole sera momentanée et progressera en fonction de l'avancement de l'exploitation et de la remise en état.				
Milieu humain	Infrastructures et déplacements	Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale Rétablissement des voiries principales	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale	L'ensemble des acheminements de matériaux extraits et d'apports extérieurs générera une augmentation du trafic routier pendant 15 ans sur la RD 40 (évaluée de 9 à 14%). Toutefois, la vocation du site reste majoritairement dédiée à la voie fluviale.	Amélioration du maillage viaire et modes doux, augmentation du trafic, création de stationnements	Pas d'estimation des effets sur la circulation à l'horizon 2040 mais la réfection de plusieurs carrefours sera sûrement nécessaire pour absorber l'augmentation de circulation.	Pas d'impact notable	Effets cumulés positifs avec MAGEO : amélioration du report modal vers le fluvial et amélioration des conditions de circulation fluviale
Cadre de vie et santé	Environnement sonore	Aucun impact significatif d'un point de vue acoustique du trafic de bateaux sur le canal Seine-Nord Europe	Pas d'impact notable	Dépassements des valeurs d'émergence réglementaires diurne		Pas d'impact notable	Augmentation du trafic et du niveau sonore en heure de pointe au droit du carrefour des Nations Unies. Mise en place de protection acoustique (merlons et traitements des façades)	Pas d'impacts notables	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE							Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud	Extension de la zone d'épandage des digestats	
			RTE	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge Granulats France	Agglomération de la région de Compiègne	Communauté de communes du Pays Noyonnais	Bionerval	
	Qualité de l'air	L'effet du canal Seine-Nord Europe sur la qualité de l'air est globalement positif dans le sens où il permet un report modal significatif de la route vers la voie d'eau.	Effets permanents possibles liés à la présence d'un poste (hexafluorure de soufre)	Pas d'impact notable	Globalement positif : report modal significatif de la route vers la voie d'eau.	Pas d'impact notable	Augmentation de la circulation et donc de la pollution atmosphérique	Pas d'estimation mais effets négatifs car l'accès au site est très largement routier	Pas d'impact notable	Effets cumulés positifs : amélioration globale de la qualité de l'air
	Risques technologiques	7 sites SEVESO se trouveront à moins de 50 m du tracé dont 6 sur le site industriel de Ribécourt-Dreslincourt. Le projet n'a pas d'incidence directe sur ces installations en dehors des risques accidentels décrits par ailleurs. En revanche, sa réalisation entraîne des modifications des plans de prévention des risques. Deux établissements ICPE sont directement concernés par les emprises du projet. Deux sites pollués sont également concernés par le projet. Risque lié au Transport de Matières Dangereuses relativement faible	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	2 PPRT dans le périmètre d'influence : PPRT Arkema à Villers-Saint-Paul (aléa de surpression, thermique et risque toxique) PPRT d'Huttenes Albertus à Pont-Sainte-Maxence (aléa de surpression et risque toxique)	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés faible
Paysage et patrimoine	Contexte Paysager et architectural	Les impacts les plus forts sur le paysage se concentrent au niveau de la traversée du tissu urbanisé de Péronne,	Pas d'impact notable (car le poste conservera son aspect initial)	Pas d'impact notable le site étant déjà à vocation industrielle	Destruction de l'îlots aux Rats au cœur de Compiègne.	Le projet porte atteinte au boisement Nord, à la zone humide et aux	Urbanisation d'espaces semi-naturels (friches militaires déjà construites partiellement mais de	Projet à l'interface des entités paysagères du Noyonnais et de la vallée de l'Oise.	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés entre CSNE, le projet de contournement de Noyon et le projet



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE							Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud	Extension de la zone d'épandage des digestats	
			RTE	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge Granulats France	Agglomération de la région de Compiègne	Communauté de communes du Pays Noyonnais	Bionerval	
		de Nesle avec l'insertion de la future plateforme, du bassin de Louette et du secteur de Bourlon et Marquion. Les situations les plus marquées se concentrent surtout au niveau des écluses mais celles-ci ne se trouvent pas forcément au droit de points de vue.			Impact globalement positif en phase exploitation grâce aux aménagements prévus	terres agricoles existantes. Il est toutefois prévu des reconstitutions morphologiques et d'occupation du sol similaires à l'existant	manière peu dense), modifiant la perception du secteur, à proximité immédiate de la forêt de Compiègne, espace à haute valeur patrimoniale	Le projet est situé en entrée de ville et est visible depuis certains sites historiques.		de liaison Noyon-Ribécourt principalement
	Patrimoine	<p>4 monuments historiques inscrits ou classés concernés par le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Eglise de Thourotte, monument classé : à 240 m du tracé ;</i> - <i>SPR de Noyon : traversée sur 2,9 km ;</i> - <i>Chapelle et ancien cimetière de Briost : à 315 m du tracé ;</i> - <i>Château d'Haplaincourt : à 350 m du tracé.</i> <p>Phénomène de co-visibilités potentielles entre les monuments et la nouvelle infrastructure linéaire.</p> <p>Franchissement de tranchées de la première guerre mondiale.</p>	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	3 sites inscrits au sein des emprises du projet Périmètre de protection de nombreux monuments historiques classés ou inscrits recoupent le projet	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Présence de sites patrimoniaux remarquables visibles depuis le site.	Pas d'impact notable	Risque d'effets cumulés entre CSNE et le projet de contournement de Noyon principalement

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE L'OISE							Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Extension de Poste électrique avec déplacement de clôture de Latena à Ecuville	Ecopôle de valorisation de déchets et de maturation de Mâchefers	Mise au gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)	Création d'une carrière alluvionnaire, comprenant un défrichement à Pimprez	ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	Zone d'aménagement concerté du Mont Renaud	Extension de la zone d'épandage des digestats	
		Franchissement de voies romaines	RTE	SITA Île de France - Oise	VNF	Lafarge Granulats France	Agglomération de la région de Compiègne	Communauté de communes du Pays Noyonnais	Bionerval	



Étude d'impact

3.3 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS POTENTIELS DANS LE PAS DE CALAIS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS				Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure	Parc éolien sur les communes de Lebuquière, Haplincourt, Bertincourt et Vêlu	le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage - UHC n°6	Parc éolien des Pâquerettes	
			VNF	EDF-EN	VNF Pas-de-Calais	Société « Parc éolien des Pâquerettes »	
Milieu physique	Topographie	Le projet étant largement excédentaire, les matériaux seront mis en dépôts à proximité du canal (sur une hauteur pouvant aller de quelques mètres à une dizaine de mètres).	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Extraction de 100 000 m ³ de sédiments sur 10 ans qui seront à traiter (considérés comme des déchets non inertes non dangereux et non inertes et dangereux selon les secteurs)	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
	Sols, sous-sols	Le projet engendre le remaniement des couches superficielles des formations géologiques (lœss ou limons de plateaux, colluvions de versant et alluvions de fond de vallée et de vallon).	Caractère non dangereux des sédiments à draguer à vérifier lors des travaux	Pas d'impact notable.	La pollution des sédiments représente une menace de transfère des polluants aux terres à proximité de la zone de dragage.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
	Risques naturels (hors inondation)	Le seul risque naturel, hors inondation, est le risque de mouvement de terrain. Il existe aussi un risque d'ouverture des cavités issues de la première guerre mondiale.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
	Eaux superficielles	Le projet est alimenté exclusivement par un prélèvement direct dans l'Oise. Ce dernier sera autorisé jusqu'à un débit en deçà duquel le canal ne pourra plus être alimenté par le cours d'eau (alors : utilisation du bassin réservoir de Louette). En termes d'impact sur la qualité de l'eau, les risques de pollution sont faibles et toutes les mesures de précaution seront prises, notamment en phase chantier, il n'y a donc pas d'impact qualitatif notable. L'impact sur l'écologie des cours d'eau est très fort : - Dérivation de l'Oise sur plusieurs km - Recalibrage de l'Oise en aval de Montmacq	Risque fort de pollution des eaux en phase chantier : remise en suspension des sédiments potentiellement pollués, éventuelles pollutions accidentelles	Pas d'impact notable.	Risque de remise en suspension de sédiments malgré l'utilisation de godets obturables. Risque de pollution du milieu aquatique en phase chantier par des polluants dont l'antimoine, le cadmium, le zinc ou le plomb.	Pas d'impact notable.	Risque d'effets cumulés entre CSNE et le PGPOD de la Scarpe supérieure. Projets ayant un impact direct sur les cours d'eaux concernés, notamment en phase travaux.

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS				Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure	Parc éolien sur les communes de Lebuquière, Haplincourt, Bertincourt et Vélou	le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage - UHC n°6	Parc éolien des Pâquerettes	
			VNF	EDF-EN	VNF Pas-de-Calais	Société « Parc éolien des Pâquerettes »	
		- Renforcement des ruptures de continuité piscicole par rallongement des siphons (Martz, Divette, etc...) - Dérivation des sources de la Mève, - traversée par aqueduc du petit Ingon à Quiquery, du ruisseau de la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et de la Tortille entre Moislains et Allaines.					
	Eaux souterraines	Modification de l'équilibre actuel maintenu par le canal du Nord (drainage et alimentation de la nappe) Impact sur 4 captages AEP : sur le captage de Thourotte (forage F3) sans effet sur les usages locaux / sur les captages d'Hermies, Havrincourt, et Trescault, du fait de l'abaissement de la nappe de la craie de 0,5 à 1,5m environ lors des périodes de basses eaux Impact potentiel indirect sur 4 forages agricole au droit du bief 1 Impact direct sur 3 forages agricoles et impact indirect sur 6 sur le bief de partage (5-6) Impact indirect sur 1 forage destiné à l'industrie au niveau de Noyon Au niveau qualitatif, le risque de pollution est limité et concerne essentiellement la phase chantier. Toutes les mesures de précaution seront prises.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Le risque de transfert de polluant dans les nappes de craie du Crétacé est fort en phase travaux car le manteau d'argile supérieur a une épaisseur faible par endroit et la nape affleure dans certains endroits. Or 54 captages en dépendent pour alimenter la métropole de Lille et les industries du secteur.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
	Inondation	La réalisation du CSNE permet de réduire l'exposition des riverains de l'Oise au risque d'inondation sans modifier la situation en aval. L'impact est donc positif.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
Milieu naturel	Inventaires et zonages réglementaires	6 sites Natura 2000 concernés par le projet (3 ZPS et 3 ZSC) : - 2 sites traversés (ZPS « Moyenne vallée de l'Oise » et ZPS « Etangs et marais de la Somme ») - et 4 sites à proximité (85 m à 1200 m) ZNIEFF traversées :	3 ZNIEFF de type I (vasières, roselières, marais) et une de type II (Vallée de la Scarpe) dans le secteur d'étude.	Pas d'impact notable.	Sur le périmètre d'étude sont présentes : - 17 ZNIEFF de type I, une de type II ; - un site Natura 2000 (ZSC FR31000504 « Pelouses métalliques de la plaine de la Scarpe » à 400 m du canal de la	Pas d'impact notable.	Risque faible d'effet cumulé étant donné l'éloignement du PGPOD de la Scarpe supérieur du projet CSNE



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS				Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure	Parc éolien sur les communes de Lebuquière, Haplincourt, Bertincourt et Vélou	le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage - UHC n°6	Parc éolien des Pâquerettes	
			VNF	EDF-EN	VNF Pas-de-Calais	Société « Parc éolien des Pâquerettes »	
		- 5 ZNIEFF de type 1 - et 3 ZNIEF de type 2 2 ENS traversées : Vallée alluviale de l'Oise (114,44 ha) et Cours de la Mèze (0,22 ha)			<i>Haute-Deûle</i> - deux réserves naturelles régionales (Val de Flot et marais de Wagnonville)		
	Zones Humides	87,92 ha sur les habitats typiques des zones humides (ZH écologiquement fonctionnelles). 64,36 ha d'impact sur les zones humides pédologiques Impact indirect négligeable	Impact probable lié au déplacement des engins le long de la rivière en phase travaux.	Pas d'impact notable.	De nombreuses zones humides sont présentes autour des zones à draguer et participent à la trame verte et bleue locale.	Pas d'impact notable.	Risque faible d'effet cumulé étant donné l'éloignement du PGPOD de la Scarpe supérieur du projet CSNE
	Boisements	Emprise sur les boisements à vocation sylvicole clairement identifiée c'est-à-dire disposant d'un document de gestion : 38 ha Emprise sur les autres boisements dont ceux localisés sur les talus et terrains de dépôt du canal du Nord : 234,9 ha		Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés vu la différence des échelles des impacts
	Corridors écologiques/	Coupure de 3 réservoirs de biodiversité identifiés dans les SRCE dont 2 dans la vallée de l'Oise (Méandres de Sainte Croix et le Champ d'Ourscamp) Coupure de 7 corridors identifiés dans les SRCE, dont celui de la vallée de la Somme maintenu grâce au Pont canal. La vallée de l'Oise, le canal latéral à l'Oise et l'ensemble du canal du Nord étant identifiés comme des corridors dans les SRCE, leur réaménagement partiel doit se faire avec l'objectif du maintien des déplacements faunistiques longitudinaux. Reprise de la vallée de la Tortille, corridor du SRCE	Pas d'impact notable.	Présence d'un axe de migration secondaire, possibilité de création d'un effet barrière sur 7 kilomètres mais l'espacement entre les différents parcs éoliens du secteur est estimé suffisant.	Le canal est un corridor de migration important pour l'avifaune.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
	Habitats, faune et flore	Emprise sur 129,74 ha d'habitats et habitats potentielles d'espèces dont : -82,1 ha de boisements patrimoniaux, -4,43 ha de haies et fourrés ; -16,78 ha de divers milieux aquatiques ; - 26,43 ha de divers milieux ouverts.		Enjeux faibles, deux éoliennes en bordure du terrain de chasse de busards Saint-Martin, présence de treize espèces de chiroptères.	L'intérêt des milieux aquatiques est faible à cause du caractère artificiel des berges mais il y a un risque pour la faune piscicole et pour l'avifaune qui en dépend. Il y a également un risque de	Risque très faible de dérangement de l'avifaune (Pluvier Doré, Vanneau huppé), risque faible d'atteinte à l'état de conservation des populations locales du	Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS					Existence potentielle d'effets cumulés	
Thèmes	Sous-thèmes	IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)		Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure VNF	Parc éolien sur les communes de Lebuquière, Haplincourt, Bertincourt et Vélou EDF-EN	le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage - UHC n°6 VNF Pas-de-Calais	Parc éolien des Pâquerettes Société « Parc éolien des Pâquerettes »	
Milieu humain	Occupation du sol et foncier	Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Pas d'impact notable.	Emprises sur des zones agricoles	Pas d'impact notable.	Emprises sur des zones agricoles	Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus importants que ceux des autres
		Zone agricole	2420					
		Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles	292					
		Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport, zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts	38					
		Landes marais surfaces en eau	137					
TOTAL	2888							
	Biens matériels	1 bâtiment administratif et militaire, 2 bâtiments de « Culture et loisir », 7 bâtiments industriels et 22 bâtis indifférenciés sous l'emprise actuelle du canal (stade APSM)		Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Pas d'effets cumulés
	Activités socio-économiques	Impacts globalement positifs sur les activités économiques		Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Rétablissement des conditions de navigation sur plusieurs segments et donc une hausse des activités fluviales sont à prévoir.	Pas d'impact notable.	Effets cumulés positifs
	Agriculture	Emprise sur des parcelles agricoles (2 420 ha) et effet de coupure		Pas d'impact notable.	Emprise foncière sur terrains agricoles, surface non précisée.	Pas d'impact notable.	Consommation de 53 000 m ² de surface agricole	Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus importants que ceux des autres
		Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale						
	Infrastructures et déplacements	Rétablissement des voiries principales		Pas d'impact notable	Pas d'impact notable.	Rétablissement des conditions de navigation sur plusieurs segments et donc une hausse	Pas d'impact notable.	Pas d'effet cumulé



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS				Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure	Parc éolien sur les communes de Lebucquière, Haplincourt, Bertincourt et Vêlu	le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage - UHC n°6	Parc éolien des Pâquerettes	
			VNF	EDF-EN	VNF Pas-de-Calais	Société « Parc éolien des Pâquerettes »	
					des activités fluviales sont à prévoir.		
	Environnement sonore	Aucun impact significatif d'un point de vue acoustique du trafic de bateaux sur le canal Seine-Nord Europe	Pas d'impact notable.	Dépassement d'émergences réglementaires en période nocturne : plan de bridage des éoliennes	L'impact sonore n'est pas étudié.	Dépassement d'émergences réglementaires en période nocturne : plan de bridage des éoliennes	Pas d'effets cumulés
	Qualité de l'air	L'effet du canal Seine-Nord Europe sur la qualité de l'air est globalement positif dans le sens où il permet un report modal significatif de la route vers la voie d'eau.	Pas d'impact notable.	Les éoliennes produisent une électricité propre, sans rejet de gaz à effet de serre ou de polluant, et préservent donc la qualité de l'air.	Pas d'impact notable.	Les éoliennes produisent une électricité propre, sans rejet de gaz à effet de serre ou de polluant, et préservent donc la qualité de l'air.	Effets cumulés positifs : amélioration globale de la qualité de l'air
	Risques technologiques	7 sites SEVESO se trouveront à moins de 50 m du tracé dont 6 sur le site industriel de Ribécourt-Dreslincourt. Le projet n'a pas d'incidence directe sur ces installations en dehors des risques accidentels décrits par ailleurs. En revanche, sa réalisation entraîne des modifications des plans de prévention des risques. Deux établissements ICPE sont directement concernés par les emprises du projet. Deux sites pollués sont également concernés par le projet. Risque lié au Transport de Matières Dangereuses relativement faible	Pas d'impact notable.	Pas d'impact notable.	Risque de pollution des masses d'eau et du sol par les polluants des sédiments.	Pas d'impact notable.	Pas de risque d'effets cumulés
Paysage et patrimoine	Contexte Paysager et architectural	Les impacts les plus forts sur le paysage se concentrent au niveau de la traversée du tissu urbanisé de Péronne, de Nesle avec l'insertion de la future plateforme, du bassin de Louette et du secteur de Bourlon et Marquion. Les situations les plus marquées se concentrent surtout au niveau des écluses mais celles-ci ne se trouvent pas forcément au droit de points de vue.	Pas d'impact notable.	Risque lié à la densification de la présence renforcée des éoliennes dans le paysage.	Pas d'impact notable.	Renforcement de l'omniprésence de l'éolien dans le secteur, sur un espace considéré aujourd'hui comme une zone de respiration paysagère. Impact notable vis-à-vis des silhouettes de bourgs et leurs clochers, notamment à Barastre et Haplincourt	Risque d'effets cumulés faible entre CSNE et les projets éoliens
	Patrimoine	4 monuments historiques inscrits ou classés concernés par le projet :	Le parc du domaine de Vaudry-Fontaine à	Concurrence avec l'église de Rocquigny à	Pas d'impact notable.	Impact notable vis-à-vis des silhouettes de bourgs et	

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DES DEPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS				Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) sur la Scarpe Supérieure	Parc éolien sur les communes de Lebuquière, Haplincourt, Bertincourt et Vélou	le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage - UHC n°6	Parc éolien des Pâquerettes	
			VNF	EDF-EN	VNF Pas-de-Calais	Société « Parc éolien des Pâquerettes »	
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Eglise de Thourotte, monument classé</i> : à 240 m du tracé ; - <i>SPR de Noyon</i> : traversée sur 2,9 km ; - <i>Chapelle et ancien cimetière de Briost</i> : à 315 m du tracé ; - <i>Château d'Haplincourt</i> : à 350 m du tracé. <p>Phénomène de co-visibilités potentielles entre les monuments et la nouvelle infrastructure linéaire.</p> <p>Franchissement de tranchées de la première guerre mondiale. Franchissement de voies romaines</p>	Saint-Laurent-Blangy, site classé, jouxte la rivière canalisée	environ 3,5 km du projet et le patrimoine de la Grande Guerre.		leurs clochers, notamment à Barastre et Haplincourt	



Étude d'impact

3.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS DES PROJETS CONNUS ET ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS POTENTIELS DANS LA SOMME

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME									Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien de Séhu	Parc éolien Sole de Fours	Extension de l'usine de production d'insecte	Extension du parc éolien de Falvieux	Parc éolien du Douiche	
		La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	SARL Hombleux Energie	Société « Ferme éolienne du Séhu »	WP France 24	Innovafeed	Centrale éolienne de Falvieux	société Parc éolien Nordex XXXI	Société Licourt énergies	
Milieu physique	Topographie	Le projet étant largement excédentaire, les matériaux seront mis en dépôts à proximité du canal (sur une hauteur pouvant aller de quelques mètres à une dizaine de mètres).	Pas de modification de la topographie	Excavation prévue avec remblaiement, pas d'impacts notables	Pas d'impact notable	Pas de modification de la topographie	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés, car le canal Seine-Nord Europe a des impacts nettement supérieurs aux autres projets.
	Sols, sous-sols	Le projet engendre le remaniement des couches superficielles des formations géologiques (loess ou limons de plateaux, colluvions de versant et alluvions de fond de vallée et de vallon).	Pas d'impact notable	L'exploitation diminuera une partie du gisement naturel de sables très largement représenté. Impact modéré		Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable, toutefois il faudrait étudier la pollution des sols par la présence de pathogènes dans les coproduits utilisés pour amender le sol	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés, car le canal Seine-Nord Europe a des impacts nettement supérieurs aux autres projets.
	Risques naturels (hors inondation)	Le seul risque naturel, hors inondation, est le risque de mouvement de terrain. Il existe aussi un risque d'ouverture des cavités issues de la première guerre mondiale.	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable		Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Retrait et gonflement d'argile	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés
	Eaux superficielles	Le projet est alimenté exclusivement par un prélèvement direct dans l'Oise autorisé jusqu'à un débit limite. En termes d'impact sur la qualité de l'eau, les risques de pollution sont faibles et toutes les mesures de précaution seront prises, notamment en phase chantier.	Pas d'impact	Pas d'impact sur la qualité des eaux (travaux d'extraction sont réalisés hors nappe, à sec sans traitement); risque faible et localisé de	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Consommation d'eau multipliée par trois, rejet d'eau usées dans la station de la société voisine Téréos sans démonstration de	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés, car le canal Seine-Nord Europe a des impacts nettement supérieurs

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME										Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien de Séhu	Parc éolien Sole de Fours	Extension de l'usine de production d'insecte	Extension du parc éolien de Falvieux	Parc éolien du Douiche	Parc éolien de Licourt	
			La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTgaz	SARL Hombleux Energie	Société « Ferme éolienne du Séhu »	WP France 24	Innovafeed	Centrale éolienne de Falvieux	société Parc éolien Nordex XXI	Société Licourt énergies	
		L'impact sur l'écologie des cours d'eau est très fort : - <i>Dérivation de l'Oise sur plusieurs km,</i> - <i>Recalibrage de l'Oise en aval de Montmacq,</i> - <i>Renforcement des ruptures de continuité piscicole par rallongement des siphons (Martz, Divette, etc...),</i> - <i>Dérivation des sources de la Mève,</i> - <i>Traversée par aqueduc du petit Ingon à Quiquery, du ruisseau de la Fontaine des Billes à Saint Christ-Briost et de la Tortille entre Moislains et Allaines.</i>		pollution par déversement accidentel d'hydrocarbures					sa capacité à les absorber				aux autres projets.
	Eaux souterraines	Modification de l'équilibre actuel maintenu par le canal du Nord (drainage et alimentation de la nappe) Impact sur 4 captages AEP : sur le captage de Thourotte (forage F3) sans effet sur les usages locaux / sur les captages d'Hermies, Havrincourt, et Trescault. Impact potentiel indirect sur 4 forages agricole au droit du bief 1 Impact direct sur 3 forages agricoles et impact indirect sur 6 sur le bief de partage (5-6) Impact indirect sur 1 forage destiné à l'industrie au niveau de Noyon Au niveau qualitatif, le risque de pollution est limité et concerne essentiellement la phase chantier. Toutes les mesures de précaution seront prises.	Pas d'impact notable	Impact possible en cas de pollutions accidentelle de la nappe		Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable		Pas d'effets cumulés car le canal Seine-Nord a des impacts d'une échelle nettement plus grande que les autres projets.
	Inondation	La réalisation du CSNE permet de réduire l'exposition des riverains de l'Oise au risque d'inondation sans modifier la situation en aval. L'impact est donc positif.	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Risque fort par remontée de nappe	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable		Pas d'effets cumulés



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME										Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien de Séhu	Parc éolien Sole de Fours	Extension de l'usine de production d'insecte	Extension du parc éolien de Falvieux	Parc éolien du Douiche	Parc éolien de Licourt	
		La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	SARL Hombleux Energie	Société « Ferme éolienne du Séhu »	WP France 24	Innovafeed	Centrale éolienne de Falvieux	société Parc éolien Nordex XXXI	Société Licourt énergies		
Milieu naturel	Inventaires et zonages réglementaires	6 sites Natura 2000 concernés par le projet (3 ZPS et 3 ZSC) : - 2 sites traversés (ZPS « Moyenne vallée de l'Oise » et ZPS « Etangs et marais de la Somme »), - et 4 sites à proximité (85 m à 1200 m) ZNIEFF traversées : - 5 ZNIEFF de type 1 - et 3 ZNIEFF de type 2 2 ENS traversées : Vallée alluviale de l'Oise (114,44 ha) et Cours de la Mève (0,22 ha)	Dans l'aire d'étude du projet, on y distingue 3 ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II, dont 2 ZNIEFF à moins d'1 km. Incidence possible sur l'avifaune notamment	Seul le Busard Saint-Martin de la ZSP « Etangs et marais du Bassin de la Somme » pourrait nicher dans les champs de céréales périphériques à la carrière	Pas d'impact notable	Aucune incidence sur les zones Natura 2000 à proximité	Pas d'impact notable	3 sites Natura 2000, 2 ZNIEFF de type I et une de type II sont présentes à moins de 3 km du site d'implantation du projet.	Pas d'impact notable	6 ZNIEFF présentes dans un rayon de 10 km	Absence d'incidence sur les zones Natura 2000, 19 ZNIEFF dans un rayon de 20km dont la plus proche à 1,4km	Risque d'effets cumulés	
	Zones Humides	87,92 ha sur les habitats typiques des zones humides (ZH écologiquement fonctionnelles) 64,36 ha d'impact sur les zones humides pédologiques Impact indirect négligeable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Présence d'une zone humide à 340m du projet mais absence d'impacts majeurs	Consommation de 1,9 ha de terres agricoles	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés	
	Boisements	Emprise sur les boisements à vocation sylvicole clairement identifiée c'est-à-dire disposant d'un document de gestion : 38 ha Emprise sur les autres boisements dont ceux localisés sur les talus et terrains de dépôt du canal du Nord : 234,9 ha	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'effets cumulés
	Corridors écologiques	Coupure de 3 réservoirs de biodiversité identifiés dans les SRCE dont 2 dans la vallée de l'Oise (Méandres de Sainte Croix et le Champ d'Ourscamp). Coupure de 7 corridors identifiés dans les SRCE, dont celui de la vallée de la Somme maintenu grâce au Pont canal. La vallée de l'Oise, le canal latéral à l'Oise et l'ensemble du canal du Nord étant identifiés comme des corridors dans les SRCE, leur réaménagement partiel doit se faire avec l'objectif du maintien	Impacts faibles (collision, perte d'habitat) sur les oiseaux et chauves-souris liés à leurs potentiels transits de chiroptères.	Pas d'impact notable	Impact sur le corridor écologique de l'Ingron	Impacts faibles (collision, perte d'habitat) sur les oiseaux et chauves-souris liés à leurs potentiels transits	Impacts faibles (collision, perte d'habitat) sur les oiseaux et chauves-souris liés à leurs potentiels transits	Impacts faibles (collision, perte d'habitat) sur les oiseaux et chauves-souris liés à leurs potentiels transits	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Impacts faibles (collision, perte d'habitat) sur les oiseaux et chauves-souris liés à leurs potentiels transits de chiroptères	Pas d'effets cumulés car le canal Seine-Nord a des impacts d'une échelle nettement plus grande que les autres projets.	

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)		IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME									Existence potentielle d'effets cumulés	
Thèmes	Sous-thèmes			Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien de Séhu	Parc éolien Sole de Fours	Extension de l'usine de production d'insecte	Extension du parc éolien de Falvieux	Parc éolien du Douiche	Parc éolien de Licourt	
				La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	SARL Hombleux Energie	Société « Ferme éolienne du Séhu »	WP France 24	Innovafeed	Centrale éolienne de Falvieux	société Parc éolien Nordex XXXI	Société Licourt énergies	
		des déplacements faunistiques longitudinaux. Reprise de la vallée de la Tortille, corridor du SRCE												
	Habitats, faune et flore	Emprise sur 129,74 ha d'habitats et habitats potentielles d'espèces dont : <ul style="list-style-type: none"> - 82,1 ha de boisements patrimoniaux, - 4,43 ha de haies et fourrés, - 16,78 ha de divers milieux aquatiques, - 26,43 ha de divers milieux ouverts. 		Impacts sur oiseaux et chiroptères	Les espèces floristiques et faunistiques de la carrière sont des espèces communes. Impact faible.	Pas d'impact notable			L'enjeu est faible pour la flore et les habitats et globalement faible pour les chiroptères malgré la présence de quelques zones favorables. L'enjeu pour l'avifaune est principalement concentré sur quelques espèces d'intérêt communautaire (Busard Saint-Martin, Pluvier doré, Vanneau huppé, Faucon crécerelle)	Pas d'impact notable	L'impact sur les espèces naturelles est globalement faible grâce à l'évitement des zones d'habitat des espèces patrimoniales	Pas d'impact notable sauf pour les chiroptères avec des habitats situés à moins de 200m de certaines éoliennes.		Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus importants que ceux des autres
Milieu humain	Occupation du sol et foncier	Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Emprise sur parcelles agricoles : 1 ha en phase d'exploitation	Pas d'impact notable. Il est prévu une réhabilitation de la carrière	Pas d'incidence notable	Consommation de 8780 m ² d'espaces agricoles, soit 0.1% des surfaces agricoles de la commune d'Hombleux	Consommation de 4.35 ha d'espaces agricoles	Consommation d'espaces agricoles	Imperméabilisation de 2,85 hectares	Consommation de 1,9 ha de terres agricoles	Consommation de 2,3 ha de terres agricoles de façon définitive et 5,7 de façon provisoire		Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus importants que ceux des autres
		Zone agricole	2420											
		Espaces boisés : petits boisements, boisements rudéraux, boisements sylvicoles	292											
		Zones construites : urbanisation dense, équipements divers, aéroport, zones d'activités, carrières, zones de grands dépôts	38											
		Landes marais surfaces en eau	137											
TOTAL	2888													
	Biens matériels	1 bâtiment administratif et militaire, 2 bâtiments de « Culture et loisir », 7 bâtiments industriels		Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'incidence notable	Pas d'impact notable	Pas d'incidence notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable		Pas d'effets cumulés



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME										Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien de Séhu	Parc éolien Sole de Fours	Extension de l'usine de production d'insecte	Extension du parc éolien de Falvieux	Parc éolien du Douiche	Parc éolien de Licourt	
			La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	SARL Hombleux Energie	Société « Ferme éolienne du Séhu »	WP France 24	Innovafeed	Centrale éolienne de Falvieux	société Parc éolien Nordex XXXI	Société Licourt énergies	
		et 22 bâtis indifférenciés sous l'emprise actuelle du canal (stade APSM)											
	Activités socio-économiques	Impact globalement positif sur les activités économiques	Impact faible	Impact positif	Pas d'incidence notable	Impact positif faible	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable	Positif : création d'emploi	Pas d'incidence notable	Pas d'incidence notable		Effets cumulés positif
	Agriculture	Emprise sur des parcelles agricoles (2 420 ha) et effet de coupure Amélioration des conditions de circulation par voie fluviale	Emprise sur des parcelles agricoles (1 ha). Impact faible	Pas d'impact notable	Impact temporaire lié à la réalisation des tranchées	Consommation de 8 780 m ² d'espaces agricoles	Consommation de 4.35 ha d'espaces agricoles	Consommation d'espace agricole	Pas d'étude réalisée sur l'innocuité des engrais produits	Consommation de 1,9 ha de terres agricoles	Consommation de 2,3 ha de terres agricoles de façon définitive et 5,7 de façon provisoire		Pas d'effets cumulés car les impacts du canal Seine-Nord Europe sont nettement plus importants que ceux des autres
	Infrastructures et déplacements	Rétablissement des voiries principales	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Augmentation jusqu'à 7% du trafic de poids lourds sur certaines portions de routes aux abords du site	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable		Pas d'effets cumulés
	Environnement sonore	Aucun impact significatif d'un point de vue acoustique du trafic de bateaux sur le canal Seine-Nord Europe.	Pas d'impact sonore, les habitations étant situées à plus de 650 m	Niveaux sonores équivalents à ceux d'une autoroute, mais pas de riverains proches du projet.	Pas d'impact notable	Habitations les plus proches à 640 m du projet. Respect des émergences réglementaires	Habitations les plus proches à 700 m du projet. Dépassement des émergences réglementaires nocturnes : mise en place d'un fonctionnement optimisé des machines par bridage	Pas de dépassement des limites réglementaires	Le projet est situé à proximité de sources de nuisance (voie ferrée) mais les études acoustiques ont montré que les émissions cumulées restaient en dessous des limites réglementaires	Selon le modèle d'éolienne utilisé dans le scénario, les émissions acoustiques de nuits ne sont pas toujours respectées. Dans le cas où elles ne le sont pas, des mesures complémentaires permettront le respect de la réglementation.	Risque de dépassement des seuils réglementaires en période nocturne		Risque d'effets cumulés mais qui ne concernent pas le canal Seine - Nord Europe

ÉVALUATION DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME										Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien de Séhu	Parc éolien Sole de Fours	Extension de l'usine de production d'insecte	Extension du parc éolien de Falvieux	Parc éolien du Douiche	Parc éolien de Licourt	
			La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	SARL Hombleux Energie	Société « Ferme éolienne du Séhu »	WP France 24	Innovafeed	Centrale éolienne de Falvieux	société Parc éolien Nordex XXXI	Société Licourt énergies	
	Qualité de l'air	L'effet du canal Seine-Nord Europe sur la qualité de l'air est globalement positif dans le sens où il permet un report modal significatif de la route vers la voie d'eau.	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	Emissions de poussières. Impacts faibles	Pas d'impact notable	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	La qualité de l'air est principalement affectée par l'augmentation du trafic de poids lourds aux abords du site mais son effet n'est pas estimé	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.	Les énergies renouvelables concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique : l'impact est positif sur le climat.		Effets cumulés positifs : amélioration globale de la qualité de l'air
	Risques technologiques	7 sites SEVESO se trouveront à moins de 50 m du tracé dont 6 sur le site industriel de Ribécourt-Dreslincourt. Le projet n'a pas d'incidence directe sur ces installations en dehors des risques accidentels décrits par ailleurs. En revanche, sa réalisation entraîne des modifications des plans de prévention des risques. Deux établissements ICPE sont directement concernés par les emprises du projet. Deux sites pollués sont également concernés par le projet. Risque lié au Transport de Matières Dangereuses relativement faible	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Maintien du risque lié au transport de matière dangereuse	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Une conduite de gaz passe à 180m du projet et une ligne électrique à 280m, il y a un danger principalement pendant la phase de travaux.	Les principaux risques sont liés au stockage de produits dangereux pour la santé, corrosif et inflammables. L'étude a montré l'absence d'incidences fortes sur l'environnement du site	Une canalisation d'eau potable passe à 20m d'une éolienne et nécessite des dispositions pour la phase chantier. Une conduite de gaz passe à 500m du site et des préconisations ont été imposées par GRT gaz.	Passage d'une canalisation d'hydrocarbures à 217m d'une éolienne		Pas d'effets cumulés
Paysage et patrimoine	Contexte Paysager et architectural	Les impacts les plus forts sur le paysage se concentrent au niveau de la traversée du tissu urbanisé de Péronne, de Nesle avec l'insertion de la future plateforme, du bassin de Louette et du secteur de Bourlon et Marquion. Les situations les plus marquées se concentrent surtout au niveau des écluses mais celles-ci ne se trouvent pas forcément au droit de points de vue.	Modification de la perception de l'image paysagère du site : un éloignement de 650 m au moins des premières habitations a été appliqué.	L'impact paysager est faible	Pas d'impact notable	Renforcement de l'omniprésence éolien dans un secteur fortement marqué. Visibilité depuis les axes routiers	Renforcement de l'omniprésence éolien dans un secteur fortement marqué. Perte de lisibilité du paysage	Incidence forte dans le paysage plat du Santerre qui rend les éoliennes visibles depuis de nombreux bourgs.	Pas d'impact notable	Le principal risque dans le paysage ouvert du plateau de Santerre est celui de la saturation visuelle mais l'impact estimé est faible	Densification de parcs éoliens construits, Renforcement de l'omniprésence éolien dans un secteur fortement marqué		Risque d'effets cumulés faible entre CSNE et les projets éoliens



Étude d'impact

COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT		IMPACTS DU PROJET CANAL SEINE-NORD EUROPE GLOBAL (sur l'ensemble du projet)	IMPACTS DES PROJETS CONNUS DU DEPARTEMENT DE LA SOMME										Existence potentielle d'effets cumulés
Thèmes	Sous-thèmes		Parc éolien Ferme éolienne des 10 Nesloises	Exploitation d'une carrière alluvionnaire	Déviations de canalisations de gaz à Nesle	Parc éolien de Hombleux	Parc éolien de Séhu	Parc éolien Sole de Fours	Extension de l'usine de production d'insecte	Extension du parc éolien de Falvieux	Parc éolien du Douiche	Parc éolien de Licourt	
			La ferme éolienne des 10 Nesloises	Les sablières du Santerre	GRTGaz	SARL Hombleux Energie	Société « Ferme éolienne du Séhu »	WP France 24	Innovafeed	Centrale éolienne de Falvieux	société Parc éolien Nordex XXXI	Société Licourt énergies	
Paysage et patrimoine	Patrimoine	<p>4 monuments historiques inscrits ou classés concernés par le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Eglise de Thourotte, monument classé : à 240 m du tracé ;</i> - <i>SPR de Noyon : traversée sur 2,9 km ;</i> - <i>Chapelle et ancien cimetière de Briost : à 315m du tracé ;</i> - <i>Château d'Haplincourt : à 350 m du tracé.</i> <p>Phénomène de co-visibilités potentielles entre les monuments et la nouvelle infrastructure linéaire.</p> <p>Franchissement de tranchées de la première guerre mondiale.</p> <p>Franchissement de voies romaines</p>	Très faible impact, l'implantation ayant cherché à limiter la covisibilité avec les sites d'intérêt patrimonial	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	Dégradation de la perception des clochers, donc celui de l'église de Rocquigny, classée monument historique Projet visible depuis plusieurs lieux de mémoire de la 1 ^{ère} guerre mondiale	Covisibilité avec des sites d'intérêt patrimoniaux, visibilité depuis les sites funéraires en procédure d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.	Pas d'impact notable	Pas d'impact notable	6 biens inscrits au patrimoine de l'Unesco dans le périmètre d'étude étendu, le plus proche étant le secteur mémoriel de Rancourt à 8,3 km.		